

Les Fonds Environnementaux et les Mécanismes de Compensation et d'Offset des Atteintes à la Biodiversité

5

Projet RedLAC de Renforcement des Compétences des Fonds Environnementaux



Latin American and Caribbean
Network of Environmental Funds

Les Fonds Environnementaux et les Mécanismes de Compensation et d'Offset des Atteintes à la Biodiversité

5

Projet RedLAC de Renforcement des Compétences des Fonds Environnementaux



Latin American and Caribbean
Network of Environmental Funds

Développer la finance de la conservation

Le Réseau des Fonds Environnementaux Amérique Latine et Caraïbes – RedLAC – a été créé en 1999 et il rassemble actuellement 19 fonds, dans 13 pays. Il a pour mission de mettre sur pied un véritable système d'apprentissage, de renforcement, de formation, et de coopération dans le cadre d'un Réseau de fonds Environnementaux (FE) conçu pour contribuer à la conservation et à l'utilisation durable des ressources naturelles de la région.

RedLAC, grâce au soutien de la Fondation Gordon & Betty Moore et du Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM), met en place un projet de renforcement des compétences qui a pour but d'améliorer la capacité des FE à mettre au point des mécanismes financiers innovants pour la conservation de la biodiversité, susceptibles de réduire leur dépendance vis-à-vis des dons, mais aussi d'aider à la création de nouveaux FE, en systématisant et en partageant les meilleures pratiques avérées dans le fonctionnement quotidien des fonds.

Le but du projet, sous la coordination du Fonds Brésilien pour la Biodiversité – Funbio – en tant que membre de RedLAC, est de permettre aux fonds de s'assurer de nouveaux flux financiers dans leurs portefeuilles grâce à la mise en place de sources de financement durables pour l'investissement dans la conservation. Si la connaissance dans le domaine de la gestion est le cœur du projet, celui-ci réunira également l'information existante sur différents sujets d'intérêt des FE et permettre de bâtir une nouvelle expertise à partir de l'expérience collective de la communauté des FE.

Ce manuel a été préparé en appui au cinquième atelier du programme de renforcement des capacités, axé sur les rôles des Fonds environnementaux en matière de mécanismes de compensation et d'offset. Certains Fonds environnementaux, parmi les plus expérimentés, ont déployé des initiatives avec le secteur privé et les populations locales en vue d'atténuer et de compenser les impacts créés par la main de l'homme sur les écosystèmes naturels. C'est le cas du Funbio, qui fait part de ses expériences et de ses efforts les plus récents dans ce livre. Le Funbio est l'organisateur de cet atelier, tenu à Paramaribo, Suriname, du 11 au 31 novembre 2011.

Organisation:



Financé par:





Table des matières

5	Introduction
9	Concepts et définitions
27	Risques et opportunités liés aux offsets et aux compensations
31	Critères émergents applicables
41	Méthodologies
59	Planification
67	Les rôles des Fonds Environnementaux
75	Exercice: Windy Ventures
81	Prochaines étapes
83	Étude De Cas
89	Conclusions
97	Bibliographie

Auteur: Kerry ten Kate, Amrei von Hase, Jessica Boucher, Jan Cassin et Ray Victorine

Auteur des études de cas:

Manoel Serrão et Luiza Mucillo, Funbio

Coordination dans Funbio: Camila Monteiro

Les Fonds Environnementaux et les Mécanismes de Compensation et d'Offset des Atteintes à la Biodiversité. Projet RedLAC de Renforcement des Compétences des Fonds Environnementaux / Auteur : Kerry ten Kate, Amrei von Hase, Jessica Boucher, Jan Cassin, Ray Victorine – Rio de Janeiro: RedLAC, 2011.

Auteur des études de cas :

Manoel Serrão et Luiza Mucillo, Funbio

93 p.:il. ; 29 cm.

1. Fonds Environnementaux 2. Renforcement des Compétences
3.Compensation. 4. Offset. 5. Kate, Kerry ten / Hase, Amrei von / Boucher,
Jessica / Cassin, Jan / Victorine, Ray.

CDD 333.72





Introduction

BIENVENUE ET PRÉSENTATIONS

- Quels sont vos intérêts en matière de compensations et d'offsets?
- Qu'attendez-vous de ce stage?
- Contenu du stage



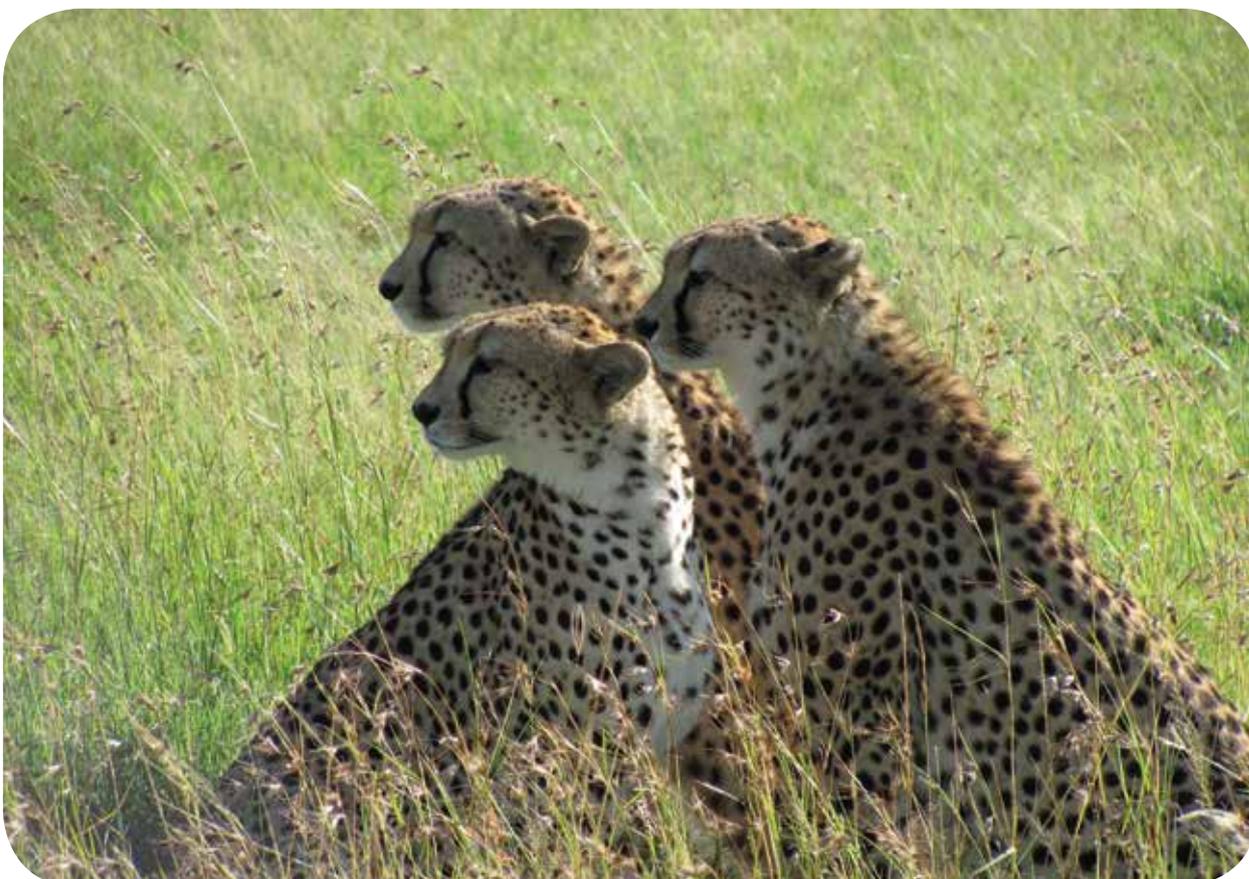
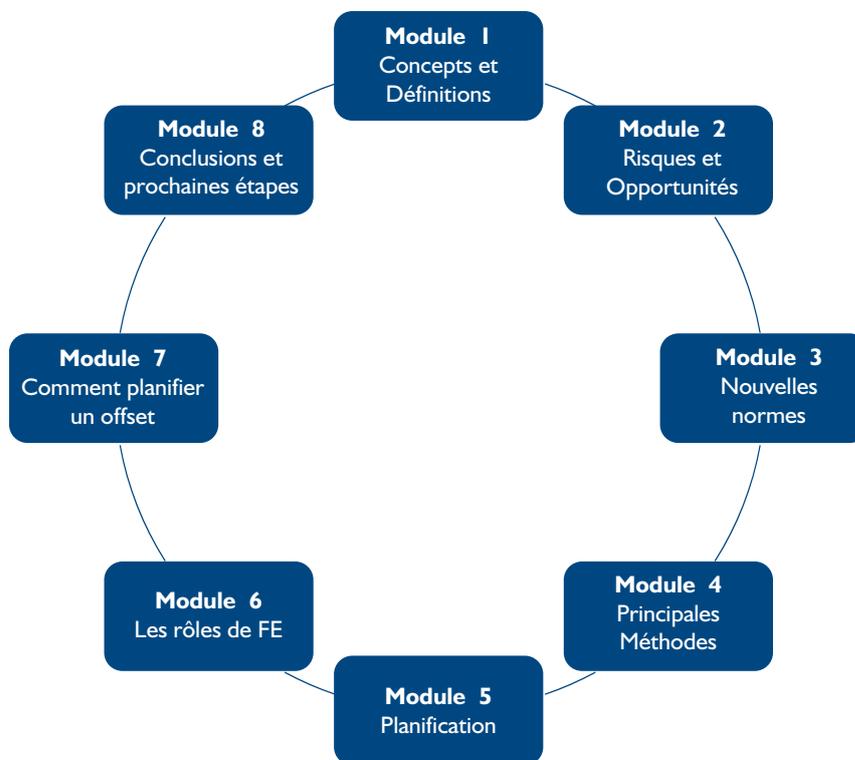
Que doivent savoir les fonds environnementaux en matière de compensations et d'offsets des atteintes à la biodiversité?

Les dirigeants et les cadres des fonds environnementaux :	L'équipe, les conseillers, les partenaires et les consultants des fonds environnementaux :
• Conscience des opportunités et des risques que présentent les compensations et les offsets de la biodiversité.	• Capacité de mener les études techniques nécessaires à l'évaluation des risques et des opportunités.
• Conscience de l'éventail des rôles que peuvent jouer les FE dans la conception et la mise en œuvre de compensations et d'offsets de la biodiversité.	• Capacité d'évaluer les dossiers à travers le dialogue avec les parties prenantes. Expertise nécessaire.
• Connaissance globale des concepts clés, capacité de répondre aux besoins des parties prenantes (gouvernement, entreprises, ONG, populations).	• Compréhension détaillée des enjeux ; maîtrise des outils et des méthodes ; capacité d'identifier des experts et de collaborer avec eux.
• Capacité d'évaluer les coûts des opérations, et notamment les besoins financiers et de gestion des risques.	• Existence des moyens techniques, humains et financiers. Capacité de développer des plans de gestion budgétisés.
• Confiance en la capacité de leurs équipes, de leurs consultants et de leurs partenaires.	• Recrutés en fonction de leurs compétences et/ou formés sur place.
• Capacité de communiquer avec les principales parties prenantes.	• Maîtrise des compétences, des outils et de l'information nécessaire au travail avec les principales parties prenantes.

Contenu du stage

Sujets abordés :	Matériel fourni :
<ul style="list-style-type: none"> • Principaux concepts et définitions • Risques et opportunités pour les FE • Nouveaux critères à appliquer • Principales méthodes et possibilités d'intervention des FE • Rôle des FE dans la planification • Les autres rôles et responsabilités des FE • Exercices, études de cas, préparation d'un plan d'intervention de votre FE dans le domaine des compensations/offsets 	<p>Manuel de référence</p> <p>Documents de référence et de fond sur tous les thèmes abordés</p> <p>Outils</p> <p>Exercices et études de cas</p>





JOUR 1

Module 1 : Principaux concepts et définitions

Exercice : La séquence de l'atténuation

Module 2 : Risques et opportunités

Exercice : Analyse SWOT (FFOM) à l'usage des FE

Module 3 : Nouveaux critères

Études de cas : Approches de la compensation et de l'offset des atteintes à la biodiversité dans les pays des participants

JOUR 2

Module 4 : Principales méthodes

Exercice : Les choix de mise en œuvre : mesures compensatoires individuelles ou combinées, les banques de compensation

Études de cas : Le calcul des compensations et des offsets dans les pays des participants

Module 5 : Planification

Exercice : Planifier un FE pour "l'absence de perte nette" (APN) ou la compensation au niveau territorial dans un cas d'expansion agricole

Module 6 : Rôles des FE

Études de cas

JOUR 3

Module 7 :

Exercice : Planifier une offset pour un projet éolien

Module 8 : Conclusions et prochaines étapes

Exercice : Élaborer un plan d'engagement compensatoire pour votre FE



Module 1

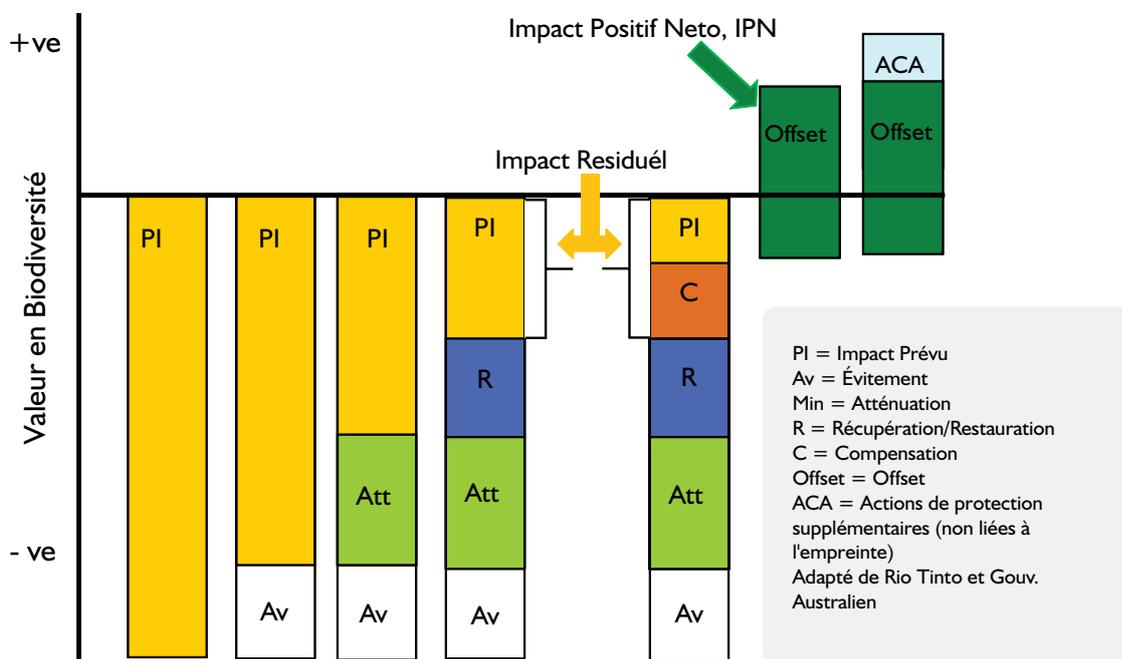
1^{ère} Partie – Concepts et définitions

La séquence de l'atténuation et les mesures compensatoires des atteintes à la biodiversité

Malgré de nombreuses variations, la séquence de l'atténuation est généralement définie de la façon suivante :

- a. **Évitement** : mesures prises au préalable pour éviter toute incidence dommageable d'un projet sur certains aspects de la biodiversité, grâce à la planification dans l'espace et le temps de la construction des infrastructures. Rupture avec l'approche "les affaires avant tout".
- b. **Atténuation** : mesures prises pour réduire au maximum la durée, l'intensité et/ou l'extension d'impacts n'ayant pas pu être complètement évités.
- c. **Récupération/restauration** : mesures prises pour récupérer des écosystèmes dégradés ou pour restaurer des écosystèmes détruits par des incidences n'ayant pu être ni évitées ni atténuées.
- d. **Compensation ou offset** : mesures prises pour compenser tout impact résiduel négatif important n'ayant pu être ni évité, ni atténué, ni récupéré/restauré. Les mesures destinées à atteindre "l'absence de perte nette" ou le "gain net" de biodiversité à long terme sont considérées comme des offsets de biodiversité. Elles peuvent se traduire par des interventions actives de restauration d'habitats dégradés, ou d'évitement de la dégradation et de risques de pertes imminentes de biodiversité. Les mesures destinées à contrebalancer des impacts résiduels mais impossibles à quantifier pour déterminer l'atteinte de "l'absence de perte nette", ou encore dont l'effet ne pourrait être garanti à long terme, sont considérées comme des compensations ou des mesures d'atténuation compensatoire.

Voir BBOP Principles; CBBIA; UNEP-FI/BBOP



Explication de la séquence de l'atténuation

Pour mieux comprendre la place des offsets de biodiversité, voici une description rapide de la séquence de l'atténuation, dont le rôle est déterminant dans la gestion des risques et la limitation systématique des impacts du développement.

Le diagramme ci-dessus illustre le processus à suivre pour appliquer la séquence de l'atténuation à un projet de développement, à une mine côtière de diamants, par exemple. Les pertes et les gains de biodiversité sont montrés sur l'axe des ordonnées. La grosse barre jaune correspond aux pertes de biodiversité prévues.

Le premier échelon de la limitation des impacts est l'évitement. Dans notre projet minier, cela reviendrait à modifier le tracé d'un pipeline afin d'éviter de traverser un écosystème humide et donc d'éviter tout impact sur ce dernier.

Si l'évitement n'est pas possible, la seconde meilleure réponse est l'atténuation des impacts.

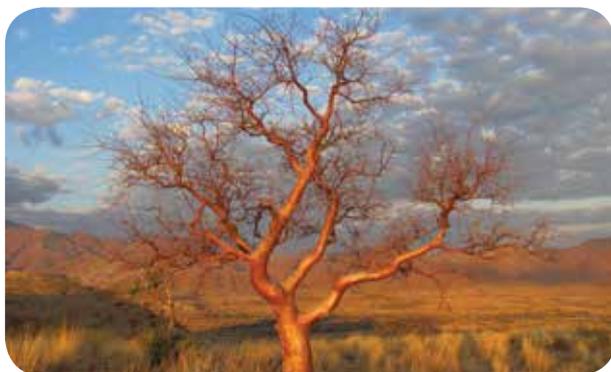
Pour reprendre notre exemple de mine de diamants, il s'agirait de recouvrir les bassins de décantation afin de réduire les quantités de poussières salines et toxiques portées par le vent vers l'intérieur des terres quand les bassins s'assèchent.

Puis la restauration fait appel à des mesures d'inversion des impacts sur la biodiversité en vue de revenir à un état antérieur au dommage provoqué. Cela peut se révéler difficile dans de nombreux écosystèmes complexes.

Même après avoir parcouru toutes ces étapes, un impact résiduel demeure souvent – il est illustré dans notre graphique par une flèche orange. C'est alors qu'entrent en jeu les mesures compensatoires et d'offset, que nous montrons en vert sombre. Les offsets sont destinés à atteindre une "absence de perte nette", voire un gain de biodiversité, alors que les compensations ont généralement des objectifs moins spécifiques.

Définition des offsets de biodiversité

Cette définition a été élaborée et adoptée par le Comité d'orientation du BBOP en 2009, à l'occasion de la publication des Principes et des Manuels du programme. Elle s'inspire des définitions et des bonnes pratiques employées dans près de trente pays, et souligne l'importance de la séquence d'atténuation et des différents aspects de la biodiversité.



Les offsets de biodiversité sont **les effets mesurables** d'interventions destinées à compenser des **impacts résiduels négatifs importants** provoqués par la mise en œuvre de projets donnés, après que toutes les mesures de **prévention et d'atténuation** aient été prises.

Le but des offsets est d'atteindre une **"absence de perte nette"** ou, mieux encore, un **gain net** de biodiversité sur le terrain en matière de **composition en espèces, de structure de l'habitat, de fonctions écosystémiques, d'usage par l'homme et de valeurs culturelles** associées à la biodiversité.

Définition des mesures compensatoires

Le terme "compensation" revêt de multiples sens. Les dictionnaires le définissent souvent comme le dédommagement, souvent pécuniaire, d'une perte, d'une blessure ou d'une souffrance. La compensation est parfois définie comme "la transformation en bien" d'un impact négatif, auquel cas elle se rapproche de l'offset tel qu'il est défini ci-dessus (sauf en ce qui concerne l'exigence spécifique d'atteindre "l'absence de perte nette").

Bien que de nombreux pays aient légiféré sur la compensation, le terme n'est souvent utilisé que dans son acception la plus générale. Par exemple, l'article 6.4 de la Directive européenne concernant les habitats naturels stipule que :

"Si, en dépit de conclusions négatives de l'évaluation des incidences sur le site et en l'absence de solutions alternatives un plan ou projet doit néanmoins être réalisé pour des raisons impératives d'intérêt public, y compris de nature sociale ou économique, l'État membre prend toutes les mesures compensatoires nécessaires pour assurer que la cohérence globale de Natura 2000 soit protégée. L'État membre informe la Commission des mesures compensatoires adoptées."

Notons que l'expression "mesures compensatoires" n'est pas définie dans la directive. Selon la Commission européenne, l'usage suggère que les mesures compensatoires sont indépendantes du projet, au sens strict, y compris pour les mesures d'atténuation) : "Elles sont destinées à compenser les incidences négatives du plan ou du projet de façon à préserver la cohérence écologique globale du réseau Natura 2000" (un réseau européen d'espaces protégés prioritaires). (Commission européenne, 2007).

La compensation est parfois définie en fonction de certaines formules légales permettant d'en calculer la valeur. L'application de mesures compensatoires est souvent exigée dans le contexte du changement d'usage des sols, et leur portée est calculée en fonction de la perte de certaines ressources naturelles. La loi-cadre sur le développement forestier durable du Mexique stipule par exemple que le Secrétariat à l'Environnement et aux Ressources naturelles (Semarnat) peut "mettre en œuvre des mécanismes de compensation pour des biens et services fournis par les écosystèmes forestiers". Le Semarnat peut autoriser le changement d'usage des sols sur des terres forestières, sous réserve de l'existence d'études techniques justifiant ce changement. En ce cas, le responsable du projet doit verser une avance sur le Fonds Forestier Mexicain au titre de la « compensation environnementale d'activités de reforestation ou de restauration » (voir CEJA). Ces compensations, communes dans certains pays, sont calculées en fonction du coût de la reforestation (achat et plantation des plants, par exemple), mais ne tiennent compte que d'une partie des pertes totales de biodiversité provoquées par le changement d'usage des sols.

Les moteurs de l'offset et de la compensation des atteintes à la biodiversité

Nombreuses sont les lois, les directives et les mécanismes qui déterminent et encadrent l'usage des offsets de la biodiversité. Certains pays, dont les USA, l'UE, le Brésil et l'Australie se sont dotés de lois rendant la compensation obligatoire (voir carte ci-dessous). Mais la majorité se bornent à la permettre (voir les lois sur les EIE et la planification). Enfin, de plus en plus de bailleurs adoptent des principes compensatoires, tels que les Critères de Performance n.6 de l'IFC, les Principes du BBOP ou les Critères provisoire (*Draft Standard*) du BBOP (cf **Module 3** pour plus d'informations sur les critères émergents).

Voir : Madsen et al, *State of Biodiversity Markets*; Crowe and ten Kate, 2010; IFC, 2011; *BBOP Principles and draft Criteria and Indicators*.



Carte des mécanismes compensatoires dans le monde, empruntée à Madsen et al, *State of Biodiversity Markets*. Voir ce rapport pour plus de détails sur les mécanismes pointés sur la carte.

Argument et *Business Case* pour les compensations et les offsets de la biodiversité

Nombreux sont les exemples qui démontrent les aspects financiers concrets des incidences sur la biodiversité et les services écosystémiques.

La fuite de pétrole du puits Makondo de BP et ses conséquences financières sur l'entreprise sont décrites avec précision dans cette communication du PDG d'UNEP-FI :

- Perte de capital de 90 Md USD.
- Versement de 20 Md USD au Fonds DH Oil Spill.
- Chute de 35% de la valeur de l'action entre le début et la fin de la fuite.
- Chute de la notation financière internationale.
- Hausse de 50% des primes d'assurance.
- Impact incalculable sur l'obtention de permis de fonctionnement.



Voir communication du PDG d'UNEP-FI en 2010

TENDANCES :

De plus en plus

- Perte de capital de 90 Md USD. Versement de 20 Md USD au Fonds DH Oil Spill.
- Chute de 35% de la valeur de l'action entre le début et la fin de la fuite.
- Chute de la notation financière internationale.
- Hausse de 50% des primes d'assurance. Impact incalculable sur l'obtention de permis de fonctionnement.

ARGUMENTS :

- Exigence **légale** dans 30/50 pays, Études d'Impact Environnemental obligatoires dans de nombreux autres ;
- Exigences des **investisseurs** ;
- Le **business** case.

LE BUSINESS CASE :

- **Accès** aux ressources naturelles terrestres et marines (directement ou par les chaînes d'approvisionnement);
- **Permis de fonctionnement** ;
- Accès au **capital** et aux **assurances** ;
- Accès aux marchés pour les produits (anciens et nouveaux) ;
- Accès au **capital humain** ;
- Une voix dans l'élaboration des politiques publiques.

Offsets : Principaux facteurs de succès

Plusieurs facteurs affectent le succès et la faisabilité des offsets.

Informations accessibles et précises sur la biodiversité affectée ;

Plans d'usage des sols ou d'aménagement du territoire récemment élaborés ;

Priorités en matière de biodiversité clairement définies ;

Intégration des nécessités humaines dans le territoire naturel ;

Équité et durabilité pour **les populations locales qui dépendent de la biodiversité** ; et

Garanties légales et financières de la pérennité de l'offset.



L'État actuel des offsets de biodiversité dans le monde

- 45 programmes d'atténuation compensatoire (banques et offsets), et 27 en préparation.
- Nombreux sites d'offset individuels, plus de 1 100 banques.
- Marché mondial annuel estimé entre 2,4 et 4 Md USD, mais probablement beaucoup plus (les trois quarts des programmes ne sont pas assez transparents pour estimer la taille réelle du marché).
- Surface concernée : > 187 000 hectares/an.
- L'Amérique du Nord vient en tête, avec un marché de 2 à 3,4 Md USD et plus de 15 000 hectares protégés par an (un demi million d'hectares en accumulé)
- Le nombre de banques de compensation ne cesse d'augmenter aux USA : 1 044 établissements actifs et provisionnés pour la protection des zones humides, des cours d'eau et des milieux naturels.
- Europe : Allemagne (banques en fonctionnement). Royaume-Uni, France, Suède (premiers pas).
- Afrique : Afrique du Sud (mécanismes nationaux et locaux en développement) ; Namibie : intégration au SEA.
- Amérique latine et centrale : Brésil (niveau fédéral : Code forestier et SNUC), Paraguay, Mexique, etc.
- Asie : Vietnam, Japon, Mongolie
- Australie & Nouvelle Zélande : Plusieurs États (NSW, Victoria, Northern Territories, Queensland, Western Australie). Nouvelle Zélande, en cours

Les réglementations des mesures compensatoires, des offsets de biodiversité et des marchés des crédits d'offset et de biodiversité existent dans un grand nombre de pays. Elles sont en cours d'élaboration dans de nombreux autres.

Voir Madsen et al : [State of Biodiversity Markets 2010 And 2011 Update](#)

En quoi les offsets carbone et les offsets de biodiversité diffèrent-ils?

Offsets carbone	Offsets de biodiversité
• Existence d'une unité officielle mondiale (tEq de CO ₂).	• Trop « biodivers » pour permettre la création d'une unité officielle mondiale.
• L'atmosphère est mondiale : les offsets peuvent être mis en œuvre partout.	• Implantation relativement locale.
• Régime juridique international	• Pas de régime juridique international
• Marchés mondiaux (régulé et volontaire)	• Quelques marchés nationaux (USA, Australie, Europe). Certains autres pays explorent les voies du marché.
• Enjeux historiques "d'additionnalité", de "fuites", de "pérennité".	• "L'absence de perte nette", "l'additionnalité", "les fuites", "la pérennité" sont prévus dans les principes du BBOP.
• Existence de normes.	• Les normes sont en voie de développement.

Pour donner un ordre d'idée, les montants échangés en 2010 dans le cadre du Mécanisme européen d'Échanges d'Émissions de Carbone (EU ETS) était de 106 Md USD (sur un total mondial, marchés volontaires et régulés confondus, de 128 Md USD). (Source: comm. pers. D.Kandy, Ecosystem Marketplace). Par contraste, Madsen et al. (voir ci-dessus) suggèrent que les montants brassés par les marchés mondiaux des crédits de conservation ne dépasseraient pas 3 Md USD.

Qu'est-ce que le BBOP?

Objectif : Travailler ensemble pour développer les meilleures pratiques en matière de conception et de mise en œuvre d'offsets de la biodiversité, fondées sur des principes conjoints et sur l'expérience de terrain

Le BBOP est un réseau de près de 75 organisations (entreprises, agences publiques, organisations environnementales et établissements financiers) du monde entier, qui cherchent à mettre en place une vision commune et à partager leurs expériences et leurs meilleures pratiques en matière d'offsets de la biodiversité.

Les principes du BBOP en matière d'offsets de biodiversité

On trouvera dans l'encadré ci-joint l'énoncé des dix principes élaborés et adoptés par l'ensemble des membres du comité d'orientation du BBOP en 2009.

Ceux-ci représentent des groupes de la société civile de nombreux pays et donc des points de vues divers sur l'environnement et le développement. Ils ont travaillé pendant plus de trois ans pour arriver à un accord sur les principes fondamentaux des offsets de biodiversité et rédiger des directives pratiques de conception et de mise en place des offsets.

Les dix principes sont un des produits majeurs du groupe, qui espère les faire adopter par le plus grand nombre d'entreprises, d'États et d'associations du monde entier en vue d'assurer des bases saines pour le développement des offsets de la biodiversité. Ces principes guident également l'ensemble des autres produits du BBOP. Ils sont la synthèse des meilleures pratiques et politiques existantes dans le monde.

1. Absence de perte nette
2. Additionnalité des résultats de la conservation
3. Respect de la séquence de l'atténuation
4. Limites à ce qui peut être compensé
5. Échelle territoriale
6. Participation des parties prenantes
7. Équité
8. Résultats à long terme
9. Transparence
10. Science et savoirs traditionnels

On trouvera la liste des membres du comité d'orientation du BBOP sur <http://bbop.forest-trends.org/committee.php>
Voir les principes du BBOP sur les offsets de la biodiversité

Offsets rétrospectifs et prospectifs

L'approche de l'offset ou de la compensation (et la possibilité de "l'absence de perte nette") varie selon qu'elle est prospective (avant que l'impact ait été produit) ou rétrospective (après que l'impact ait eu lieu).

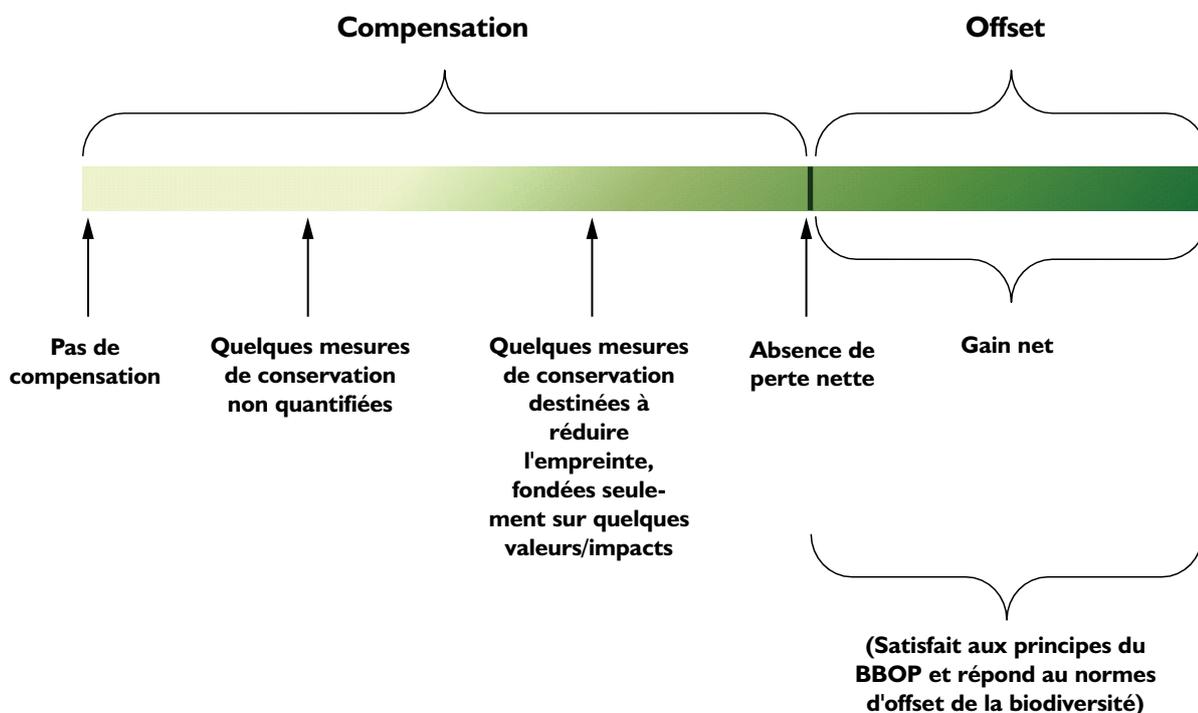
OFFSETS PROSPECTIFS :

Une ligne de base est calculée avant les impacts du projet pour permettre une véritable mesure des pertes. C'est la meilleure pratique en matière d'offset.

OFFSETS RÉTROSPECTIFS :

L'offset est conçu après que les impacts ou que les travaux aient commencé. L'offset rétrospectif n'est possible que si l'on dispose de données de bonne qualité sur les pertes de biodiversité sur le site ou sur des sites semblables. Si "l'absence de perte nette" n'est pas possible, des mesures compensatoires doivent être envisagées.

Offset x Compensation



Les offsets de la biodiversité :

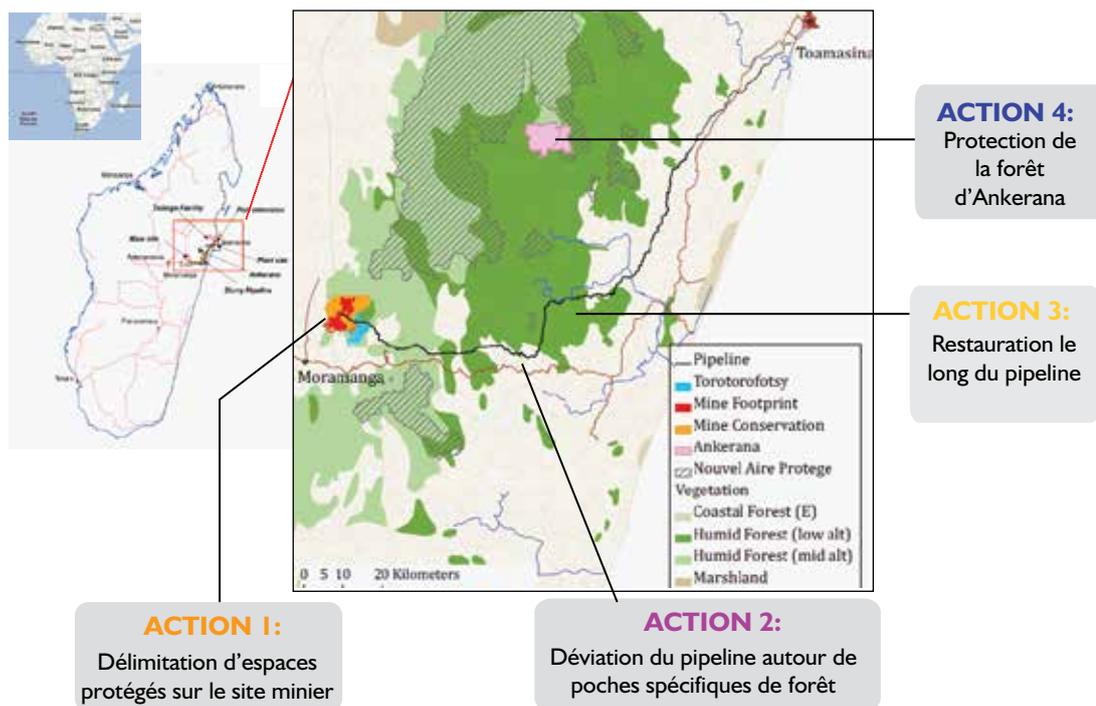
- sont destinés à atteindre une "absence de perte nette" ou un "gain net" (Satisfont aux principes du BBOP et aux Critères de l'offset)

Les mesures compensatoires :

- ne sont pas prévues pour permettre une absence de perte nette
- ne sont pas quantifiées en termes de perte ou de gain
- ne sont pas conçues pour le long terme
- ne peuvent pas contrebalancer les impacts trop graves ou pour lesquels on ne dispose pas de ligne de base
- Sont des mesures pécuniaires, non pas des résultats de biodiversité (Ne satisfont pas aux principes du BBOP)



Exercice interactif : Application de la séquence de l'atténuation au projet Ambatovy



Cette carte montre le périmètre du projet Ambatovy à Madagascar et décrit quatre interventions destinées à limiter ses conséquences sur la biodiversité. Chacune de ces actions, dont on trouvera une description plus détaillée ci-dessous, correspond à une étape de la séquence de l'atténuation (éviter, atténuer, restaurer, compenser).

Consigne :

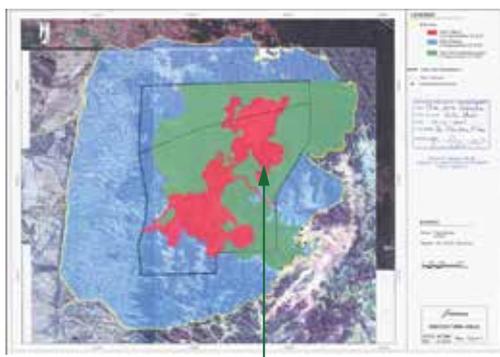
- Identifier le niveau de la séquence de l'atténuation correspondant à chaque action
- à Vérifier si les activités d'offset sont "additionnelles".

Voir Ambatovy BBOP Pilot Project Case Study, 2009

Actions sur le site de la mine

Délimitation de zones de protection (sur le site) :

- Pas de déforestation au-dessus du gisement
- Zones protégées à long terme
- Gestion forestière, suivi
- Sources de bois de chauffage alternatives pour diminuer la pression des populations locales sur la forêt

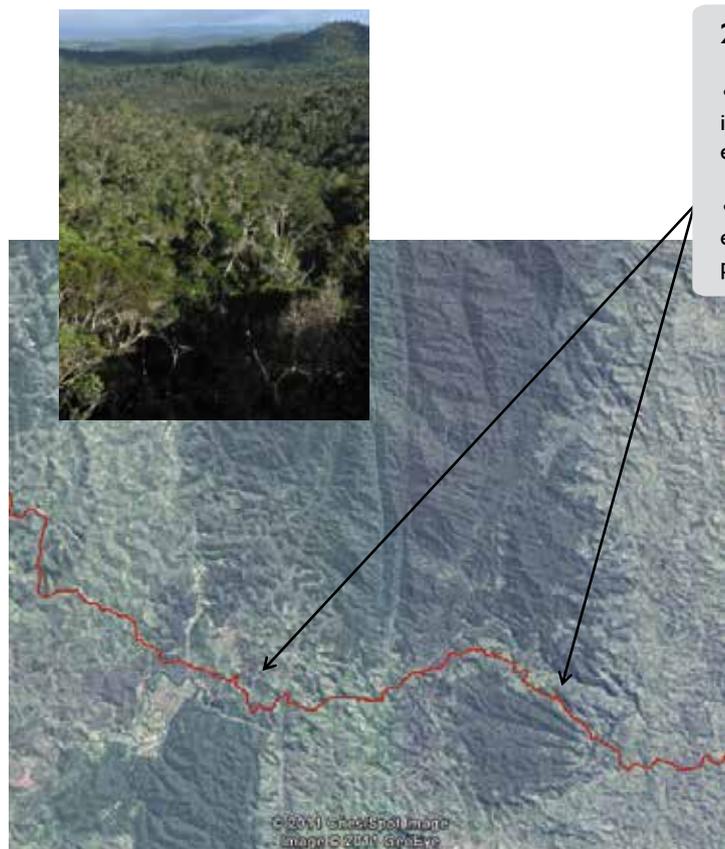


Forêts protégées : vert
Périmètre de concession : bleu
Périmètre de la mine : rouge



Questions :
Type d'action d'atténuation ?
Additionnalité ?

A quel niveau de la séquence de l'atténuation ces actions correspondent-elles, et qu'en est-il de leur additionnalité ?



2. Actions le long du pipeline :

- Tracé du pipeline conçu pour prévenir les impacts sur des portions de forêt (ex. Vohimana et autres)
- Améliorer la situation et rétablir la connectivité entre les zones naturelles à certains endroits (voir planche suivante)

Questions :

Type d'action d'atténuation
Additionnalité ?

A quel niveau de la séquence de l'atténuation ces actions correspondent-elles, et qu'en est-il de leur additionnalité ?



3. Autres actions le long du pipeline

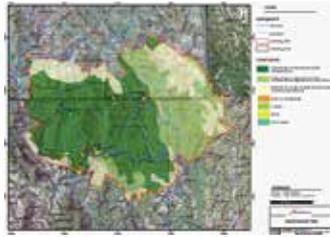
- Restauration de la forêt et de zones dégradées après que le pipeline ait été construit
→ pour rétablir les conditions initiales
- Restauration d'une zone préalablement dégradée (avant le projet) le long du pipeline
→ pour améliorer la connexion avec les autres zones boisées



Questions :

Type d'action d'atténuation ?
Additionnalité ?

A quel niveau de la séquence de l'atténuation ces actions correspondent-elles, et qu'en est-il de leur additionnalité ?



4. ACTIONS à Ankerana

- Protection à long terme d'un grand massif forestier à 70 km de Ambatovy
- Cette zone a été choisie du fait de sa ressemblance avec Ambatovy, et des risques de perte élevés (déforestation élevée).
- La protection d'Ankerana est hautement prioritaire au niveau régional et national mais aucun crédit n'y a été affecté à ce jour

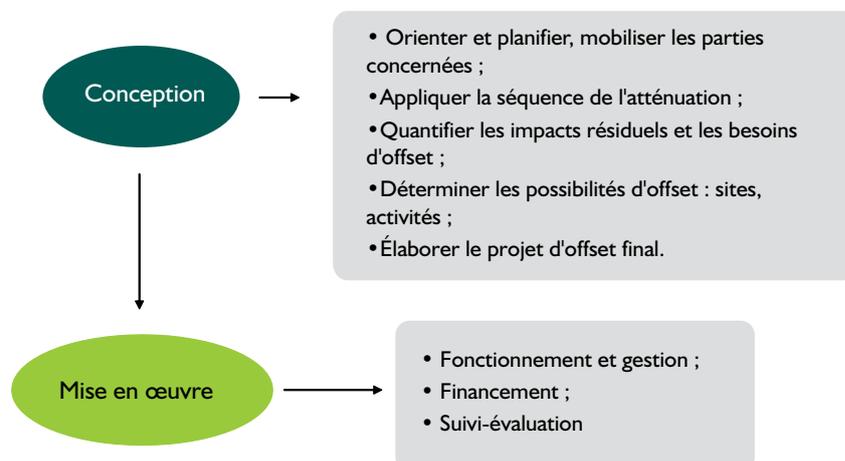
➔ **Questions :**
Type d'action d'atténuation?
Additionnalité?

Module 1

II^{ème} Partie – Les concepts centraux des Offsets

Comment fonctionne un offset de la biodiversité ?

Deux grandes phases :



La conception des mesures de compensation et d'offset de la biodiversité est une activité technique et relativement courte (de quelques mois à quelques années), tandis que leur mise en œuvre est d'ordre pratique et peut durer plusieurs dizaines d'années. Le suivi-évaluation de la mise en œuvre est indispensable. Une gestion adaptative est essentielle pour atteindre les objectifs de la compensation ou de l'offset.

BBOP Biodiversity Offset Design Handbook and Appendices (ODH);
BBOP Cost Benefit Handbook;
BBOP Biodiversity Offset Implementation Handbook (OIH); Faith and Walker 2002; Tanaka 2001; Kiesecker et al. 2009; McKenney and Kiesecker 2010; de Bie and van Dessel 2011

Externalités positives additionnelles

Un offset doit produire des externalités additionnelles mesurables sur l'environnement.

Que peut-on considérer comme un gain ?

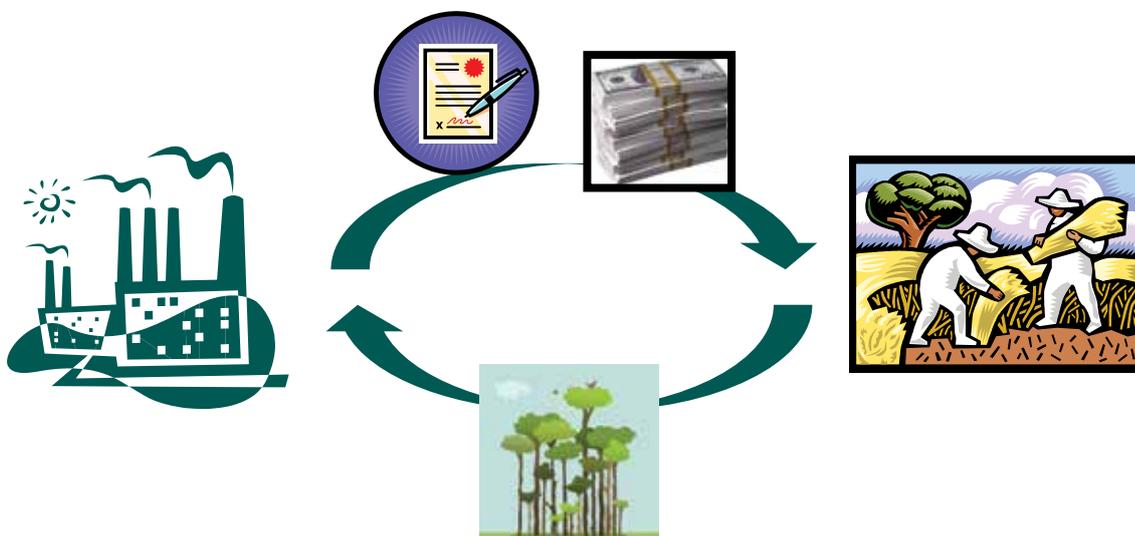
1. Un risque évité (en protégeant une biodiversité clairement menacée de perte)
2. Une restauration/amélioration active, l'arrêt de la dégradation

Le gain potentiel est le produit de la quantité de biodiversité générée par l'offset et des chances de succès.

BBOP Biodiversity Offset Implementation Handbook (OIH)

Mise en œuvre : Comment assurer le "gain" généré par la mesure d'offset ou de compensation ?

- En achetant le foncier (ou en le louant à long terme) ;
- En instaurant des servitudes (ou des clauses contractuelles, ou tout autre instrument juridique) sur la terre ;
- En établissant des contrats avec les occupants (y compris sous forme de PSE).



Trois façons de mettre en œuvre des mesures de compensation ou d'offset environnemental

- L'aménageur et/ou ses partenaires (ONG, bureau d'étude, association des parties prenantes) se chargent eux-mêmes de l'offset ou de la compensation
- Paiement compensatoire à une agence gouvernementale
- Achat par le maître d'ouvrage de "crédits" à des propriétaires fonciers ou à des banques de compensation.



Dans le premier cas, bien que l'État exige que le maître d'ouvrage se charge lui-même des mesures compensatoire ou d'offset – ou l'encourage fortement à le faire – l'administration intervient rarement dans la mise en œuvre de ces dernières, et l'aménageur se voit astreint à trouver lui-même ses offsets (volontaires ou obligatoires). Comme la conduite à long terme d'activités de protection de l'environnement ne fait souvent partie ni des priorités ni de l'expertise des maîtres d'ouvrage, ces derniers font souvent appel à des partenaires ou à des agents externes – ONG, communautés locales, ou à un groupe de parties prenantes – pour mettre en œuvre l'offset ou la compensation en leur lieu et place.

Certains pays stipulent un montant compensatoire que le maître d'ouvrage doit verser sur un fonds destiné à financer de futures mesures de compensation ou d'offset.

Certains marchés peuvent aussi proposer des activités d'offset ou de compensation aux aménageurs. Ces marchés ne s'épanouissent généralement pas sans une intervention de l'État destinée à en créer les éléments-clefs. Bien conçus, ils peuvent fournir de façon très efficace des possibilités d'offset rapides et bon marché.

Voir Crowe & ten Kate
Biodiversity offsets: policy options for government, 2010

Classification des différents types d'impacts

La terminologie des impacts environnementaux et de l'offset de la biodiversité est riche en nuances. On y retrouve notamment les impacts résiduels, les impacts directs, les impacts indirects et les impacts accumulés. Nous les décrivons rapidement ci-dessous.

Impacts résiduels

Les impacts résiduels sont les dommages qui subsistent APRÈS que toutes les mesures d'évitement, d'atténuation et de récupération/restauration aient été mises en place. L'objectif de l'offset ou de la compensation est justement de les contrebalancer.

PÉVITER → ATTÉNUER → RÉCUPÉRER/RESTAURER → OFFSET DES IMPACTS RESIDUELS

Impacts directs, indirects et accumulés

Impacts directs : Dommages directement attribuables à une action ou à une activité déterminée d'un projet (souvent appelés impacts primaires).

Exemple : perte de logements inondés par un barrage.

Impacts indirects : impacts déclenchés par la présence du projet plutôt que par ses opérations directes (impacts dits secondaires).

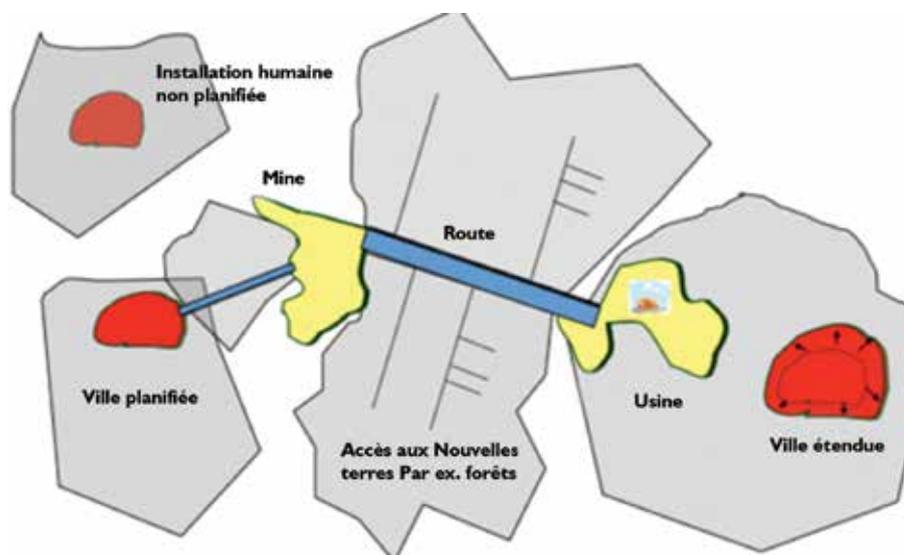
Exemple : la présence d'une mine peut entraîner une augmentation de la main d'œuvre locale et aura donc des effets indirects sur la biodiversité dus à l'augmentation de la chasse et de la conversion des sols.

Impacts accumulés : ensemble des impacts provoqués par un projet ou la combinaison d'une série d'activités. Les impacts accumulés sont souvent provoqués par des activités placées sous le contrôle du maître d'ouvrage, mais aussi de pressions exercées par les autorités ou les populations locales.

Exemple : un projet de logement en bordure d'une zone humide peut entraîner une plus forte pression sur l'écosystème à protéger (attraction d'autres projets immobiliers et commerciaux, routes, intensification de l'agriculture locale...)

Alors que les impacts directs d'un projet sont souvent gérables, les impacts indirects et accumulés peuvent être irréversibles et trop graves pour être compensés.

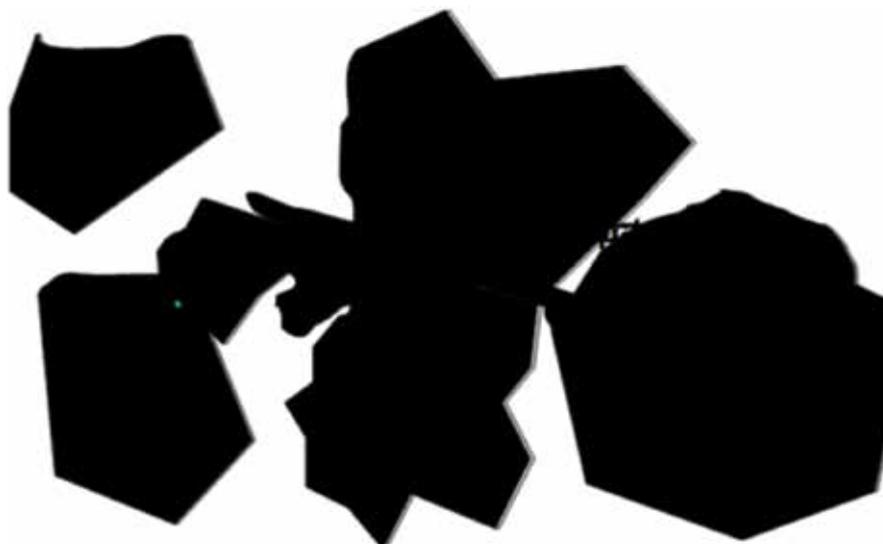
Une illustration des impacts directs et indirects



Dans le cas ci-dessus, le périmètre des impacts directs est le suivant :



Alors que celui des impacts indirects prend la forme ci-dessous :



Une question fréquente est de savoir si l'étude d'impact environnemental peut être utile pour faire face aux impacts d'un projet sur la biodiversité.

L'Étude d'impact environnemental (EIE) suffit-elle à gérer les pertes de biodiversité ?

- Les EIE cherchent rarement à atteindre « l'absence de perte nette » ;
- Elles se limitent souvent à l'évitement et à l'atténuation ;
- Elles ne s'intéressent généralement pas aux impacts résiduels ;
- Elles ne prennent pas en compte toutes les composantes de la biodiversité affectées ;
- Elles sont très souvent centrées sur le site, sans échelle territoriale ;
- Elles négligent souvent les impacts indirects et accumulés ;

TOUTEFOIS, il est possible de prévoir un offset dans l'EIE pour atteindre « l'absence de perte nette » !

Voir BBOP Compensatory Conservation Case Studies
Voir BBOP: The Relationship between Biodiversity Offsets and Impact Assessment (EIA);
IAIA Principles of Impact Assessment & IAIA Biodiversity in Impact Assessment & Tanaka, 2001.

La réponse la plus simple est qu'à elle seule, l'étude d'impact environnemental sera rarement élaborée dans une perspective « d'absence de perte nette ou de gain de biodiversité », mais que des offsets peuvent y être inclus à cet effet.



- impacts résiduels sont susceptibles d'offset ;
- Les calculs dégagent une "absence de perte ou un gain net" ;
- Les parties prenantes sont mobilisées ;
- Existence de mécanismes surs de mise en œuvre, tels que :
 - Rôles et responsabilités clairement définis
 - Cadre juridique et institutionnel approprié
 - Moyens financiers

Est-ce bien un offset?

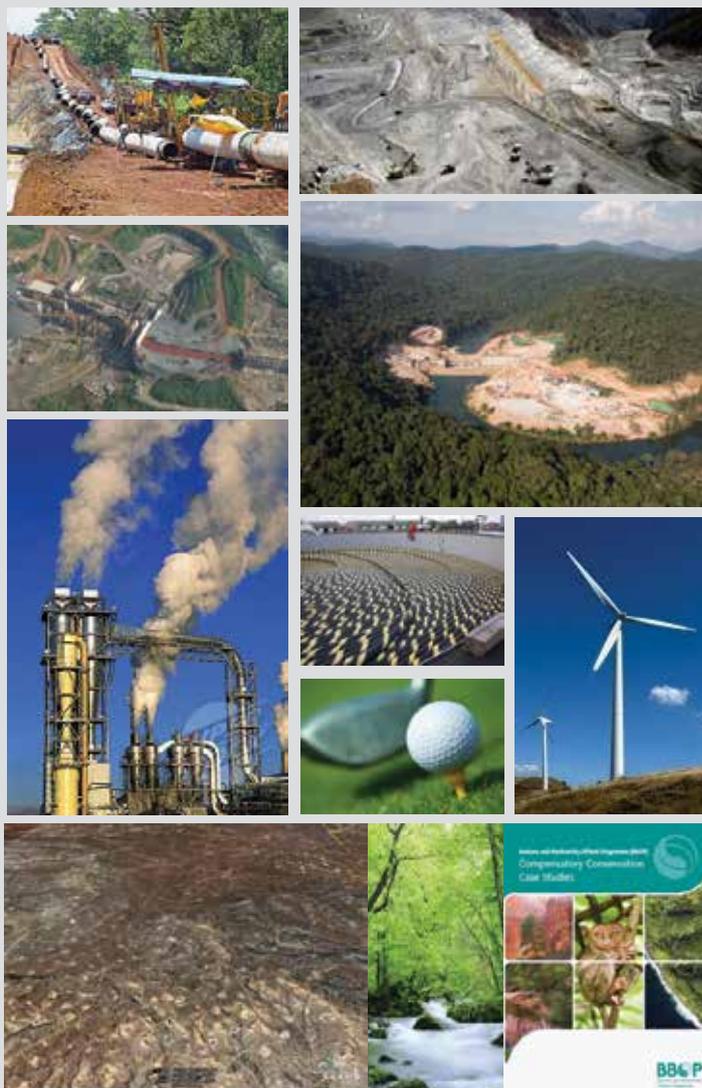
Cet encadré dresse une liste rapide permettant de déterminer si les résultats des efforts de protection environnementale prévus constituent un offset de la biodiversité ou une mesure compensatoire. Chacun de ces points sera discuté en détail dans les chapitres suivants.

Voir BBOP Principles on Biodiversity Offsets

Quelques cas de compensation et d'offset : risques et opportunités

Voici quelques exemples de compensation et d'offset tirés d'études de cas du BBOP :

- Projet d'implantation d'un pipeline pétrolier au Tchad-Cameroun
- Bujagali Energy Limited: Centrale Hydroélectrique et ligne de transport, Ouganda
- Terrain de Golf de Mount Royal, Afrique du Sud
- Moulin à papier de Pulp United, Afrique du Sud
- Mine de cuivre et de zinc d'Antamina, Pérou
- Centrale hydroélectrique de Nam Theun 2, Laos
- Mine d'or de Kumtor, Kirghizstan
- Mines d'or et de cuivre de Brisas, Venezuela
- Mine de cuivre de Kennecott, Utah, USA
- Champs d'éoliennes des Apennins, Italie
- Câble électrique sous-marin de Basslink, Australie
- Centrale hydroélectrique de Balbina, Manaus Energia, Brésil
- Gisements de gaz naturel de Jonah, USA
- Espace protégé CEMEX El Carmen
- Mine et port de QMM, Madagascar
- Compagnie des eaux de Rhénanie-Westphalie, Allemagne



Voir : "BBOP Compensatory Conservation Case Studies"

Les études de cas soulignent les aspects suivants des meilleures pratiques en matière de compensation et d'offset :

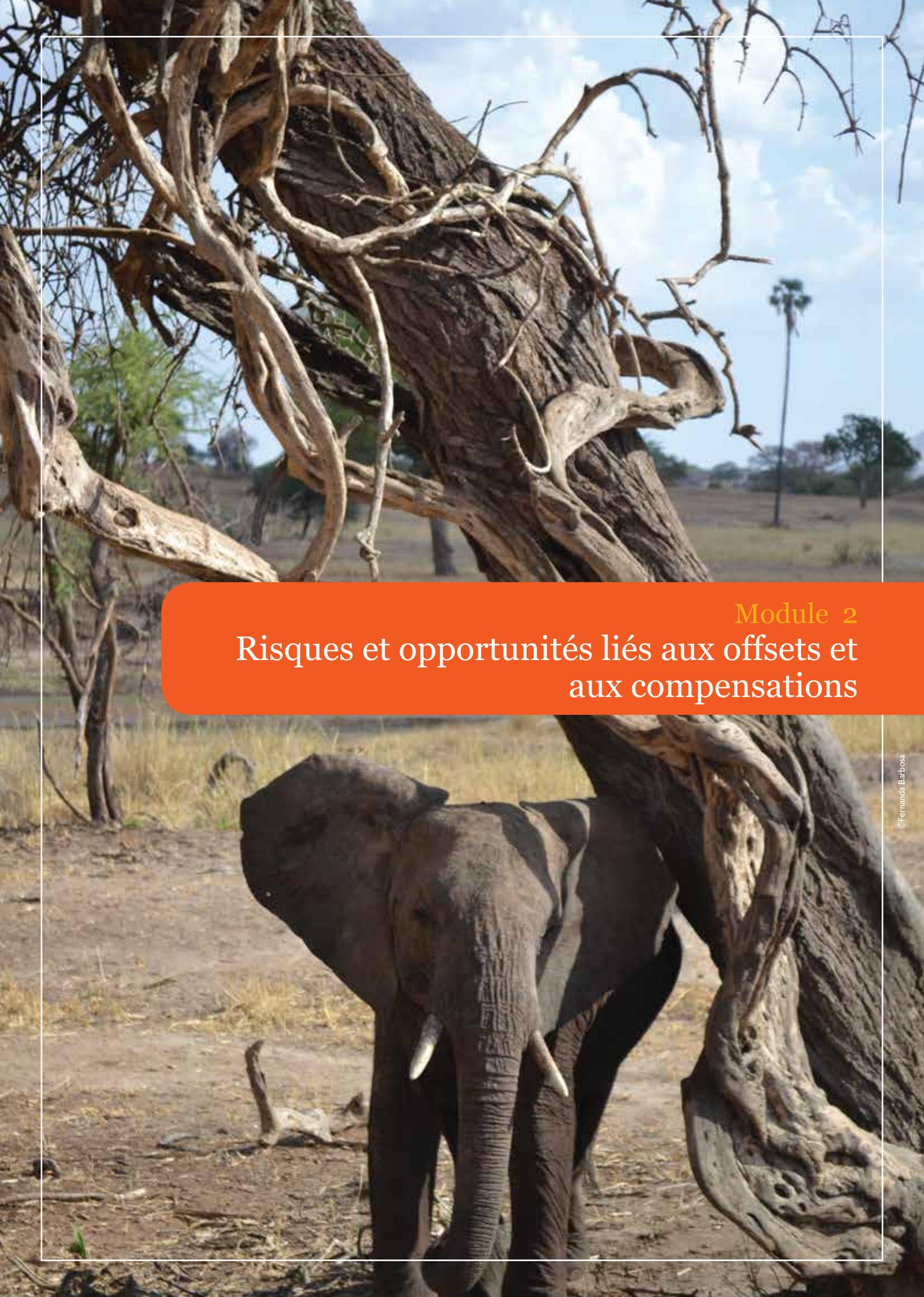
- Les méthodes quantitatives de mesure des pertes et des gains résiduels de biodiversité d'un projet obtenus grâce à des mesures de compensation ou d'offset sont en voie de mise au point rapide. Le choix de ces méthodes dépend des spécificités du projet (voir Basslink, Kennecott, Apennins et NT2).
- Pour assurer le succès des activités de compensation, il est essentiel de tenir compte du contexte socio-économique (conditions de vie) et de gouvernance du projet proposé et des zones potentielles d'offset (voir QMM).
- Il convient d'associer des objectifs clairs à une approche spécifique en vue de déterminer la nature, la portée et la séquence des activités de protection nécessaires (voir Basslink).
- Il est utile d'établir un accord définissant les rôles et les responsabilités respectives des diverses parties impliquées dans la mise en œuvre des activités de compensation environnementale (voir NT2).
- Une planification volontariste et systématique peut permettre aux offsets ou aux compensations de contribuer aux objectifs régionaux ou nationaux de protection de la biodiversité (voir Mount Royal et Jonah).
- Quand les montages financiers des offsets ou des compensations sont suffisamment assurés et financés sur la durée, ils peuvent apporter une contribution à long terme à la protection de l'environnement (voir Basslink).
- Les partenariats impliquant un éventail d'acteurs clés tels que les pouvoirs publics, les ONG, les populations locales et les instituts de recherche peuvent contribuer à orienter la conception, le choix et la mise en œuvre des activités les plus appropriées.
- Il est recommandé d'effectuer une étude de risque pour déterminer la résilience des activités de compensation et d'offset face à l'incertitude ou aux menaces anticipées contre leur succès (voir Apennins).
- Il existe peu d'expériences d'offset et de mesures de compensation environnementale en dehors des secteurs miniers et des services d'utilité publique.
- Le prix du foncier et la rentabilité des projets peuvent avoir une influence significative sur les business case des dossiers d'offsets et de compensations volontaires.



- La capacité des maîtres d'ouvrage à mettre eux-mêmes en place des mesures de compensation diffère selon les secteurs.
- Les principaux enjeux de la conception de mesures d'offset ou de compensation sont les suivants :
 - Sélection des facteurs appropriés
 - Identification de manières pratiques d'atteindre les résultats de protection souhaités dans un contexte plus large de développement durable.

Dix leçons à tirer des études de cas

- a) Soyez clairs sur les buts poursuivis.
- b) Connaissez vos écosystèmes et leur contexte territorial.
- c) Comprenez les besoins des populations et travaillez avec elles
- d) Choisissez l'approche appropriée.
- e) Soyez sûr d'être à la hauteur de vos objectifs.
- f) Construisez des passerelles entre les disciplines et les cultures.
- g) Collaborez et communiquez ouvertement.
- h) Soyez prudent.
- i) Pensez à l'avance et à long terme.
- j) Pensez au delà de « l'absence de perte nette ».



Module 2
Risques et opportunités liés aux offsets et
aux compensations

Pourquoi faire de l'offset ou compenser? Quels en sont les avantages pour l'État et pour la société?

- Ils aident à équilibrer le développement économique par la protection de la biodiversité ;
- Ils viennent en appui des objectifs nationaux de protection de l'environnement ;
- Ils améliorent les résultats de la protection ;
- Ils viennent en appui de la planification de l'usage des sols ;
- Ils encouragent le privé à se responsabiliser de ses impacts ;
- Les aménageurs savent mieux ce que l'on attend d'eux : conformité, efficacité, réduction des coûts.
- Flexibilité accrue sur la façon d'atteindre les objectifs de protection agréés;
- Promotion de nouveaux investissements financiers dans la protection de l'environnement ;
- Ils profitent aux populations locales (projets de développement, non exclusifs) ;

Le CBD COP 10 (Octobre 2010) s'engage à :

"Prendre des mesures concrètes et urgentes pour interrompre la perte de biodiversité en vue d'assurer que d'ici 2020 les écosystèmes soient résilients et continuent à fournir des services essentiels permettant d'assurer la variété de la vie sur terre et de contribuer au bien-être humain et à l'éradication de la pauvreté."

Voir: BBOP Government and Society Value Proposition; CBD Strategic Plan to 2020, including Aichi targets

Opportunités ou risques

Opportunités :	Risques :
Protection (Absence de perte nette ▶ Gain net) <ul style="list-style-type: none">• protection accrue et améliorée, mécanisme d'intégration, valorisation de la biodiversité	<ul style="list-style-type: none">• Pas de solution de rechange dans les cas où l'offset est impossible
Secteur privé (efficacité économique) <ul style="list-style-type: none">• l'efficacité économique permet d'assurer l'obtention des permis d'exploitation et la réputation ; le poids sur les politiques : mécanismes de marchés x régulation	<ul style="list-style-type: none">• Pente glissante• Certaines méthodologies sont inadéquates
Décideurs (Développement durable) <ul style="list-style-type: none">• impliquer le secteur privé dans la mise en œuvre des politiques publiques du secteur ; utiliser les mécanismes de marché	<ul style="list-style-type: none">• Échecs• Controverses
Populations locales (Équité sociale) <ul style="list-style-type: none">• Atténuer les impacts sur les conditions de vie et assurer des bénéfices additionnels	<ul style="list-style-type: none">• Pas de critères crédibles (pour l'instant)

Les offsets et les compensations de la biodiversité présentent à la fois des avantages et des risques. Les premiers sont évidents, mais les seconds méritent que l'on s'y attarde : de nombreuses ONG s'inquiètent du fait que les offsets et les compensations puissent être utilisés par les pouvoirs publics ou les maîtres d'ouvrage pour autoriser des projets qui devraient être rejetés au vu de la gravité de leurs impacts. On appelle souvent cela l'argument de la « pente glissante ». L'autre critique est que les méthodes employées pour concevoir et mettre en place les offsets et les mesures compensatoires sont d'ordre trop général et imprécis pour représenter correctement pertes et gains. Dans les pays où les mécanismes compensatoires existent depuis des dizaines d'années leur succès est mitigé. Pour certains groupes, tout mécanisme compensatoire impliquant l'aménageur, des groupes environnementaux et la population (comme c'est le cas de presque tous les mécanismes d'offset) est sujet à caution. Enfin, il n'y a à ce jour aucune norme d'offset internationalement reconnue, mais seulement quelques critères nationaux pour les mesures compensatoires. De nombreuses organisations s'attachent à résoudre ce problème depuis quelques années. C'est le cas du BBOP dont les membres se penchent sur l'élaboration de critères standard pour les offsets de la biodiversité.

Voir: Eftec – Financial Instruments to Enhance Private Sector Finance of Biodiversity; OECD Paying for Biodiversity & Crowe and ten Kate, BBOP Policy Options for Governments, 2010



LA GESTION DES RISQUES

Les risques opérationnels

Une mauvaise planification environnementale peut augmenter les pertes dues aux inondations, aux nuisibles, au feu, aux maladies

Les risques réglementaires

La rentabilité peut être affectée par des amendes, la perte ou la suspension de permis, des poursuites en dommages et intérêts.

Les risques d'image

En finançant des projets controversés, les banques peuvent devenir la cible de campagnes d'opinion d'ONG et d'organisations militantes.

Voir BBOP for Companies – Value Proposition for Business
Rio Tinto Biodiversity Strategy;
BusinessandBiodiversity.org – Business Case for Taking Action
BBOP Finance Value Proposition;
UNEP FI CEO Briefing – Demystifying Materiality;
UNEP FI – Biodiversity Offsets Application in Banking Sector & Grigg et al. 2009, Linking Shareholder and Natural Value & PRI 2010, Universal Ownership.

Exercice Interactif : Analyse FFOM (SWOT) pour un fonds environnemental

Questions/Consignes

- Quelles sont les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces clés (FFOM) liées aux projets de compensation et d'offset de votre fonds environnemental ?
- Discutez-en en groupe et complétez l'analyse FFOM ci-dessous.

Forces	Faiblesses
Opportunités	Menaces



Module 3
Critères émergents

Critères émergents

- Critères de performance n°6 de l'International Finance Corporation (SFI PS 6)
- Principes du BBOP
- Critères provisoires du BBOP

Voir www.ifc.org/
Sustainabilityframework; BBOP
Principles; BBOP Draft Standard

Critères de performance 6 de l'IFC (SFI)

La politique de durabilité de la Société Financière Internationale (SFI/IFC) puise ses critères de performance dans les principes de durabilité sociale et environnementale de diffusion de l'information. Cette politique traduit l'engagement de la SFI envers le développement durable et constitue un des éléments de son approche de la gestion des risques. Elle a été adoptée en 2006, puis revue en août 2011 pour y introduire les leçons tirées des expériences de terrain et les commentaires des parties concernées et des clients de la SFI. La nouvelle politique sera lancée en janvier 2012.

Cette Politique de Durabilité guide l'engagement stratégique de l'IFC envers le développement stratégique et fait partie intégrante de son approche de la gestion du risque. Il fournit des orientations sur les façons d'identifier les risques et d'y faire face et est destiné à aider les clients de la SFI à éviter et à atténuer les impacts dommageables et à gérer les risques en vue de faire des affaires dans une perspective durable

Les dix critères de performance de la SFI sont une référence mondiale en matière de gestion des risques environnementaux et sociaux pour les investisseurs privés. Ce sont souvent des préalables essentiels pour des entreprises souhaitant lever des fonds, notamment sur les marchés internationaux. Les Principes de l'Équateur, un ensemble de critères volontaires développés par des banques privées, sont inspirées des Critères de performance de la SFI.

Il y a huit critères de performance :

- Critère de performance 1 : Évaluation et Gestion des risques et des impacts environnementaux et sociaux
- Critère de performance 2 : Main d'œuvre et conditions de travail
- Critère de performance 3 : Efficacité énergétique et prévention de la pollution

Objectifs :

- Protéger la biodiversité ;
- Conserver les bénéfiques produits par les services écosystémiques ;
- Promouvoir la gestion durable des ressources naturelles vivantes.

Pour les projets :

- Situés dans des habitats modifiés, naturels ou menacés ;
- Qui ont un impact potentiel ou dépendent d'écosystèmes sur la gestion desquels le client a un contrôle direct ou une influence significative ;
- Comprenant la production de ressources naturelles vivantes (agriculture, élevage, pêcheries, exploitation forestière...).

- Critère de performance 4 : Santé et sécurité de la population
- Critère de performance 5 : Achat des terres et déplacement forcé
- Critère de performance 6 : Conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles du vivant
- Critère de performance 7 : Populations autochtones
- Critère de performance 8 : Patrimoine culturel

Habitat naturel

Zones composée d'assemblages de faune et de flore d'origine amplement locale et/ou l'activité humaine n'a pas profondément modifié les fonctions principales et la composition des espèces.

Les clients ne pourront convertir ou dégrader de façon importante des habitats naturels sans avoir préalablement démontré que :

- il n'existe dans la région aucune autre possibilité pour développer le projet sur un habitat déjà modifié ;
- les parties concernées, y compris les populations affectées, ont été consultées au sujet de la conversion et de la dégradation ;
- toute conversion ou dégradation sera atténuée conformément à la séquence de l'atténuation ;
- dans les zones d'habitat naturel, les mesures d'atténuation seront conçues en vue d'atteindre, dans la mesure du possible, une absence de perte nette de biodiversité. Parmi les mesures recommandées se trouvent :
 - éviter les impacts sur la biodiversité en délimitant et en protégeant des noyaux de protection absolue ;
 - minimiser la fragmentation des habitats en créant des corridors biologiques ;
 - restaurer les habitats pendant et après les opérations ;
 - mettre en place des offset de la biodiversité.

Habitats critiques

Zones à haute valeur de biodiversité, dont :

- (i) habitat significativement important pour des espèces hautement menacées ou menacées ;
- (ii) habitat significativement important pour des espèces endémiques ou à territoire limité ;
- (iii) habitat recevant des concentrations importantes d'espèces migratoires et/ou sédentaires ;
- (iv) écosystèmes hautement menacés ou uniques en leur genre ;
- (v) zones associées à des processus d'évolution essentiels.

Pas de projet tant que le client n'aura pas démontré que :

- il n'existe dans la région aucune autre possibilité pour développer le projet sur un habitat déjà modifié ou sur un habitat naturel non critique ;
- Le projet n'entraîne pas d'impacts négatifs mesurables sur des valeurs de biodiversité dans les habitats critiques identifiés ou sur les processus écosystémiques qui les soutiennent ;
- Le projet n'entraîne pas de réduction globale/nationale/régionale de la population d'une espèce en danger ou en danger critique, à court ou à long terme ;
- Un programme de suivi évaluation solide, bien conçu, à long terme, a été intégré dans le programme de gestion du client.

Quand le client est en mesure de répondre à ces exigences, sa stratégie d'atténuation prendra la forme d'un Plan d'action de biodiversité destiné à atteindre des gains nets pour les valeurs de biodiversité pour lesquels l'habitat critique a été désigné.

S'il propose des offsets de biodiversité, le client devra démontrer par une évaluation que les impacts importants du projet seront atténués de façon à répondre aux exigences ci-dessus.

Offsets de Biodiversité

PS 6 – Paragraphe 10 (2010)

Un offset de biodiversité doit être conçu et réalisé pour produire des externalités de protection mesurables dont on peut raisonnablement espérer qu'elles permettront une absence de perte nette et, de préférence, un gain net de biodiversité. Le gain net est indispensable dans les habitats critiques.

La conception de l'offset doit suivre le principe « équivalent voire meilleur » et s'aligner sur les meilleures informations et pratiques disponibles.

Nous recommandons aux clients considérant la possibilité de développer un offset dans le cadre de leur stratégie d'atténuation de s'adjoindre les services d'experts dans ce domaine.

Voir IFC Summary of Key Changes in Sustainability and Performance Standards – August 2011 ;
IFC Updated Performance Standard 6

Notes de bas de page du PS6 2010 :

- Les résultats mesurables de protection doivent être démontrés in situ, c'est-à-dire sur le terrain, et à une échelle géographique appropriée (locale, territoriale, nationale ou régionale).
- Le principe de « l'équivalence voire mieux » indique que les offsets de biodiversité doivent être conçus pour conserver les mêmes valeurs de biodiversité que celles qui sont impactées par le projet (un offset « à l'identique »). Dans certaines situations néanmoins les zones de biodiversité impactées par le projet ne sont une priorité ni nationale ni locale alors que d'autres régions de biodiversité de valeur semblable représentent une priorité plus élevée en matière de protection et d'usage durable et se trouvent directement menacées ou en besoin urgent de mesures de protection et de gestion. Dans de tels cas, il peut être judicieux de considérer la création d'un offset « d'espèce différente », visant un « surclassement » (puisque l'offset visera une biodiversité de priorité plus élevée que celle qui aura été affectée par le projet) qui répondra, en matière d'habitats critiques, aux normes du paragraphe 17 des présents Critères de Performance.



Accès au financement : Révision des principes SFI-PS et des Principes de l'Équateur

72 Banques et Établissements financiers

Intervenant dans 27 pays

70% de la dette internationale de financement de projets provient des marchés émergents

- Les Principes de l'Équateur sont fondés sur les Critères de performances de la Société Financière Internationale IFC-PS ;
- Les clients de la Banque d'Équateur et de la SFI cherchant des concours de plus de \$10 million doivent remplir les conditions de prêt de la SFI, y compris les critères de performance sociaux et environnementaux (PS) ;
- Depuis juin 2003, 72 banques ont adopté les Principes de l'Équateur et donc adhéré aux critères de performance de la SFI ;
- Ayant adopté le PS6 original, il est hautement probable que les banques « équatoriennes » adhéreront au PS6 révisé.

Les obligations des clients PS 6 (selon le BBOP) incluent :

Habitat naturel : évitement, atténuation, restauration, puis :

Offset pour atteindre « l'absence de perte nette ».

Habitat Critique : l'évitement au maximum.

Objectif de l'offset : « Gain net »



« Les Principes de l'Équateur » (PE) sont un cadre de gestion de risque de crédit pour déterminer, évaluer et gérer les risques sociaux et environnementaux dans les transactions de financement de projets. Le financement de projets sert souvent à financer le développement et la construction de grands projets industriels et d'infrastructure. Les PE sont volontairement adoptés par les établissements financiers lorsque le montant total du projet dépasse 10 millions de dollars. Les PE sont principalement destinés à fournir un niveau minimum de due diligence en appui à une prise de décision responsable sur les questions de risques. »

Voir Equator Principles <http://www.equator-principles.com/>

Les principes du BBOP

1. L'absence de perte nette :

Un offset de biodiversité doit être conçu et mis en œuvre pour obtenir sur le site du projet des résultats de protection mesurables dont on peut raisonnablement espérer qu'ils permettront d'obtenir une absence de perte nette, voire un gain net de biodiversité.



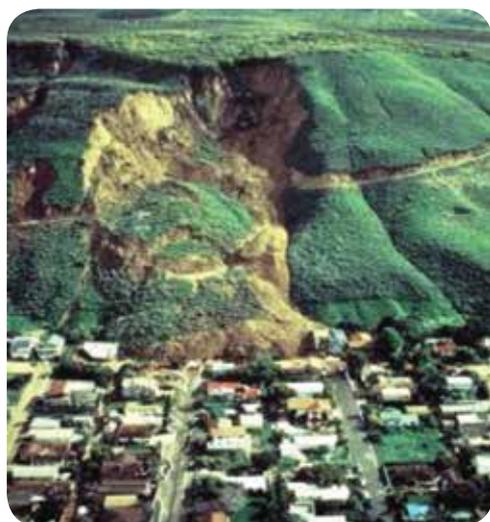
2. Les externalités additionnelles :

Un offset de biodiversité doit produire des résultats de protection environnementale dépassant les résultats qui auraient été obtenus si l'offset n'avait pas été mis en place. Les offsets doivent éviter la délocalisation des activités dommageables vers d'autres zones.



3. Le respect de la séquence de l'atténuation :

Un offset de la biodiversité est un engagement à compenser les dommages résiduels significatifs après que toutes les mesures d'évitement, d'atténuation, et de restauration aient été prises, conformément à la séquence de l'atténuation.

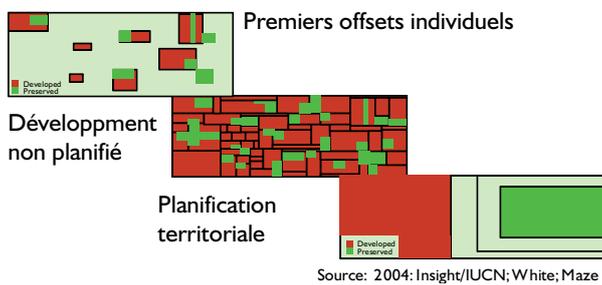


4. Les limites de l'offset :

Certains impacts résiduels ne peuvent faire l'objet d'offset de biodiversité du fait du caractère irremplaçable ou trop vulnérable de la biodiversité affectée.

5. Le contexte territorial :

Un offset de biodiversité doit être conçu et mis en place dans un contexte territorial, en vue d'atteindre les résultats mesurables attendus, en tenant compte de l'information disponible sur toute la gamme de la biodiversité biologique, sociale et culturelle, dans une approche écosystémique.



7. L'équité :

Un offset de biodiversité doit être conçu et mis en place de façon équitable, c'est-à-dire dans un cadre de partage entre les parties prenantes des droits et des responsabilités, des risques et des récompenses associées au projet, conformément aux règles juridiques et coutumières. On s'attachera tout particulièrement au respect des droits nationaux et internationaux des peuples autochtones et indigènes.



6. La participation des parties prenantes :

La participation des parties concernées par les offsets de biodiversité doit être assurée à tous les niveaux : évaluation, sélection, conception, mise en œuvre et suivi.



8. Les résultats à long terme :

La conception et la mise en place d'un offset de biodiversité doit s'appuyer sur une approche de gestion adaptative possédant un volet de suivi-évaluation permettant d'assurer les résultats tant que dureront les impacts du projet et, si possible, à tout jamais.



9. La transparence:

La conception et la mise en place d'un offset de biodiversité et la communication qui les entourent doivent être réalisées de façon transparente et en temps voulu.



10. La science et les savoirs traditionnels :

La conception et la mise en place d'un offset de biodiversité doivent se fonder sur des connaissances scientifiques solides tout en tenant compte des savoirs traditionnels existants



Les critères provisoires du BBOP : Public et objectifs

Les critères provisoires ont été élaborés pour permettre aux audits et aux évaluateurs de déterminer si un offset a été conçu et mis en œuvre conformément aux principes du BBOP. Ces évaluations peuvent être effectuées par des personnes d'horizons divers: employés d'une entreprise concevant un offset (évaluation par la première partie), membre d'une ONG ou d'une organisation associée à l'entreprise (évaluation par une seconde partie) ou audit par une tierce partie. Les principaux usagers de ce document compareront donc les offsets de la biodiversité aux critères provisoires, de leur conception à leur mise en œuvre sur le terrain.

Comme les offsets de biodiversité seront probablement évalués en fonction des critères provisoires, nous recommandons aux concepteurs de ces offsets de se reporter au PCI ainsi qu'aux « Handbooks » du BBOP afin que leur produit correspondent le plus possible aux critères du BBOP.

Les critères provisoires sont aussi destinés à d'autres publics. Les personnes impliquées dans le développement et l'application de politiques sur la séquence de l'atténuation et les offsets de biodiversité (agents de l'État, de l'industrie ou d'associations patronales) trouveront dans les critères provisoires les meilleures pratiques d'identification des impacts sur la biodiversité et d'application de la séquence de l'atténuation (éviter, atténuer, restaurer, compensation/offset). De même, les représentants des populations locales, des populations autochtones et de la société civile pourront s'appuyer sur les critères provisoires dans leurs négociations avec les maîtres d'ouvrage de projets prévoyant des offsets de biodiversité.

Nombreux sont les avantages des maîtres d'ouvrages et des aménageurs à utiliser les critères provisoires. Comme nous l'avons écrit dans le chapitre ci-dessus, conformément au Critère de Performance 6, les clients de la SFI provoquant des impacts sur des habitats naturels ou des habitats critiques doivent démontrer une « absence de perte nette » ou un gain net en biodiversité. La SFI se référant aux principes et aux approches du BBOP, le fait d'être aux normes BBOP est une bonne façon de démontrer aux bailleurs et aux autres parties prenantes qu'un offset de biodiversité est conforme au critère PS6. Et même si l'entreprise n'est pas tenue de satisfaire aux exigences du PS6, les critères provisoires du BBOP incluant les meilleures pratiques internationales, le fait d'y répondre ne peut qu'aider à démontrer un haut niveau de préoccupation envers l'environnement, à obtenir le soutien des parties prenantes et à mesurer et à démontrer les résultats environnementaux du projet.

Pour plus d'informations sur la conception et la mise en place d'offsets de biodiversité, on lira avec profit BBOP Handbooks on Offset Design, Cost Benefit Assessment and Offset Implementation, Resource Papers on Offsets and Impact Assessment, Offsets and Stakeholder Engagement, sur l'absence de perte nette (et notamment sur les calculs de pertes/gains) et sur les impacts difficiles à compenser. Ces textes sont disponibles sur : <http://bbop.forest-trends.org/guidelines/index.php>. D'autres titres et approches sont donnés dans la bibliographie, ainsi que dans les références des Handbooks du BBOP.

➤ Véase: anteproyecto de las normas del BBOP

Critères provisoires du BBOP : Architecture, Contenu

Principes : Énoncés fondamentaux sur un résultat souhaité

Critères : Conditions nécessaires pour appliquer le principe.

Indicateurs : Étapes mesurables permettant de dire si un critère a été atteint

Notes d'orientation :

- Interprétation de l'indicateur... Expliquer les termes, les concepts
- Questions clés... A quoi l'évaluateur doit-il répondre ?
- Exigences de conformité... pour correspondre aux normes
- Causes possibles de non-conformité... de non-correspondance aux normes

L'architecture des critères provisoires a bien des points en commun avec d'autres normes environnementales telles que les critères du Forest Stewardship Council et du Marine Stewardship Council, ainsi que de celles des tables rondes sur l'huile de palme durable et autres matières premières durables.

Les Principes sont primordiaux, et représentent la charpente des résultats souhaités (dans notre cas, suivre la séquence de l'atténuation et démontrer l'absence de perte nette ou l'obtention d'un gain net de biodiversité à long terme).

Chaque principe se décline en une série de critères représentant les conditions nécessaires à son application.

Pour chaque critère il existe une série d'indicateurs qui sont des étapes mesurables permettant à l'évaluateur de déterminer si un critère déterminé a été atteint

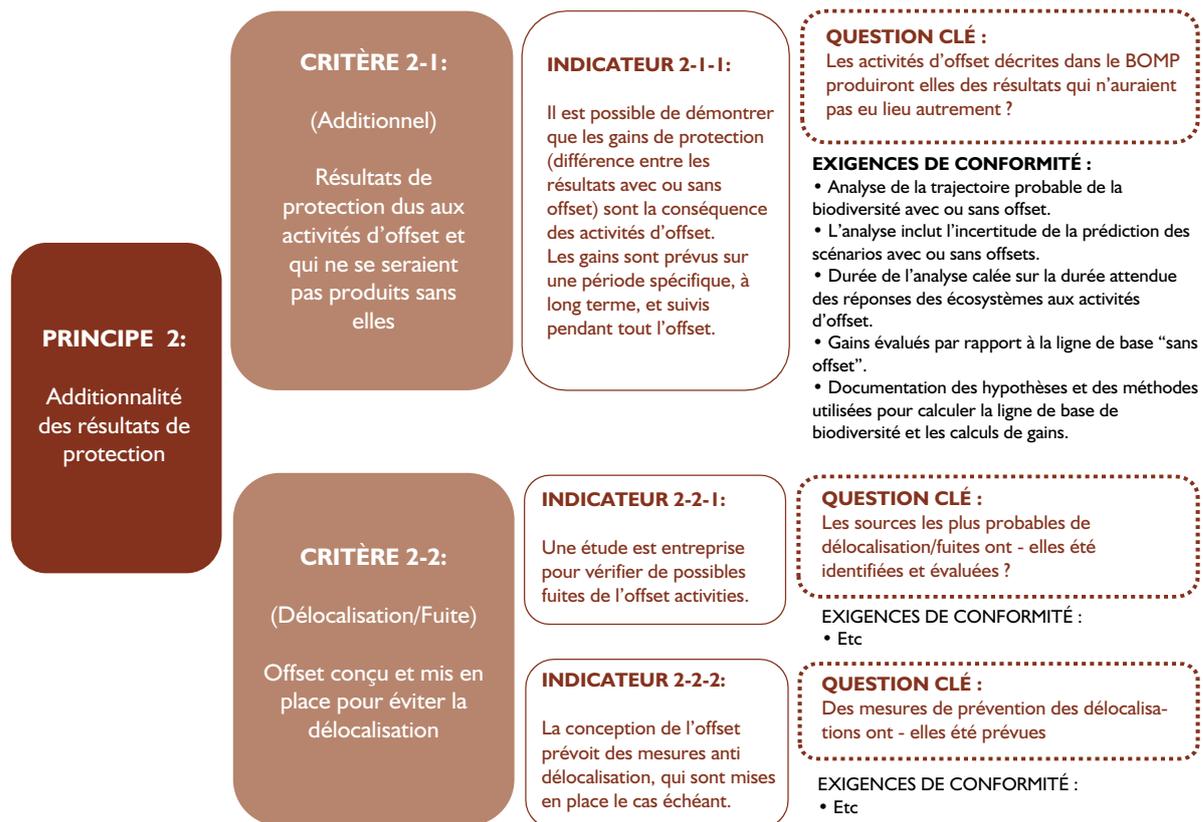
 Voir BBOP Handbooks

Critères provisoires du BBOP : Exemple : Principe 2

Les critères provisoires incluent donc les principes, les critères indicatifs et les indicateurs ou "PCI". Ils sont accompagnés par un ensemble de Notes d'orientation destinées à aider les audits à évaluer si un offset a été conçu et mis en place conformément aux critères provisoires.

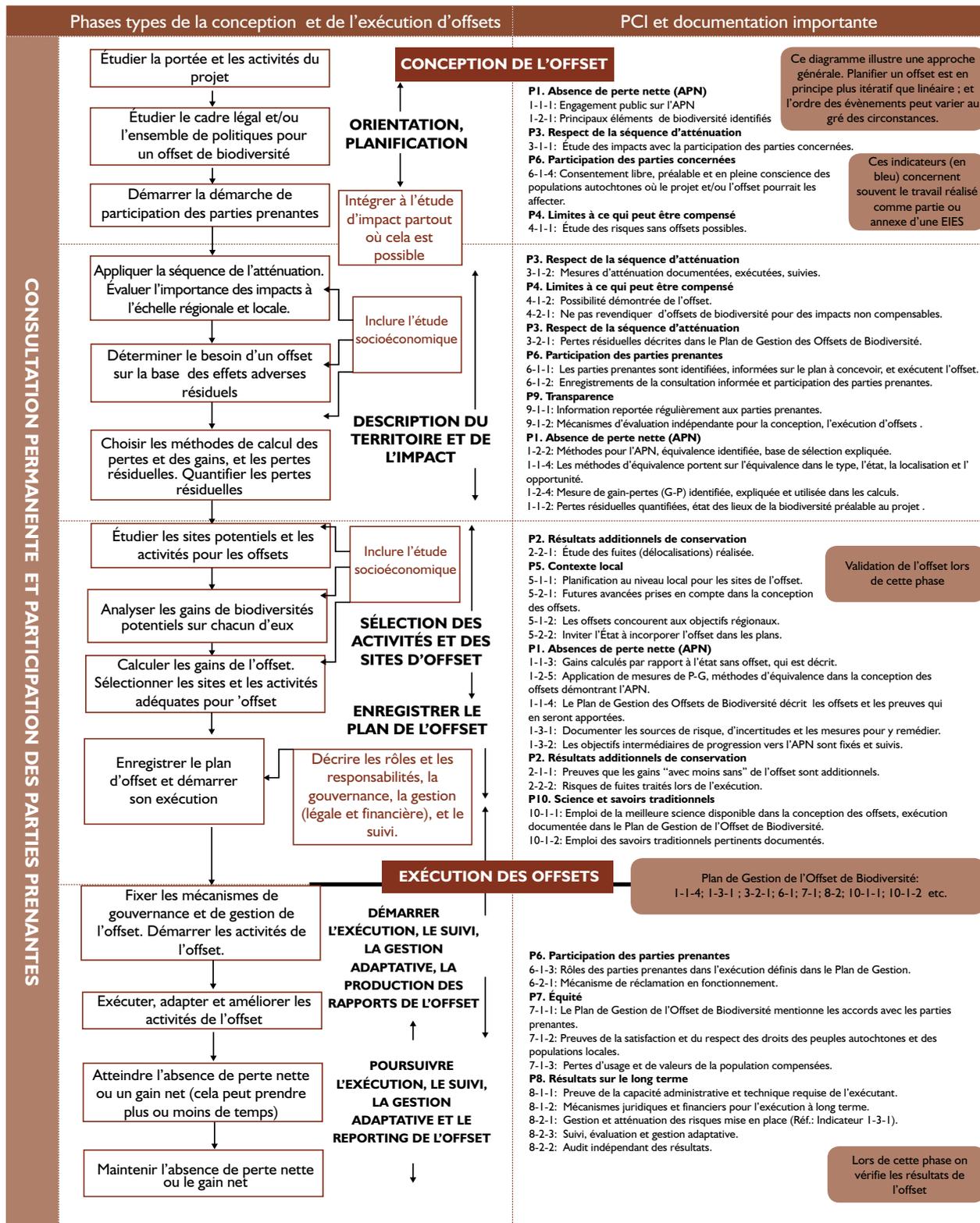
Les Notes d'orientation décrivent chacun des indicateurs, les questions clés de l'évaluation, les facteurs à considérer dans l'évaluation de la conformité (exigences de conformité et situations représentant probablement des cas de non-conformité) ainsi qu'un tableau montrant les liens entre les indicateurs.

On trouvera ci-dessous une illustration de la structure des critères provisoires et des notes d'orientation pour le Principe 2. Les Critères provisoires (Principes, Critères et Indicateurs) sont placés horizontalement dans le tableau, tandis que les colonnes de droite montrent les exigences de conformité et les questions clés des Notes d'Orientation.



Le diagramme ci-dessous montre comment la conception d'offsets de biodiversité peut être intégrée à la planification de projets d'une entreprise. La partie droite du diagramme identifie les éléments des critères provisoires du BBOP qui correspondent à l'étape en question du cycle de planification.

Voir BBOP Guidance Notes for the Draft Standard, 2011



Étude de Cas et Discussion

Approches de la compensation et de l'offset dans les pays des participants



Module 4

I^{ère} Partie – Méthodologies

Types d'offsets

Les offsets de biodiversité (ou de façon plus générale, les compensations environnementales) peuvent être conçus pour répondre aux impacts résiduels d'un seul projet déterminé (c'est l'offset « individuel »), ou être « combinés », de sorte qu'un offset (ou ensemble de mesures de compensation) soit destiné à répondre aux impacts de plusieurs projets. Enfin, un offset ou des crédits de compensation peuvent être achetés auprès d'une banque de compensation.

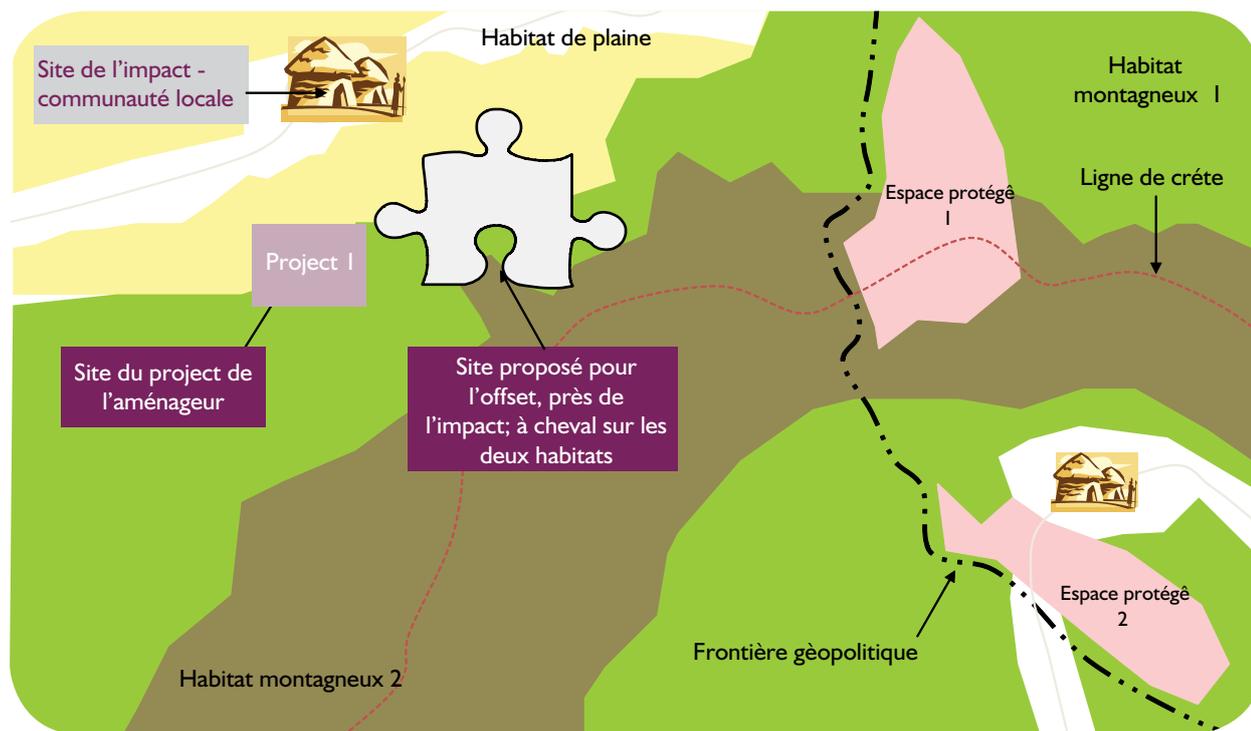
Une banque de conservation est un établissement où des crédits de biodiversité sont provisionnés à l'avance dans l'éventualité de pertes futures à compenser. Une banque est un établissement financier qui dépend d'un investissement initial en faveur du site. Une banque de

- 1) Offset individuel
- 2) Offset combiné
- 3) Banque de conservation

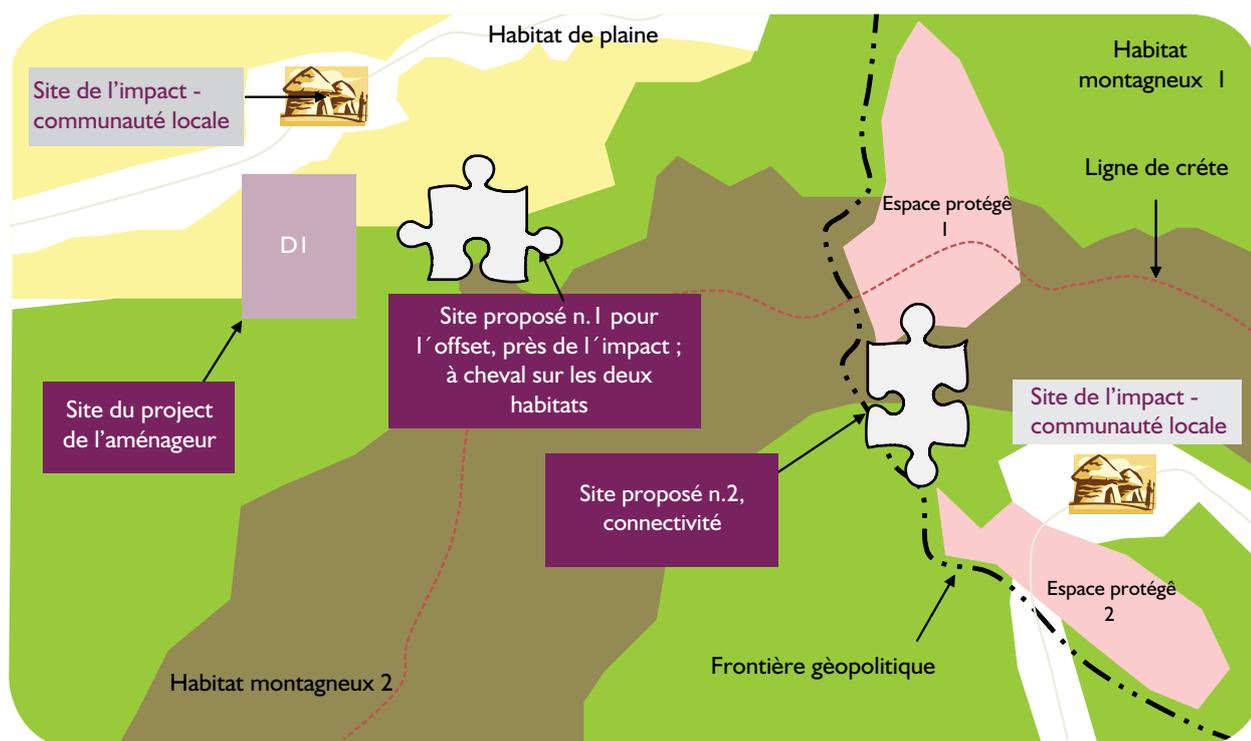
conservation est généralement conçue pour financer des offsets dans la durée et pour plusieurs pertes.

Un offset combiné est semblable à une banque de compensation à ceci près que la demande en offsets est connue à l'avance et que l'offset combiné peut être spécifiquement conçu pour un ensemble particulier d'impacts environnementaux. Un offset combiné réunit les besoins en offset d'un certain nombre de projets dont les pertes en biodiversité sont connues et fournit les crédits nécessaires à partir d'un seul grand site ou d'une série de sites interconnectés.

Un seul maître d'ouvrage, un seul offset



Un seul maître d'ouvrage, offset combiné



Exemple d'un maître d'ouvrage unique développant un offset de biodiversité combiné : Projet Ambatovy, Madagascar

Projet minier de nickel à forte production

Consortium : Sherritt Incorporated, Sumitomo Incorporated, Kores, SNC Lavalin

- Éléments :

- Site minier (env. 1 336 ha)
- Pipeline de boues de 218 km en grande partie enterré
- Complexe industriel : usine de traitement de 2,6km², raffinerie, épandages 14km², port avec 300 m de quais

- Début de la construction en 2007. Cycle de vie estimé à + de 27 ans

- Offset combiné proposé :

Hors site à Ankerana (forêt menacée écologiquement équivalente à celle du site minier) ;
Améliorer le niveau de protection de deux zones protégées situées dans le périmètre de la concession minière ;

Conserver la zone forestière autour du périmètre de la mine ;

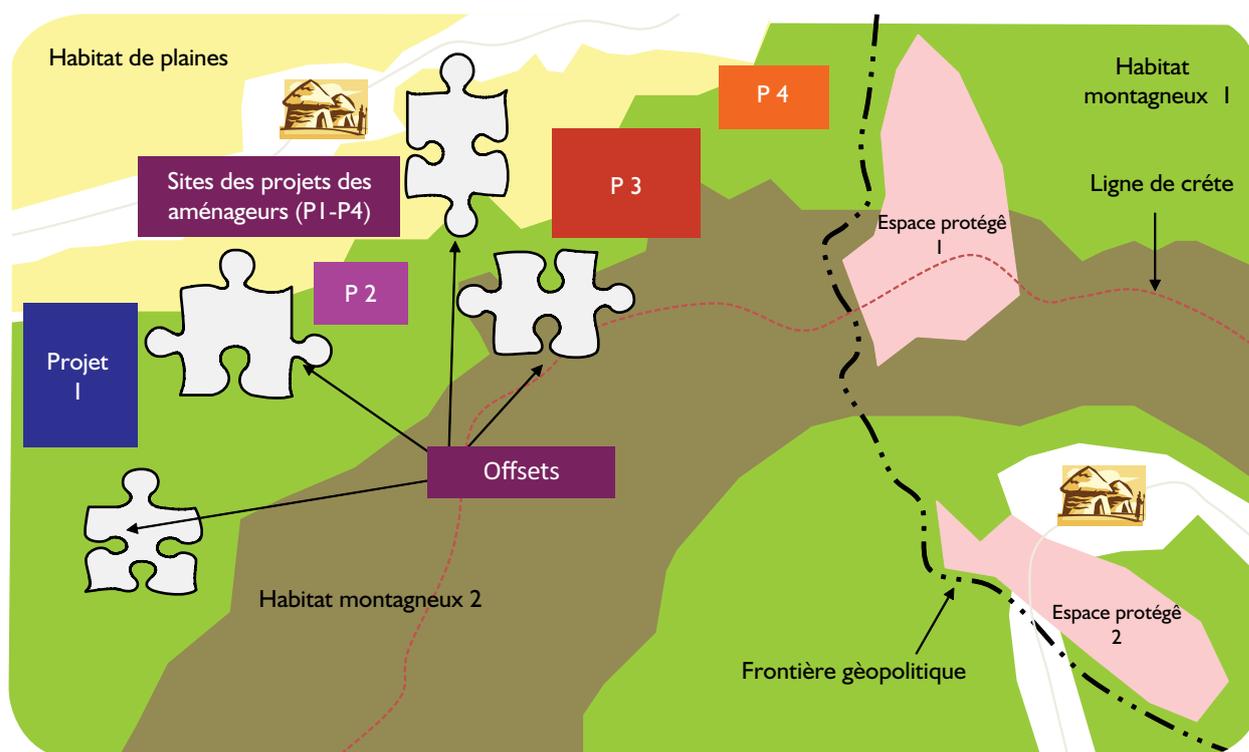
Établir un corridor forestier entre les forêts de la zone de la mine et le corridor voisin ;

Appuyer la mise en œuvre du plan de gestion des terres humides voisines.

Voir Ambatovy BBOP Pilot Project Case Study, 2009

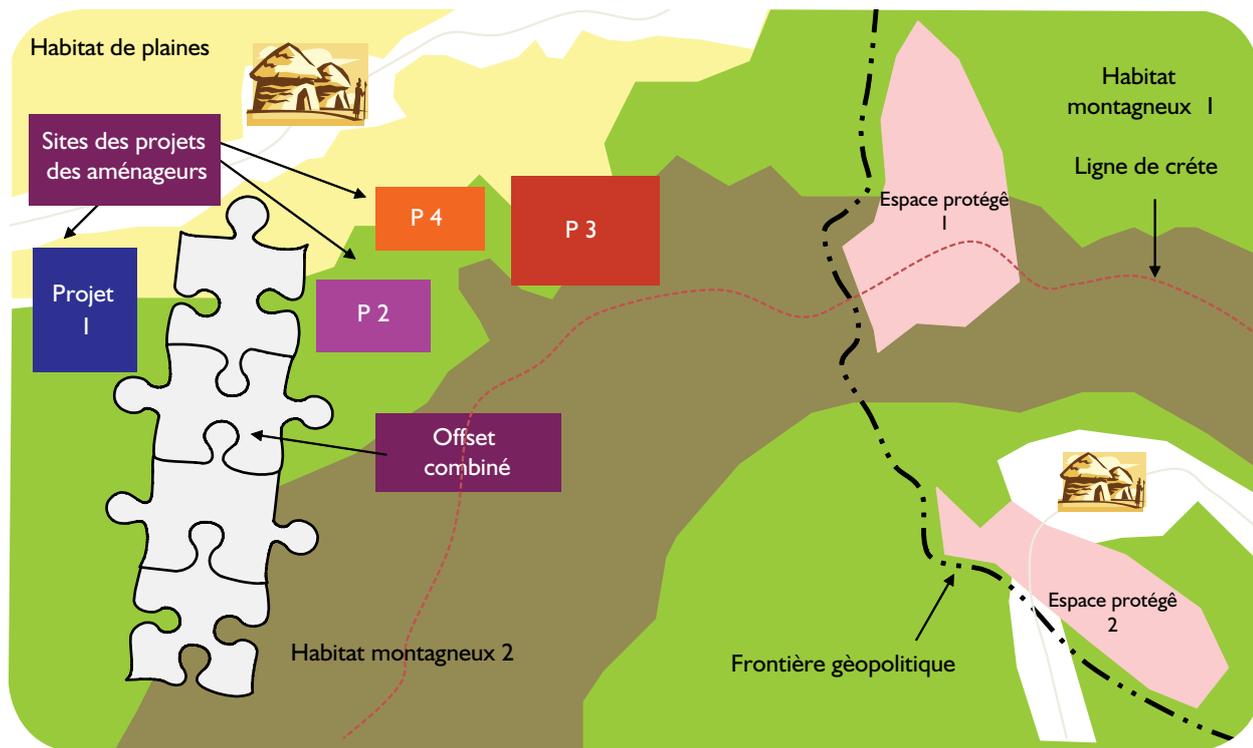
Maîtres d'ouvrages multiples, offsets multiples

Ce diagramme illustre une situation dans laquelle plusieurs projets différents (P1, P2, P3, P4) mettent chacun en place leur propre offset sans coordination.



Maîtres d'ouvrages multiples, offset combiné

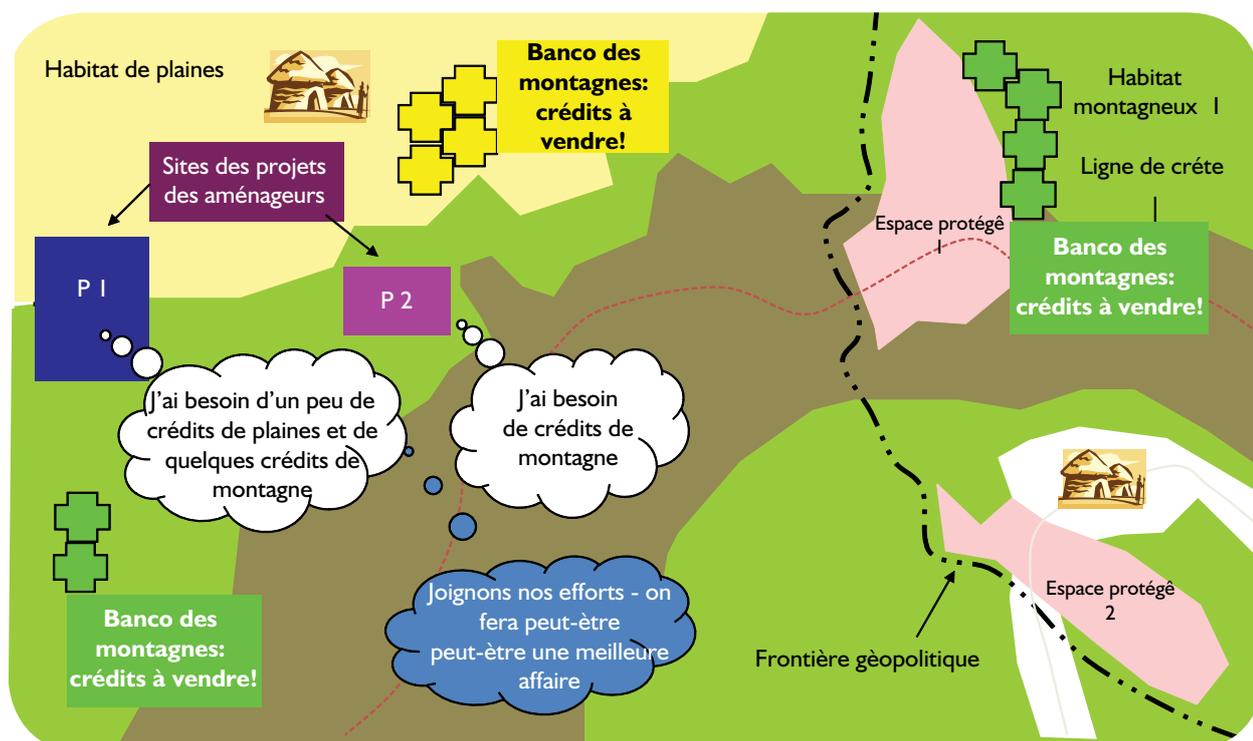
Ce diagramme illustre une situation dans laquelle plusieurs projets différents (P1, P2, P3, P4) planifient leurs offsets ensemble, de façon à en combiner les effets



Banques de conservation et offsets

Une banque de conservation est une parcelle de terre gérée pour ses valeurs environnementales. En échange de la protection permanente de la terre, la banque est autorisée à vendre des crédits à des tierces parties qui en ont besoin pour compenser des impacts environnementaux qu'ils ont générés sur d'autres projets, en d'autres endroits (Carroll et al, 2008).

Dans ce scénario, plusieurs aménageurs ont besoin d'une série de crédits de biodiversité différents, et plusieurs organisations sont disposées à les leur fournir en puisant dans leurs « banques de conservation ».



Avantages des banques de conservation

L'encadré ci-dessous résume les principaux avantages (écologiques et administratifs) de l'approche des banques de compensation par rapport à celle des offsets individuels (voir aussi Carroll et al. 2008).

Écologiques

- Plus forte valeur écologique
- Placement stratégique
- Éviter les pertes temporelles d'habitat
- Transforme une responsabilité en atout

Administratif

- Suivi écologique plus aisé
- économies d'échelle
- Applique partout les mêmes standards de performance.
- Transfert de la responsabilité juridique
- Diminution des temps de délivrance des permis

Voir New South Wales BioBanking: Science Behind Biobanking, 2009 & Biobanking Overview, 2007

- Fonds de dotation : La banque de conservation s'appuie sur les rendements d'un fonds de dotation suffisamment provisionné pour financer à perpétuité les activités de gestion de l'environnement prévues dans l'accord.
- Zone de service : C'est la zone où les impacts restent écologiquement importants et d'où les crédits peuvent être vendus pour servir d'offsets. Elles sont généralement situées dans des bassins versants ou dans d'autres régions écologiquement équivalentes pour que les crédits puissent correspondre aux impacts.
- Sélection stratégique du site : A sa création, il est important que le site de la banque de conservation soit choisi de façon à durer dans le temps (et qu'il ne se retrouve pas encerclé par des projets immobiliers nuisant à ses résultats environnementaux) et suffisamment grand pour assurer ses fonctions écologiques. La banque peut aussi tirer avantage d'un site présentant une liaison entre plusieurs espaces protégés ou une zone tampon.

Voir Carroll et al Conservation Banking: UNDP/PWC Habitat Banking LAC – Feasibility Report

Principales caractéristiques de la finance de la conservation

Les principales caractéristiques des banques de conservation sont les suivantes :

- Actif/Produit
- Contrat juridique
- Plan de Gestion
- Fonds de dotation
- Zone de service
- Sélection de site stratégique

- Actif/Produit : Pour que la finance de la conservation soit effective, le produit ou l'actif objet de l'échange doit être clairement défini. Il s'agit généralement d'un secteur d'habitat associé à des actions de protection définies et mesurables : restauration, préservation ou gestion.
- Accord juridique : Un accord notarié reconnaissant l'offset est souvent nécessaire pour que la banque puisse vendre ses crédits.
- Plan de gestion : L'accord oblige souvent la banque de conservation à mettre en place un plan de protection incluant des activités de restauration, d'entretien et de suivi écologique.

Risques et inquiétudes

- Échec : faillite/catastrophe
- Adaptation (changement climatique)
- Performance /conformité écologique
- Équité (qui en profite ?)
- Coûts de transaction
- Additionnalité
- Macro-planification stratégique

Pour instituer une banque de conservation, il est important de tenir compte des risques d'échecs. Parmi les plus importants se trouvent les suivants:

- Échec : Risque de faillite ou de catastrophe écologique. Si tous les offsets sont placés au même endroit, ce risque est amplifié.
- Adaptation (Changements climatiques) : Comment les sites/responsables devraient-ils se préparer à ce phénomène ?
- Performance/Conformité : Deux éléments qui font parfois défaut.
- Équité : Qui profite de quoi ? Les populations locales et les petits propriétaires terriens pourront-ils participer ?

- Coûts de transaction : Sont-ils trop élevés pour les petits participants ?
- Additionnalité : Si l'additionnalité ne pouvait être démontrée, aucun crédit ne pourrait émis ou vendu.
- Planification stratégique : Même les offsets combinés et la finance de la conservation peuvent être des patchworks. Y a-t-il clairement un objectif supérieur de protection ? Les offsets combinés et les banques de conservation doivent être insérés dans un plan régional de protection.

Voir Jenkins et al. 2004, Markets for Biodiversity – Potential Roles and Challenges

Exercice Interactif : Choisissez l'intervention la plus appropriée à chaque situation

Questions/Consignes pour les participants :

Vous connaissez 3 possibilités différentes d'intervention

- Offsets ou sites de compensation individuels
- Offsets ou compensations combinés
- Banque de conservation

On vous fournit des informations sur 3 situations (A, B et C, décrites dans les planches suivantes), dans lesquelles il est possible de développer des offsets ou des mesures de compensation

Trouvez l'intervention la plus appropriée à chacune de trois situations !



Situation A: Huile de palme



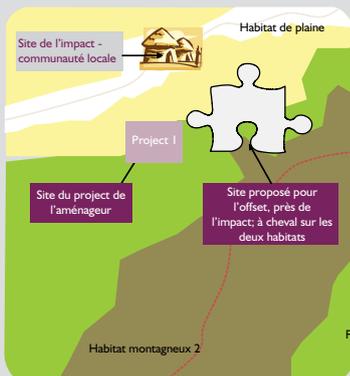
Situation B: Mine d'or



Situation C: Logement

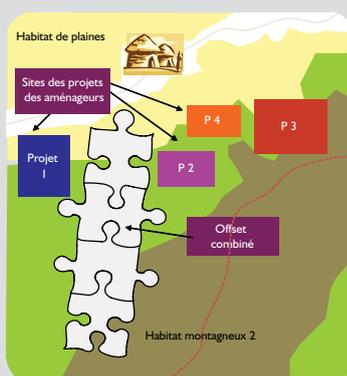
Option 1: Site individuel

- Compensez les impacts résiduels d'un projet individuel
- Démontrez que les résultats de protection sont additionnels et mesurables



Option 2: Site combiné

- Un seul offset/compensation est prévu pour compenser les impacts de plusieurs projets
- La demande en offset/compensation est connue d'avance. Elle est destinée à compenser certains impacts spécifiques de biodiversité



Option 3: Banque de compensation

- Les crédits de biodiversité ont été établis préalablement à leur utilisation éventuelle
- Ils sont destinés à fournir des offsets/compensation au cours du temps pour couvrir des pertes multiples



Et voici les trois situations présentant des possibilités de développer des offsets ou des compensations de biodiversité :

Situation A

- Plusieurs entreprises internationales d'huile de palme ont acquis des concessions limitrophes sur un large territoire dans le Kalimantan (Indonésie), qu'elles ont l'intention de développer dans les prochaines années avec le concours de la SFI.
- Les impacts résiduels seront regroupés par régions – la zone est actuellement un mélange de forêts, d'anciennes terres agricoles, et de quelques exploitations d'huile de palme en fonctionnement.
- Toutes les entreprises sont membres de la Table ronde pour une Huile de Palme durable (RSPO) et voudraient collaborer entre elles pour appliquer les meilleures pratiques sociales et environnementales dans la région, dont le gouvernement régional, et notamment le secteur environnementale, subit déjà une forte pression.

Quelle est l'intervention la plus appropriée dans ce cas ?

Option 1: Offset individuel

Option 2: Offset combine

Option 3: Banque de conservation

Situation B

- Une entreprise multinationale a l'intention d'ouvrir une mine d'or dans une région isolée d'Afrique centrale ; le permis d'exploitation et toutes les licences environnementales ont déjà été délivrées.
- La société a déposé un dossier de demande de prêt à une « Banque de l'Équateur » et s'est donc engagée à compenser des impacts résiduels importants sur la biodiversité (emprise de la mine de 1 854 ha, infrastructures associées, etc.).
- Il n'y a pour l'instant pas d'autres grands projets de développement (minier, agricoles) prévus à moyen terme dans la région, mais l'écotourisme est en plein développement, encouragé par le gouvernement et par des ONG sociales et environnementales possédant de bonnes relations avec les populations locales et ouvertes à des partenariats avec le secteur privé.

Quelle est l'intervention la plus appropriée dans ce cas ?

Option 1: Offset individuel

Option 2: Offset combine

Option 3: Banque de conservation

Situation C

- Plusieurs lotissements sont prévus pour agrandir la ville de Port Macquarie en Australie, après de longues tractations avec les autorités environnementales.
- Les impacts résiduels sur la biodiversité varient de faible à grave, mais pris dans leur ensemble, ils sont étendus et importants, et chacun d'entre eux doit être compensé.
- Administration régionale compétente et intéressée par les offsets qu'elle voit les états voisins expérimenter.
- Un des promoteurs immobiliers est en avance sur les autres et a trouvé quelques grands sites présentant un potentiel pour des offsets du type « équivalent ».

Quelle est l'intervention la plus appropriée dans ce cas ?

Option 1: Offset individuel

Option 2: Offset combine

Option 3: Banque de conservation

Module 4

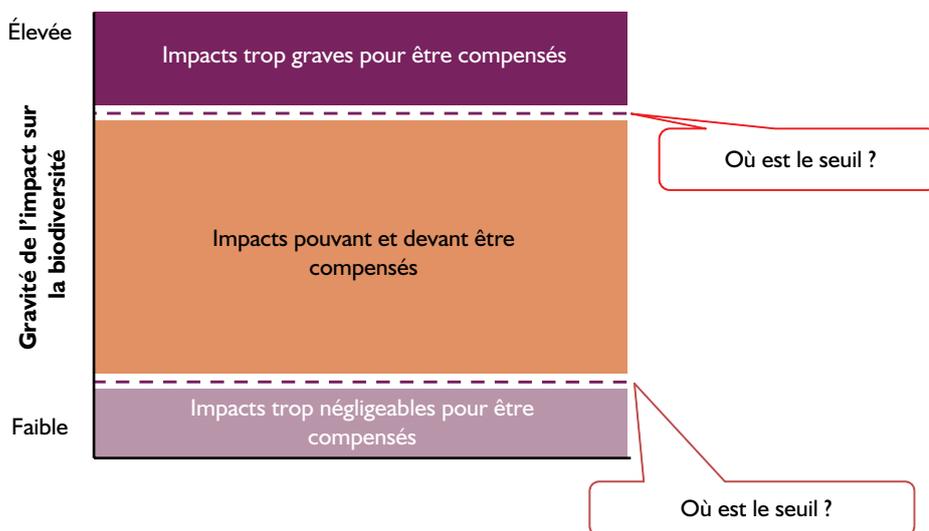
Part II – Méthodologies

Module 4 Part II – Description

- Seuils
- Équivalence écologique (équivalent voire meilleur)
- Calculs de pertes et de gains
- Évaluation économique
- La composante « conditions de vie » des offsets
- Exercice – Activités d'offset

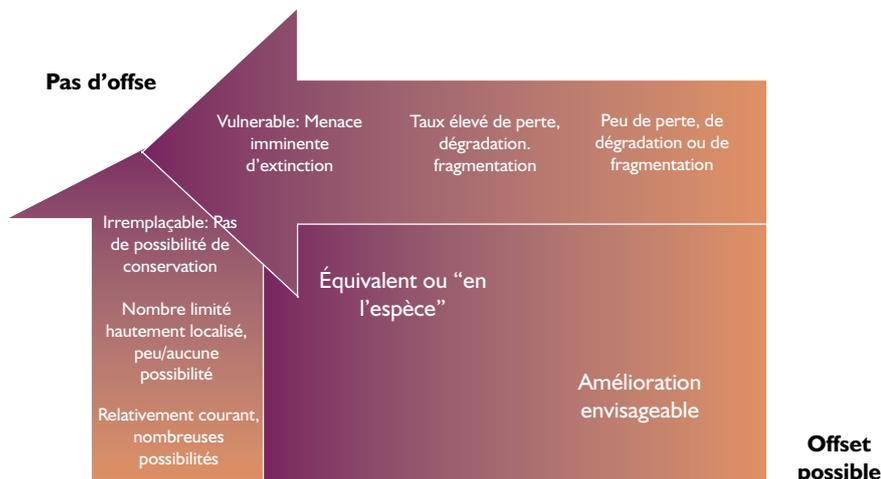
Seuils

Comme le décrit le Principe 4, certains impacts sur la biodiversité ne peuvent pas être compensés. Pour raisonner par l'absurde, éliminer une espèce est un impact qu'aucun offset ne saurait réparer. A l'extrême opposé, certains impacts résiduels sont si négligeables (comme augmenter la taille d'un parking en ville, par exemple) qu'ils peuvent ne pas valoir la peine d'être « offsettés ». Ces scénarios sont illustrés sur le diagramme ci-dessous. La vulnérabilité et le caractère irremplaçable de la biodiversité affectée sont l'aune de la décision de mettre en place un offset ou non.



Voir BBOP Resource Paper on No Net Loss and Loss-Gain Calculations

Certains impacts ne peuvent pas être « offsettés »



Exemples

Pensez-vous qu'il serait possible de compenser les impacts dans les deux situations suivantes?

Afrique du Sud

Hotspot de la biodiversité mondiale. Projet immobilier et terrain de golf dans une région gravement menacée, le Swartland Granite Renosterveld...il reste moins de 1% de ce type de végétation, principalement sur un territoire communal.



Bujagali centrale hydroélectrique sur les rives du Nil, au cœur du Sanctuaire de la Nature de Jinja.

Site naturel sacré pour le peuple Busoga, considéré comme "habitat naturel critique" aux termes de l'O.P4.04 de la Banque Mondiale. La BM a questionné la possibilité de compenser les pertes



Qu'est-ce que « l'équivalence écologique » et « l'équivalent voire meilleur » ?

L'absence de perte nette implique que les gains de biodiversité résultant de l'offset soient comparables en termes écologiques aux pertes de biodiversité provoquées par le développement.

Pour que ces gains soient comparables, ou écologiquement équivalents, il faut que l'offset remplace le même type ou le même genre de biodiversité, la même qualité ou condition de biodiversité, et qu'il la remplace approximativement dans la même localité ou dans la même région, et ce dans un délai raisonnablement court. L'équivalence entre les pertes et les gains de biodiversité est aussi souvent appelée « à l'identique ».

Par exemple, un impact sur une population de jaguars ne peut pas être compensé par des gains sur la forêt de mangrove ; un impact sur une grande jungle tropicale primaire ne peut être « offsetté » par des gains restreints à des petits fragments isolés et dégradés de forêts riveraines (ripisylves)...

Les gains ne doivent pas forcément être situés sur le même site que l'impact, mais ils ne peuvent pas non plus en être trop éloignés (dans le même bassin versant ou dans la même écorégion, par exemple. C'est le concept des « zones de service » qu'emploie la finance de la conservation).

Le fait de compenser dans un futur lointain des pertes qui se produisent aujourd'hui peut provoquer des pertes temporelles qui risquent de se transformer en pertes permanentes. Par exemple, si les habitats ne sont pas remplacés à temps, les populations locales ou régionales dépendant de ces habitats peuvent être perdus par suite de l'effet de « goulot d'étranglement ». Il convient donc de s'assurer que les gains se produisent dans un délai raisonnable ou, mieux encore, avant même l'apparition des impacts (comme dans le cas des banques de conservation).

La stratégie « équivalent voire meilleur » est une variation de celle de « l'équivalent » selon laquelle l'offset peut viser une biodiversité plus prioritaire encore que celle qui a été atteinte. Par exemple, dans certaines situations, la biodiversité atteinte par le projet n'est une priorité ni nationale ni régionale. Il peut exister par contre d'autres domaines de biodiversité présentant une priorité plus élevée en matière de protection et d'usage durable, subissant une menace imminente et nécessitant une protection ou une gestion efficace. Dans ces situations, on peut considérer la possibilité de mettre en place un offset « d'une espèce différente » ou à un échelon supérieur, c'est-à-dire un offset dont la cible est plus prioritaire que celle qui a été endommagée par le projet de développement.

Voir: BBOP Resource Paper on No Net Loss and Loss-Gain Calculations

Exemple: Classifier des composantes de la biodiversité en vue d'un offset "équivalent voire mieux »

Classes Végétales identifiées sur le site de Strongman Mine :

- Broussailles de moins de 2 m haut (21 ha) dominées par le manuka, le *wirerush* et le *tangle-fern*
- Pin jaune-argenté (23 ha), pin rose et *manuka* < 10m ht
- Rimu/montagne plage / Forêt Halls totara (30 ha)
- Rimu/hêtre (73 ha) de forêt de hêtre rouge, argenté et de montagneuse
- Forêt de Terres basses (9 ha) en fond de vallées, au bas des versants

Regroupés en :

- 43 ha d'écosystème broussailleux.
- 112 ha d'écosystème forestier.



Des répertoires de terrain destinés à caractériser la végétation locale se sont concentrés sur :

- Les essences primaires – dominant la canopée ;
- La diversité d'essences dans les couches intermédiaires – notamment de 0,5 à 2m, couche la plus affectée par les chèvres et les cervidés ;
- Hauteur de la canopée, de la sous-canopée, et couches de végétation présentes;
- Diamètre des arbres (dbh). Des coupes ont été prélevées sur chaque type de végétation pour en déterminer l'âge ;
- Pente, altitude et géologie ;
- Essences exotiques présentes.





Les composantes clés de la biodiversité : répertoire pour permettre « l'absence de perte nette »

La finalité d'un offset de biodiversité est d'atteindre une absence de perte nette ou un gain net pour toutes les composantes de la biodiversité affectées par le projet. Malgré ce, dans la pratique, il est impossible d'identifier et de mesurer la perte et le gain de chacun des éléments affectés par un projet ou protégé par un offset. Il faut donc identifier un sous-ensemble de composantes de la biodiversité locale et de mesures associées qui serviront d'étalon pour représenter la biodiversité globalement affectée par le projet. Cette approche permet d'assurer une certaine rigueur dans la planification de l'offset. L'identification du bon échantillon d'éléments de biodiversité et de mesures à la bonne échelle est essentielle à certains aspects de la qualité de la conception de l'offset, tels que le calcul de l'équivalence des pertes et des gains et le respect de l'équivalence d'un site à l'autre, le choix des sites les plus appropriés et du type d'interventions de compensation qui assureront l'absence de perte ou le gain net. La planification territoriale donnera un excellent cadre régional aux décisions prises à ces étapes, telles que l'identification de biodiversités approchées ou remplaçantes (telles que les types de végétation, les espèces menacées et leurs habitats...) à des échelles plus ou moins fines. C'est une partie intégrante de l'évaluation environnementale et des processus de planification, qui contribuent à établir l'état, l'importance et les priorités de la biodiversité dans une région et fournissent d'importantes informations contextuelles pour les projets individuels.

Une des étapes nécessaires pour évaluer les pertes et les gains consiste donc à identifier les composantes de la biodiversité qui peuvent servir à représenter toute la biodiversité affectée par le projet. Ce sous-ensemble d'éléments est considéré comme caractéristique ou représentatif de la biodiversité de la zone affectée, ainsi que d'importance pour les valeurs intrinsèques ou les valeurs d'usage ou culturelles, et reçoit le nom de « composantes clés de la biodiversité » (CCB/KBC en anglais).

Les CCB sont utilisés dans le monde des offsets pour :

- identifier et évaluer les impacts du projet de développement ;
- déterminer si les impacts peuvent être compensés (voir Principe 4) ;
- identifier les activités d'offset nécessaires pour fournir des gains pour compenser des impacts résiduels ;
- vérifier que la conception de l'offset permettra bien de fournir des résultats de protection spécifiques ;
- établir l'équivalence écologique ou la comparaison « équivalent voire meilleur » entre les pertes et les gains ;
- fonder le choix des données qui permettront le calcul des pertes et des gains démontrant l'APN ;
- vérifier que les sites et les activités sélectionnés peuvent générer des gains de protection pour ces CCB, et qu'ils pourront servir d'approximation pour toute la biodiversité affectée par le projet.

Des Fonds environnementaux impliqués dans la création de systèmes d'offsets de biodiversité (tels que des offsets combinés ou des banques de conservation) exigeraient nécessairement des informations sur les équivalences

écologiques et « l'équivalent ». La détermination des CCB dans les zones d'impact et dans les zones d'offset est donc une étape cruciale.

La sélection des CCB demande une révision consciencieuse de la littérature pertinente et des processus et produits de la planification (plans locaux de protection environnementale...), ainsi que la consultation et la mobilisation d'experts renommés de la biodiversité et des parties prenantes. Ces dernières peuvent inclure des spécialistes connus pour leurs compétences dans l'évaluation de la biodiversité et des écosystèmes, dans les offsets de biodiversité, dans les espèces concernées ou les groupes taxonomiques, avec une excellente connaissance de l'environnement local, de l'écologie et de la biologie environnementale, etc. Ces experts peuvent être recommandés par leurs pairs ou par des organisations (universitaires, gouvernementales, non-gouvernementales...).

Il peut être utile d'utiliser une matrice de ce genre pour capter les composantes clés de biodiversité :

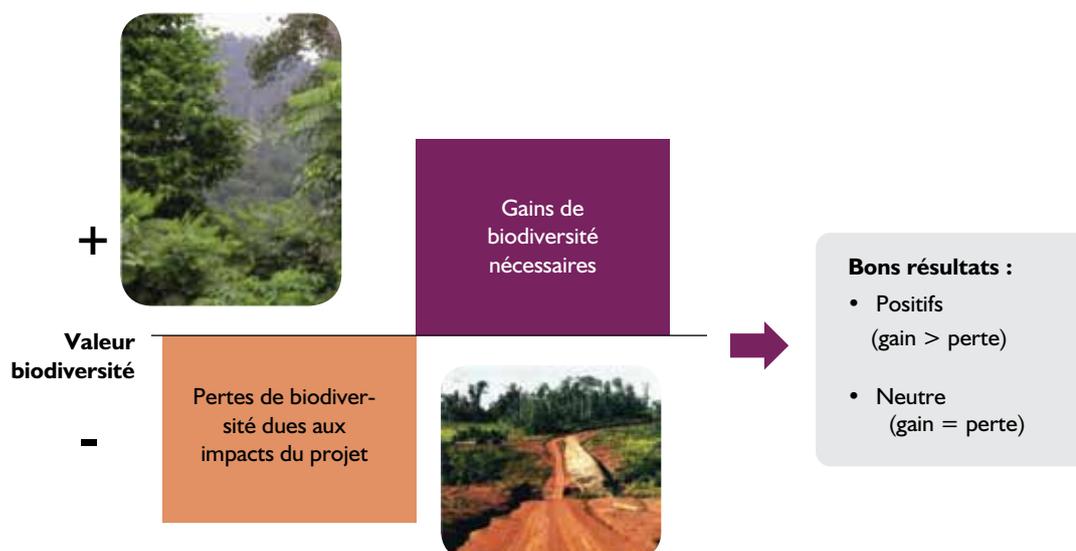
Matrice des composantes clés de biodiversité			
Composante de biodiversité	Valeurs intrinsèques (Vulnérabilité, caractère irremplaçable)	Valeurs d'usage	Valeurs culturelles
Espèces	Espèces menacées ; territoires restreints ou espèces endémiques ; espèces grégaires	Espèces fournissant du bois de chauffe, des fibres, de la nourriture, des remèdes...	Espèces totémiques
Habitats/Communautés/ Artefacts	Habitats rares ou menacés ; habitats exemplaires	Sites de loisirs	Sites sacrés (bois sacrés, sites funéraires) sites d'importance esthétique
Territoires entiers / Écosystèmes	Régulation du climat ; dispersion des graines, pollinisation	Régulation de la qualité de l'air et de l'eau ; fertilité du sol ; pollinisation	Exe: Sites sacrés de taille territoriale

Voici l'exemple d'une matrice CCB remplie pour le cas néozélandais discuté ci-dessus.

Biodiversité	Valeurs intrinsèques	Valeurs d'usages	Valeurs culturelles
Faune L'avifaune, qui inclut les espèces en péril* (et les espèces iconiques) telles que le kiwi, le pigeon de Nouvelle Zélande, la perruche kakariki, le coucou à longue queue, le xénique grimpeur, le faucon de NZ, le weka, le kaka de l'Île du Sud, le mégalure de l'Île du Sud, entre autres	Présence d'espèces menacées	Pas de valeur commerciale directe; toutes les espèces citées sont totalement protégées par la loi sur les Espèces protégées	Des dispenses spéciales peuvent permettre aux Maoris de capturer certaines espèces culturellement importantes (comme le pigeon de NZ) à des fins rituelles ; certaines espèces d'oiseaux sont considérées comme <i>taonga</i> (sacrées).
Flore Essences menacées <i>Peraxilla tetrapetala</i> ; cinq essences à la frontière sud et cinq essences endémiques ou à implantation localisée à l'est du site	Présence d'essences menacées dans le périmètre général	Aucun usage, commercial ou autre	Certaines essences ont une valeur médicinale mais la région n'est pas exploitée par les Maori
Habitats Forêt haute de rimus et de hêtres Forêt des hautes terres de rimus, de hêtres et de totaras de Hall Forêt de podocarpes (dominées par les pins jaunes-argentés et roses caractéristiques de l'Ère tertiaire) Végétation broussailleuses de manukas à podocarpes de l'ère tertiaire pouvant aussi avoir été introduits par les incendies	Habitat connu d'espèces menacées, habitat potentiel d'autres espèces menacées identifiées hors du site	Chasse de loisir (toutes cultures) ; piégeage d'opossum ; La zone a été décrétée « Réserve Nationale du Charbon » et possède donc une valeur économique nationale.	Habitat de plantes et d'espèces à importance culturelle (fibres alimentaires et médicinales) considérées comme <i>taonga</i>
Services écosystémiques Contrôle des sédiments, maintien de la stabilité, protection de la qualité de l'eau des sources de Nine Miles et de Ten Miles	Territoire et écosystème reconnus pour leur beauté naturelle	Parmi les fonctions : captation d'eau, contrôle de la sédimentation, stabilité des coteaux, piégeage de carbone	La qualité de l'eau courante est prisée par les Maori et <i>pakeha</i> pour ses qualités culturelles, de loisirs et de beauté naturelle

Calcul des pertes et des gains de biodiversité

Ces calculs sont essentiels dans la mesure où ils permettent d'estimer les pertes résiduelles de biodiversité et les gains nécessaires pour atteindre un résultat positif ou neutre.



Voir [BBOP Resource Paper on No Net Loss and Loss-Gain Calculations](#)

Les éléments des bonnes approches de la mesure des pertes et des gains de biodiversité sont les suivants :

- Répertoires et mesures de biodiversité : qu'est-ce qui est échangé, perdu ou gagné?
- Une « devise » construite à partir de ces données : combien de chacune de ces choses est échangée ?
- Un modèle de comptabilité définissant les spécifications de l'offset : de combien de chaque chose avons-nous besoin ?
- Des informations géographiques pour identifier des sites potentiels d'offset : où ?

Pour atteindre une absence de perte ou un gain net, le responsable de l'offset doit assurer l'équilibre entre le type de biodiversité perdue et gagnée dans le temps et dans l'espace.

Nombreuses sont les méthodes de calcul des pertes et des gains. Soulignons les catégories suivantes:

- mesures directes ou par approximation (remplacement)
- mesures sur le site ou en fonction du contexte
- mesures agrégées ou désagrégées.

Calculs

Il existe plusieurs façons courantes de calculer les pertes et les gains de biodiversité. Parmi celles-ci:

- Utiliser une parcelle comme un échantillon pour la biodiversité générale. Comme nous l'illustrons ci-dessous, à elle seule une parcelle n'est généralement pas une bonne mesure de biodiversité et les meilleures pratiques ont évolué.
- Une combinaison d'une parcelle et de la condition. Les variantes de l'approche parcelle x condition représentent les meilleures pratiques actuelles.
- Évaluer les populations d'espèces déterminées (distribution, taille, faisabilité) et de leurs fonctions écologiques.

Note: Il peut se révéler nécessaire d'entreprendre plus d'un calcul pour évaluer correctement les pertes et les gains dans certaines situations.

Voir [La note du BBOP sur l'absence de perte nette et les calculs de pertes-gains](#); voir aussi [Tanaka, 2008](#); [Hruby 2011](#) (par exemple); et [Willamette Partnership 2011](#) pour des exemples de méthodes de pertes-gains

Même dans un système "du pareil au même", tous les hectares ne sont pas égaux entre eux!



A elle seule, la surface n'est pas une bonne mesure de "quantité" de biodiversité

Le calcul parcelle X condition est une façon pragmatique de mesurer les pertes et les gains et représente souvent la meilleure pratique. Pour évaluer la situation relative de la biodiversité affectée au site d'impact et sur les sites potentiels d'offset, on utilise souvent un "benchmark". Ce benchmark sert d'état (ou de site) de référence contre lequel les pertes et les gains peuvent être comparés. Pour établir ce site de référence, un nombre déterminé d'aspects mesurables de la biodiversité peuvent être évalués et consolidés, comme le montre l'exemple ci-dessous pour la flore dans un site de référence en Australie.

L'Approche du Benchmark : Un exemple illustratif

	Composante	Valeur Max. (%)
Composantes sur le site	Grands arbres	10
	Couverture Canopée	5
	Sous-bois	25
	Absence d'herbes	15
	Régénération (ligneuse)	10
	Matière organique	5
	Bois mort	5
Composante "territoriale"		25
	Total	100

Dans le cas présent, le site de benchmark (où la flore est en bonne condition) sert de point de référence aux mesures effectuées sur le site d'impact (avant le projet, et aux résultats prévus pour après le projet) et sur les sites d'offset proposés (avant les offsets, et pour les résultats espérés après les offsets).



1. Site de référence



2. Site pré-impact



3. Site post-impact



4. Site post-offset

Pourquoi on a souvent besoin d'une surface d'offset plus grande que la surface d'impact

Surface de l'impact résiduel : 80 hectares

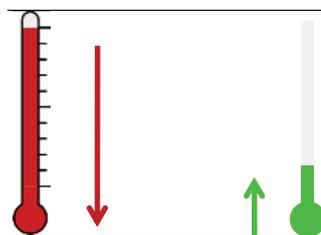
Condition avant le projet : 90% du potentiel



Condition après le projet : 0%



Chaque hectare :
Perte : 90%
GAIN: 20%



Condition avant l'offset : 60%



Condition après l'offset: 80%



Perte = 90% x 80 ha = 72 hectares d'habitat

Surface nécessaire pour l'offset = 72 hectares d'habitat ÷ 20% = 360 hectares

Le diagramme ci-dessus montre pourquoi une zone d'offset doit généralement être plus grande que la zone d'impact si elle prétend atteindre une absence de perte. Les gains à l'hectare de biodiversité sur le site d'offset sont généralement inférieurs aux pertes à l'hectare de biodiversité sur le site d'impact.

Valuation économique

La plupart des systèmes d'offset du monde utilisent des critères de biodiversité tels que ceux que nous venons de décrire pour mesurer les pertes et les gains de biodiversité de leur projet. Mais la valuation économique peut se révéler très utile pour compléter ces calculs, notamment pour évaluer les pertes et les gains de conditions de vie des populations locales et des valeurs culturelles de la biodiversité.

- La valuation économique peut être utilisée pour attribuer une valeur financière à la perte et au gain de biodiversité.
- Il existe plusieurs méthodes. Le BBOP Cost Benefit Handbook en décrit quelques unes.
- La plupart des méthodologies d'offset de la biodiversité du monde se centrent sur les valeurs de la biodiversité en soi, et non sur une valuation économique.
- Néanmoins, la valuation économique peut être très utile pour compléter des approches fondées sur la biodiversité pour quantifier les pertes et les gains.
- La valuation économique est particulièrement intéressante pour quantifier les impacts sur les conditions de vie des populations locales.
- Elle aide aussi à comparer les avantages à concéder aux différentes populations dans le cadre d'un offset de biodiversité.

Voir BBOP Cost Benefit Handbook (CBH); et
Voir les divers rapports TEEB dans le fascicule du Module 4 (par exemple, TEEB Synthesis Report, 2010)

La valuation économique de la biodiversité et des services écosystémiques qu'elle fournit peut servir à compléter et à soutenir les offsets de biodiversité :

- en attribuant une valeur financière à la biodiversité et aux services écosystémiques (ce qui assure l'équité) ; et
- en quantifiant les services écosystémiques affectés par les pertes et les gains de biodiversité afin de calculer des paiements de services écosystémiques (PSE) dans le cadre de la mise en place de l'offset de biodiversité.

Il existe une large gamme de méthodologies de valuation économique. Le Cost Benefit Handbook du BBOP en cite un grand nombre, et elles sont le sujet central de l'étude du TEEB.

La prise en compte des services écosystémiques et de la valuation dans la prise de décision économique est un phénomène récent dans la communauté internationale. C'est une occasion pour les Fonds environnementaux de jouer un rôle important par le biais d'instruments financiers tels que les banques de conservation, les PSE, les marchés combinés carbone-biodiversité (REDD+), etc.

Au cours des dernières années, de nombreux travaux ont été publiés sur l'utilisation de la valuation économique dans le domaine de la biodiversité et des services écosystémiques, notamment dans le cadre du programme récemment publié par le TEEB.

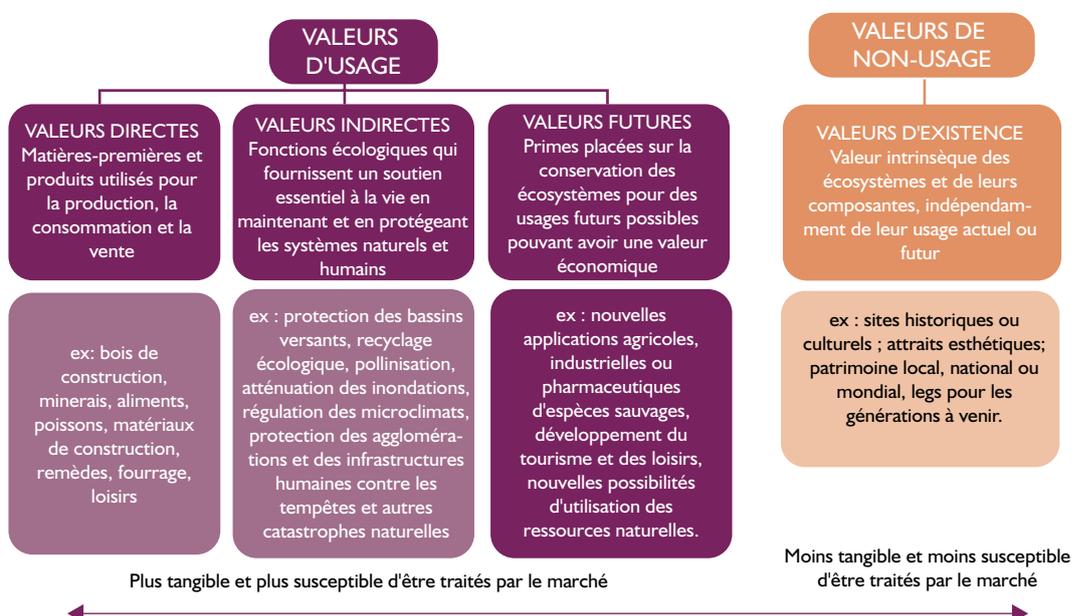
L'étude Économie des écosystèmes et de la biodiversité (TEEB)

INITIATIVE DE POTSDAM – DIVERSITÉ BIOLOGIQUE 2010

« Dans le cadre d'une étude globale nous entreprendrons l'analyse des bénéfices économiques globaux de la diversité biologique, des coûts de la perte de biodiversité et de l'incapacité de prendre des mesures protectives, et nous les comparerons aux coûts d'une protection réelle et efficace. »

- L'initiative TEEB représentait un effort global pour inclure les valeurs de la biodiversité et des écosystèmes (BES) dans les prises de décision économique ;
- La TEEB résume le business case (à la société, aux établissements financiers, au monde des affaires) de la perte de biodiversité et les opportunités surgissant de la protection et de la restauration des BES ;
- Les FE pourraient être intéressés par la TEEB en matière d'économie verte – c'est-à-dire de possibilités de créer de la valeur – en termes de retours financiers autant que de valeurs des SE eux mêmes – à partir d'investissements verts tels que la finance de la conservation, les contreparties carbone et les PSE.

La TEEB décrit plusieurs sortes de valeur économique, y compris une Valeur économique totale (VET), comme on le constatera dans le diagramme ci-dessous :





L'argumentaire de la TEEB

- Les preuves du déclin mondial de la biodiversité sont incontestables.
- L'opinion publique y est de plus en plus sensible, ce qui le porte à changer ses habitudes de consommation.
- Le monde de la finance commence à s'interroger sur la biodiversité et les écosystèmes.
- Le monde des affaires commence s'inquiéter de la menace que font planer les pertes de biodiversité.
- Toutes les affaires dépendent de la biodiversité et des services écosystémiques ; la plupart des affaires ont aussi des impacts sur la nature, qu'ils soient positifs ou négatifs.

Les entreprises qui négligeraient d'évaluer leurs impacts et leur dépendance par rapport à la biodiversité et aux services écosystémiques courent des risques indéterminés et peuvent perdre des opportunités de profit.

Voir TEEB Interim Report; TEEB for Business Executive Summary; TEEB for Policy Executive Summary; & Bekessy and Wintle – Using Carbon Investment for Biodiversity; voir aussi Eurosif – Biodiversity Brief

Que peut-on considérer comme un gain ?

Après ce bref exposé des méthodes de calcul des pertes et des gains, nous allons nous pencher sur le type d'activités et de résultats que l'on peut considérer comme un « gain » pour un offset de biodiversité. En revanche, ce que l'on peut considérer comme satisfaisant pour des mesures compensatoires est plutôt plus large et souvent plus difficilement mesurable en termes de produits de protection in situ.

1. Les risques évités (en maintenant une biodiversité courant clairement le risque d'être perdue en améliorant les conditions de protection)
2. Par une restauration/amélioration active et l'arrêt de la dégradation (amélioration de la situation)

Exemples:

- Protection d'un nouvel espace (si cet espace avait été dégradé ou menacé de perte sans cette mesure)
- En améliorant la quantité et la qualité des résultats environnementaux dans un espace protégé existant
- Par des gains de protection dans des zones non protégées grâce à la réduction des pressions de déforestation, de chasse, de pêche, de surexploitation, en travaillant avec les populations sur les conditions de vie.

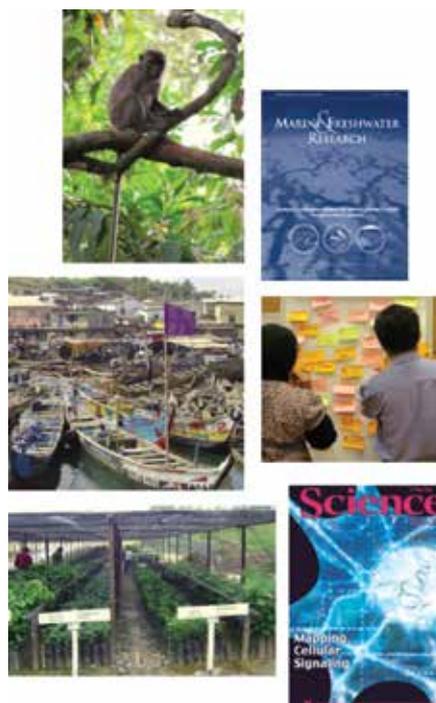
Offset : la composante des conditions de vie

Les activités d'offset les plus efficaces incluent souvent les interventions auprès des populations locales.

- S'attaquer aux causes sous-jacentes des pertes de biodiversité sur les sites d'offset
- Répondre aux besoins de subsistance liés à la biodiversité des populations locales (nourriture, énergie) ;
- Faire le lien entre les offsets aux priorités du développement.

Exercice interactif : Quelles activités vont dans le sens d'un offset de biodiversité ?

- Financer la publication d'un journal de protection de l'environnement
- Contribuer à un espace protégé
- Renforcer les capacités de l'équipe d'un espace protégé
- Sensibiliser les populations locales
- Faire de la recherche en écologie
- Délimiter une réserve naturelle
- Établir une pépinière de plantes médicinales avec les populations locales



Étude de Cas et Discussion

Calculer des compensations et des offsets dans les pays des participants



Module 5
Planification

QUESTIONS CLÉS DE LA PLANIFICATION

Planifier dans le contexte de l'offset :

- a) Contexte réglementaire
- b) Planification territoriale
- c) Planification d'un offset de biodiversité dans un cadre où d'autres considérations sont à prendre en compte (ex: REDD+) : bénéfices multiples, cumuls d'avantages
- d) Planifier la conception et la réalisation de l'offset

Ce Module couvrira un ensemble de thèmes concrets auxquels les Fonds environnementaux devront probablement faire face s'ils s'engagent dans les offsets et la compensation de la biodiversité :

- Cadre réglementaire : Bien qu'assez peu de pays disposent de lois et de politiques régissant l'offset et la compensation de la biodiversité, nombreux sont ceux qui ont adopté certains dispositifs qui ont des conséquences indirectes sur la conception et la mise en place des offsets et donc sur le rôle de FE.
- Planification territoriale : la façon dont les activités d'offset et de compensation sont planifiées et articulées avec les autres usages des sols, afin de garantir leur pérennité.
- Avantages multiples : Comment planifier un offset ou une compensation de biodiversité dans un territoire ou d'autres programmes, tels que REDD+, sont présents ? Comment l'additionnalité pour le carbone et pour la biodiversité peuvent-elles être satisfaites et, peut-on accumuler à la fois des crédits carbone et des crédits biodiversité ?
- Planifier la conception et la réalisation d'un offset ou d'une compensation : Nous discuterons des points qui surgissent systématiquement lors de ces activités.

Enfin, nous identifierons certains des enjeux caractéristiques auxquels les FE devront probablement faire face à un moment ou à un autre.

Planifier au sein d'un cadre réglementaire

Un des premiers pas dans la planification d'un offset ou d'une compensation de biodiversité est de vérifier s'il existe des textes juridiques ou réglementaires régissant la matière. Certains pays, les USA et l'Australie notamment, possèdent des exigences assez complètes et détaillées qui incluent « l'absence de perte nette ». Dans certains autres, des dispositions réglementaires couvrent à peine certaines parties des projets. Les règlements n'offrent souvent que peu d'orientations sur les méthodes à utiliser et prêtent parfois à confusion, avec des dispositions qui se superposent, voire contredisent. C'est évidemment un défi pour un FE. Les offsets et les compensations devront bien évidemment être en conformité avec tous les règlements en vigueur, mais ces règlements peuvent se révéler insuffisants pour permettre aux entreprises concernées de gérer leurs risques. Les FE devront alors considérer la possibilité de monter des offsets répondant aux exigences réglementaires tout en offrant des garanties supplémentaires aux aménageurs.

Le Brésil s'est doté de plusieurs lois permettant ou exigeant des offsets (ou des compensations) de biodiversité. L'exemple ci-dessous montre comment un FE devra rester très attentif aux évolutions des politiques publiques, et envisager d'autres mesures éventuelles pour protéger les aménageurs contre les risques.

Exemple - Brésil

Le Code forestier brésilien - Loi 4771 du 15/09/1965, révisée en mai 2011

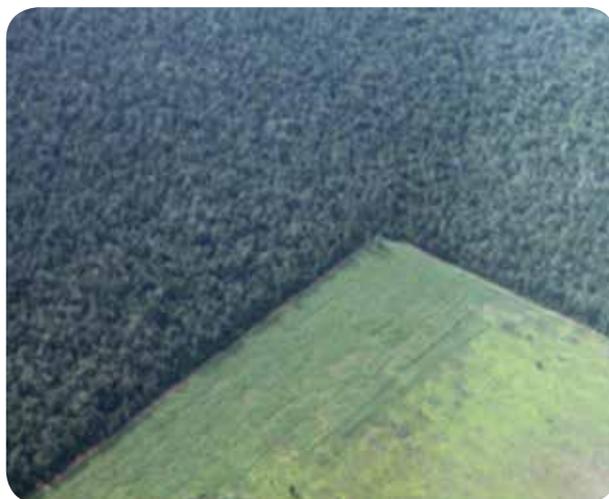
- Réserve obligatoire selon le biome, par ex :
- Amazonie : 80 à 50% ; Cerrado : 35 à 20%
- Possibilité d'échange au niveau territorial
- Problèmes fonciers et d'application de la loi

Loi sur le SNUC N. 9985

- Montant de la compensation déterminé par l'agence environnementale en fonction de l'EIE et des déterminations du décret 6848. Incertitude depuis la décision de la Cour suprême de 2009.
- Selon l'impact, le montant peut atteindre 0,5% des coûts du projet.
- Équité : Critique du secteur privé : la compensation n'est pas proportionnelle à l'impact ; certaines exigences se superposent.
- Efficacité : une grande partie des amendes ne reviennent pas sous forme d'investissements dans la protection de l'environnement.

Selon le Code Forestier brésilien, les propriétaires terriens doivent réserver une partie de leurs terres sous forme de forêt. La loi de 1965 a été revue en mai 2011 – de 80% à 50% en Amazonie et de 35% à 20% dans le cerrado, Les propriétaires terriens incapables de répondre à l'exigence minimum de végétation naturelle sur leur propre terre peuvent compenser un autre propriétaire (théoriquement dans le même bassin versant) pour protéger plus que le pourcentage minimal de couverture végétale naturelle.

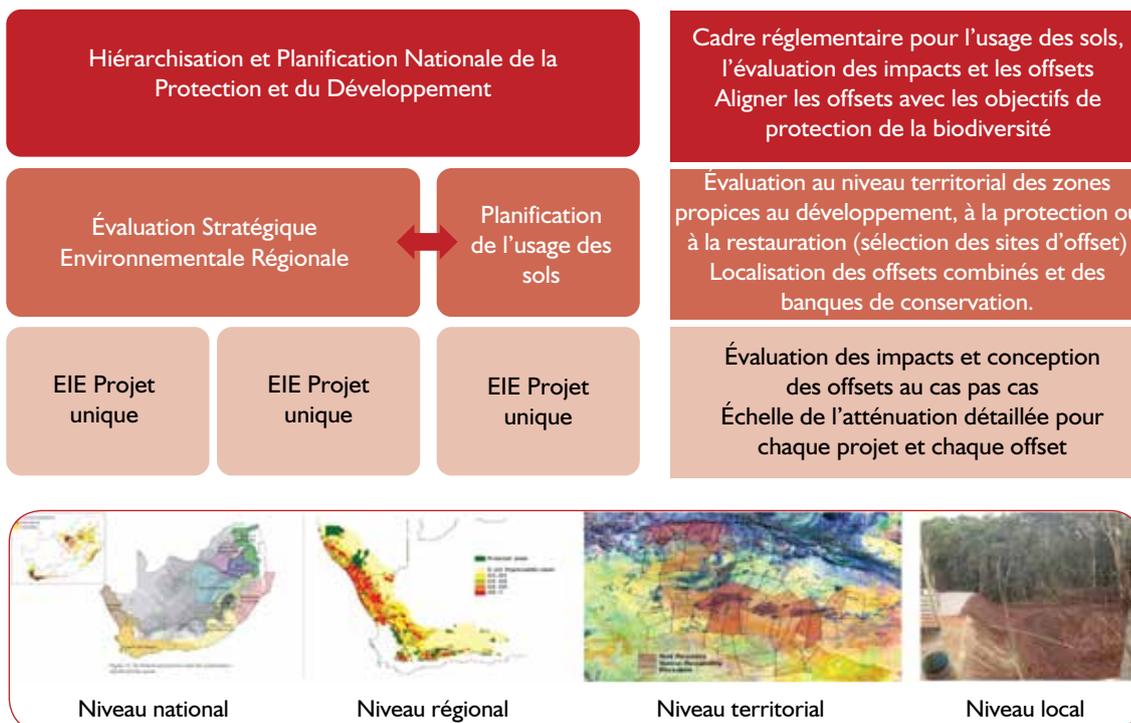
La loi sur le Réseau national des espaces protégés (9985/00) institue un second cadre réglementaire pour les offsets au Brésil : la « compensation des impacts industriels » connue sous le nom de « offsets des développeurs ». Cette loi exigeait initialement le versement au Fonds de Compensation Environnemental du SNUC d'un montant équivalent à au moins 0,5% des investissements d'un projet. Contestée devant la Cour Suprême, cette compensation est maintenant passée à 0,5% maximum des investissements. L'Institut Chico Mendes pour la Protection de la Biodiversité (ICMbio) a déclaré que le Fonds a reçu environ 500 millions BRL (214 millions USD) entre 2000 et 2008, en provenance de 300 demandes de compensations. Toutefois, près de 209



millions BRL de ces 500 millions avaient été déposés en consigne en l'attente d'une décision de la Cour suprême sur le taux à appliquer sur les anciens montants de compensation.

Ces modifications du Code Forestier et de la loi sur le SNUC au Brésil illustrent à quel point les FE s'engageant dans le monde des offsets doivent rester attentifs aux changements des politiques locales. (Source : 2011 Update - State of Biodiversity Markets.)

Rapport entre les offsets et la compensation et le processus de planification



Cette image montre comment la planification de l'APN et de la compensation peut se dérouler à plusieurs niveaux. Même les offsets et les compensations individuelles doivent s'intégrer dans une planification territoriale pour avoir une chance de succès, sans parler des offsets combinés ou des banques de compensation dans lesquels des FE sont impliqués et qui seraient voués à l'échec sans une approche territoriale.

Les FE engagés dans la planification ou la réalisation d'offsets ou de compensations de biodiversité découvriront probablement qu'il existe toute une gamme d'autres processus de planification en cours. Les offsets planifiés dans cet esprit augmenteront leurs chances de pointer les priorités stratégiques de protection ainsi que leurs chances de succès à long terme, puisqu'ils auront tenu compte des autres développements et usages des sols prévus.

Les offsets et la compensation peuvent être conçus dans de nombreux contextes et liés à d'autres processus. Par exemple, des plans environnementaux nationaux de protection de zones ou de cibles spécifiques peuvent être utilisés pour identifier des sites propices à des offsets ou à des compensations. Au niveau local, individuel, du projet, la planification d'un offset se déroule souvent dans le cadre d'une EIE pour un projet individuel. Les offsets et les compensations peuvent aussi être planifiés comme un élément de la planification régionale de l'usage des sols ou d'EES où les aspects de développement et d'environnement sont évalués ensemble et où les zones propices au développement et à la protection sont identifiés. Les offsets et les compensations conçus dans le cadre d'une EES ou d'un plan d'usage des sols ont bien plus de chances d'être mis en place sous forme de d'offset combiné ou de banque de compensation. Enfin, des sites d'offset plus étendus et plus stratégiques peuvent compenser les impacts de projets de développements multiples.

Au niveau des EES et de la planification nationale de la protection, les activités d'offset ou de compensation peuvent être planifiées avant les projets individuels ou les actions de développement en tant qu'éléments de la planification stratégique de l'usage des sols. Dans ces cas, les gains d'offsets peuvent même précéder les impacts qu'ils sont censés compensés...

La planche suivante montre comment les offsets et les compensations s'insèrent dans le grand cadre de la planification générale. Elle souligne qu'il est important de trouver un site propice à des activités compensatoires et d'utiliser la planification territoriale, mais qu'il n'est pas moins essentiel d'effectuer les calculs de gains et de pertes afin de connaître la surface nécessaire et la nature des activités d'offset.

Voir Alshuwaikhat SEA in Impact Assessment, 2005;
Tarr and Figuera 1999, Namibia's EIA Framework – Evolution of Policy and Practice & IAIA, SEA Performance Criteria

Introduction à la "Planification territoriale" (PT)

La planification territoriale est au cœur de la planification d'un offset réussi – et évidemment d'une compensation –, qu'il soit individuel, combiné, ou sous forme de banque de compensation. Nous définirons ci-dessous la planification territoriale et l'Évaluation environnementale stratégique (EES)

Voir Faith & Walker, 2002; Faith et al, 2001; Kiesecker et al. 2009; McKenney and Kiesecker 2010

La planification territoriale (PT)

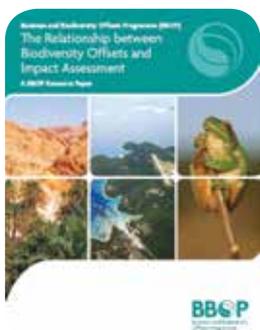
Une planification géographique faite à une échelle régionale à partir d'une approche systématique visant à équilibrer les besoins écologiques et socioculturels avec les activités économiques sur le territoire.

L'Évaluation environnementale stratégique (EES)

L'EES est l'évaluation des impacts environnementaux appliquée au niveau des politiques, des plans et des programmes pour évaluer leurs liens avec les questions économiques et sociales

De nombreux outils et approches sont disponibles.

Où s'insèrent les offsets et les compensations ?



La planification territoriale est importante pour les offsets et la compensation :

- ▶ Elle guide l'application de la séquence de l'atténuation
- ▶ Elle étaye la sélection des sites d'offset/compensation
- ▶ Elle soutient la planification des offsets et des compensations combinés ainsi que de la finance de la compensation.

Rappel : Outre la planification territoriale, concevoir un offset permettant d'obtenir une absence de perte ou un gain net signifie calculer explicitement les pertes résiduelles biodiversité et les gains d'offset.

Le processus de planification

Nombreuses sont les façons de planifier. Les FE pourront prendre la tête ou participer à la démarche. Nous illustrons ci-dessous un cas-type :

Comment lancer un processus de planification?

1. Qui, où et comment ? Identifier les parties concernées et les objectifs généraux, concevoir une approche appropriée
2. Que protéger ? Fonds de cartes (schémas et processus de biodiversités, usages actuels des sols, Espaces protégés, prévisions prévues sur l'usage des sols / impacts)
3. Combien conserver ? Fixer des objectifs/cibles
4. Où protéger/où développer ? Analyser les couches d'information (avec des logiciels comme C-Plan, MARXAN etc) pour identifier les zones de protection prioritaires dans le contexte d'autres usages des sols, aujourd'hui et demain [cela aide à identifier grossièrement les zones où les impacts doivent être évités ou atténués à zones propices à l'offset. (1. répondent au critère « d'équivalence », 2. contribuent aux objectifs de protection nationaux 3. contribuent aux territoires vivants et à la connectivité) à mais aussi les zones propices au développement].
5. Interpréter les résultats, concevoir un plan
6. Développer des produits utiles à leurs usagers
7. Intégrer les produits dans les systèmes de gouvernance

Note: Ce processus est itératif. Il peut demander une planification à une échelle plus fine.

Principaux éléments à prendre en compte dès le départ :

- Échelle : de la plus large (régionale) à la plus fine (généralement au niveau du projet)
- Collaboration entre parties prenantes
- Un but commun
- Information, données géographiques : Biodiversité (espèces, écosystèmes, processus écologiques, liaison) socioéconomiques, usage des sols (actuels, prévus)
- approche spécifique au contexte : aucune recette.
- Penser à la mise en œuvre : qui en sera chargé et avec quels moyens ?
- Capacité, compétences : essentiel pour permettre la planification itérative et la réalisation à long terme
- Engagement / propriété de l'État

Avantages multiples

Comment les planificateurs peuvent-ils inclure la biodiversité, le carbone, l'eau et la diminution de la pauvreté dans le même territoire ?

Des organisations telles que de FE cherchant à lever des fonds à partir d'activités de protection de la nature ont tout intérêt à prendre en compte plusieurs secteurs d'intervention. Outre les offsets et la compensation de la biodiversité, on peut concevoir des paiements de services écosystémiques (PSE), des REDD+ et autres activités sur un même territoire. Cela fait d'ailleurs surgir des questions intéressantes auxquelles la communauté internationale cherche toujours des réponses. Par exemple, les contreparties carbone ont une exigence d'additionnalité, de même que les offsets de biodiversité. Si un site est déjà préparé pour la création de crédits carbone, des crédits biodiversité pourraient-ils être obtenus pour la même zone ou faudrait-il qu'ils démontrent leur additionnalité? Les décideurs et les entreprises qui se penchent sur ces questions commencent à explorer des approches de cumul qui ont déjà été appliquées aux USA et à prendre en considération d'autres approches permettant d'obtenir des « avantages multiples » sur un territoire donné.



Voir OECD Paying for Biodiversity; Herbert et al.; FT Environmental Funds and PES; FT Investing in Carbon – 1st 20 Years; Milder et al. 2010, PES and Rural Poverty

Les principales questions de la planification des offsets et de la compensation de la biodiversité

De la naissance au trépas, les FE vont devoir se demander si leurs offsets ou leurs compensations sont appropriés et comment les faire évoluer. Voici quelques unes des questions qu'ils auront à se poser.

Comment déterminer si et quand l'offset/compensation est approprié ?

- Feu rouge/Feu vert
- Offset possible/Offset impossible
- Valeurs
- Séquence de l'atténuation

Données : comment quantifier les gains et les pertes d'impact ?

- Structure et Composition
- Processus et fonction écologiques
- Aspects socioéconomiques et culturels

Localisation et activités d'offset ou de compensation

- Planification territoriale
- Conformité et au-delà
- « Pas à l'identique » et « un échelon au-dessus »

Mise en œuvre : Comment réussir un offset dans la pratique?

- Rôles et responsabilités
- Structures légales, montages institutionnels
- Assurance financière
- Suivi, conformité

Voir BBOP Offset Design Handbook; BBOP Resource Paper on No Net Loss;
BBOP Resource Paper on Limits to what can be offset

Les enjeux des FE

De nombreux autres défis surgiront devant les FE engagés dans la planification et la réalisation d'offsets.

- Mobiliser les parties concernées
- Conformité aux lois nationales et mesures supplémentaires “volontaires” de gestion des risques
- Ressources humaines
- Moyens financiers

Exercice interactif : montage de banque de conservation/credit de conservation pour compenser l'expansion agricole



Description de la situation :

- Projet d'expansion à grande échelle de plantations de palmiers à huile dans une région de 5 millions d'hectares en Colombie.
- Plusieurs multinationales impliquées, dont certaines ont déposé une demande de financement auprès de SFI, sont membres du RSPO et pratiquent donc une politique d'absence de perte nette (APN) impliquant les meilleures pratiques sociales et environnementales, dont les offsets de biodiversité.
- Chaque entreprise a reçu plusieurs concessions, couvrant ensemble près de 30% du territoire
- La région est actuellement une mosaïque d'usages ruraux (agriculture, villages de colons...) dont certains sont extensifs mais dont la productivité reste faible.
- L'État n'a pas de plan précis d'usage des sols pour la région et voudrait y développer rapidement non seulement l'agriculture mais aussi l'écotourisme

Rôle du Fonds Environnemental (FE) :

- Votre FE sait, à partir des expériences des pays voisins, que les expansions rapides et à grande échelle des plantations de palmiers à huile peuvent provoquer de profonds dommages environnementaux et de grandes pertes de biodiversité, à moins que de solides pratiques environnementales et sociales ne soient mises en place
- Vous voyez aussi dans ce projet une occasion d'engager les contacts avec le secteur privé et de lier le développement agricole au travail de protection de l'environnement dans la région.
- Vous lancez les discussions avec les entreprises et le gouvernement sur le besoin, le but et le processus de la planification de l'APN de biodiversité dans la région. Vous souhaitez convaincre les autres parties de l'importance de planifier avant de développer la zone.

Tâches :

- Identifiez les bénéfices de la planification territoriale pour la biodiversité et l'expansion agricole dans la région, et les opportunités qui peuvent résulter d'une bonne planification ; et
- Identifiez les risques de ne pas réaliser cette planification territoriale



Module 6
Les rôles des Fonds environnementaux

Les rôles des Fonds environnementaux

Rôles des FE	Autres rôles de transition vers
Financer l'offset et la compensation (fonds de compensation)	Collaboration avec le secteur privé
Vendre des crédits	Conception de plans de gestion d'offsets
Courtier de crédits	Expertise scientifique (avis sur les études sociales et écologiques)
Opérateur d'enregistrement de crédits	Gestion de projets (y compris budgétisation de plans de gestion)
Gestion foncière (en matière d'offset dans le cadre des fonds fiduciaires)	Suivi à long terme
Partie Prenante dans la Protection de l'Environnement (voix dans la conception et la mise en place, mobilisation de la population concernée)	Réévaluation des risques
Processus de l'EIE (révision / contrôle)	Conseil
Politiques (soutien à l'amélioration des pratiques d'EIE, promotion de la séquence de l'atténuation, des offsets et d'une meilleure planification de l'usage des sols)	Partenariats

Les rôles dépendront, selon le FE, les rôles et les capacités existantes, et la capacité de mobiliser des ressources. Les FE pourront éventuellement étendre leur rôle au-delà de la gestion des ressources financières et de la distribution des moyens en participant :

- à la conception du plan de gestion de l'offset ;
- à des études sociales et écologiques ;
- à la gestion de projet – y compris à la budgétisation des plans de gestion ;
- au suivi et à la surveillance à long terme ;
- à l'étude des risques.

Acteur de la Protection :

Comme une des principales institutions nationales ou régionales de protection :

- Influencer le processus de conception des offsets ;
- Aider à garantir la participation de la population – servir de mobilisateur.

Rôle dans les Études d'Impact Environnemental (EIE) :

- Participer à l'EIE et à la révision par les parties concernées pour s'assurer que les problèmes de biodiversité ont été correctement pris en compte.

Amélioration des politiques publiques :

- Soutenir l'amélioration des pratiques d'EIE ;
- Travailler avec les administrations compétentes pour promouvoir la séquence de l'atténuation et la généralisation des offsets ;
- Promouvoir une planification de l'usage des sols plus efficace à fin de permettre des offsets plus efficaces (finance combinée).
- S'adresser au gouvernement pour démontrer comment une politique d'APN peut mener à la protection de la biodiversité sans nuire au développement ;
- Travailler auprès des entreprises nationales pour promouvoir l'adoption de politiques d'APN ;
- Travailler auprès des bailleurs pour promouvoir des pratiques de concessions de prêts plus attentives aux questions de biodiversité (Banques de l'Équateur, SFI...).

Crowe and ten Kate, 2010, BBOP Biodiversity Offsets Policy Options for Governments (parallel roles for EFs);
Adams and Victorine, Conservation Trust Funds

Financer l'offset

Exemple

Conception de l'offset : Coûts d'investissements annuels (investissements, remplacements, etc.) sur 30 ans = 600 000 USD.

Coût de gestion des fonds = 50 000 USD.

Coût Total Annuel = 650 000 USD

1. L'entreprise accepte de financer l'offset en créant un fonds de dotation - auquel elle contribue par un versement initial – un retour minimum contractuel de 4% étant exigé.

L'entreprise devrait contribuer à hauteur de 16,25 millions USD

2. L'entreprise effectue des paiements annuels de 650 000 USD indexés sur l'inflation. Le Fonds gère les paiements pour couvrir les dépenses de fonctionnement ainsi que les dépenses d'investissement et de remplacement (placées sur compte de garantie dédié).

Note : Garantie/assurance obligatoire pour les plans de paiement à long terme

3. L'entreprise effectue des paiements annuels, plus un versement annuel supplémentaire, abondant une dotation qui devra permettre de faire face aux dépenses annuelles des 30 prochaines années.

(Le supplément est versé sur un compte de garantie dédié et placé à 4 % minimum)

Résumé	
Paiement annuel :	650 000 USD
Paiement annuel à l'année 30 (en supposant une inflation de 1%/an)	876 000 USD
Montant de la dotation nécessaire à 4% minimum	21,9 M USD
Paiement supplémentaire :	375 460 USD
Paiement annuel total :	1 025 46 USD



Options des Fonds de Conservation

Travaillez avec de établissements existants, là où c'est possible
(par ex. Fonds de conservation existant)

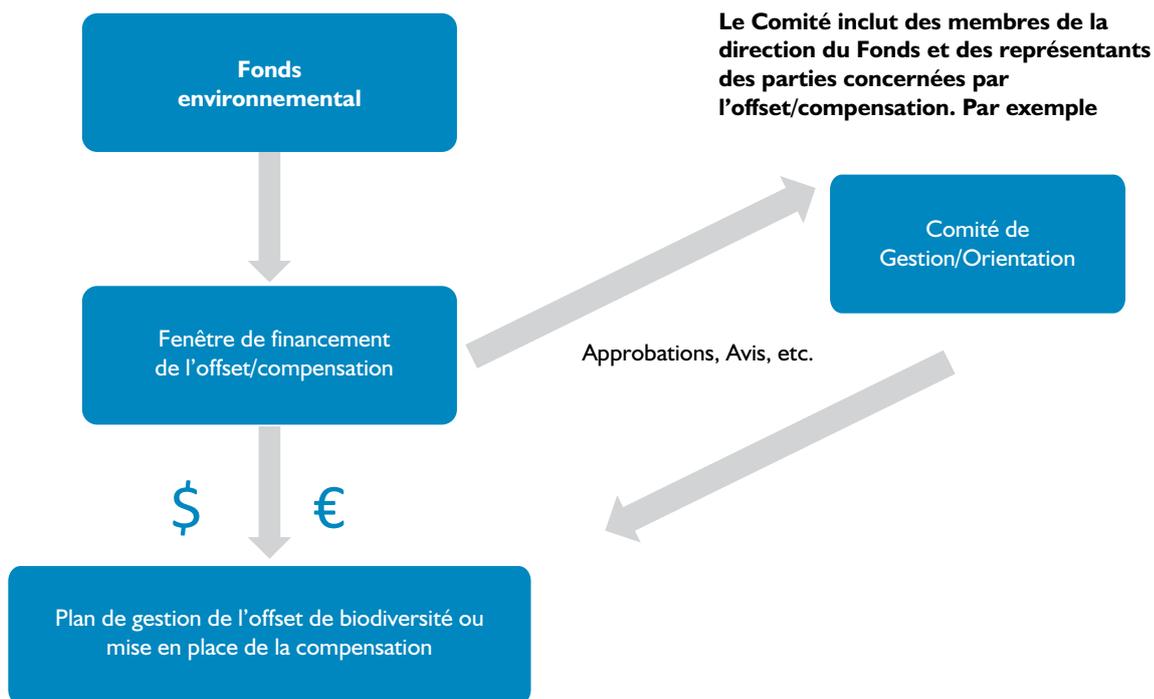
OU

Créez un nouvel établissement ou un nouveau fonds pour gérer les
ressources de l'offset

OU

Développez une combinaison d'établissements et de mécanismes
nouveaux et anciens qui donnent des résultats, rendent des comptes et
gèrent les risques

Note : Des fonds existent dans plus de 50 pays en développement



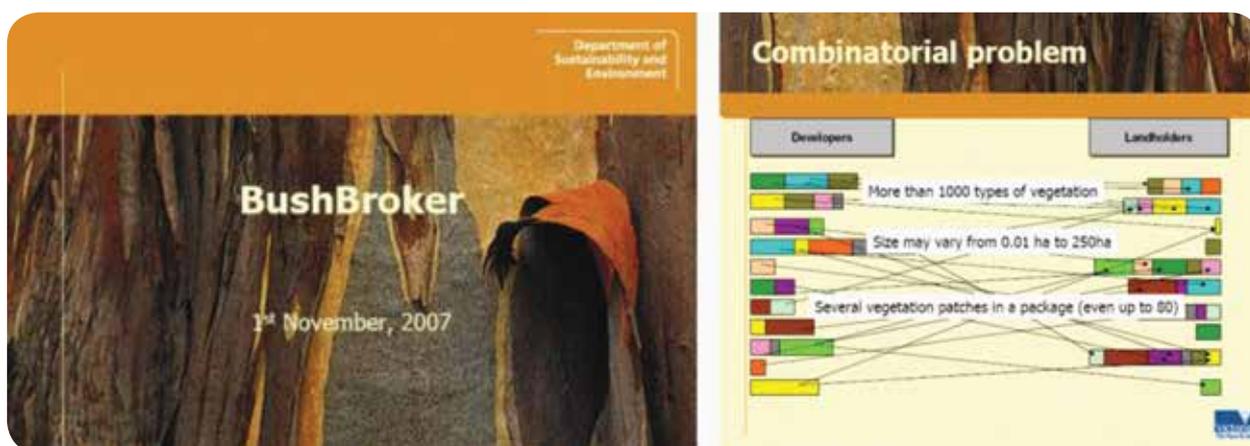
Rôles dans la mise en place des offset

Principales parties prenantes	Principaux rôles
État	Direction / supervision/ gestion
Maître d'ouvrage	Activités de terrain
ONG	Suivi
Groupes ou associations communautaires	Financement
Bailleurs	

Conception et mise en place

- Cartographiez les territoires et définissez des priorités de protection pour concevoir des fonds ;
- Concevez et gérez des Fonds pour des montages d'offset ;
- Concevez et gérez des projets et des programmes d'offset (levée de dons) ;
- Levez des ressources pour vos fonds d'offset ;
- Mobilisez les acteurs stratégiques – populations locales, gouvernement, ONG, entreprises ;
- Montez des partenariats avec le privé ;
- Participez à l'élaboration des politiques publiques et à leur mise en œuvre ;
- Suivez les situations et reportez-les au nom de la transparence et de la qualité

Exemple: Australie – BushBroker



Initiative du gouvernement de Victoria, Australie.

- Le défrichage de la végétation naturelle doit souvent faire l'objet d'un permis.
- Les offsets peuvent être créés sur la propriété du propre demandeur.
- Le demandeur n'a parfois pas de site approprié ou n'est pas en mesure de gérer la végétation naturelle à long terme

Donc:

- Dans la plupart des cas, le défrichage doit être compensé par un gain ailleurs, par exemple par l'achat d'un crédit.
- Un crédit de végétation naturelle est un gain en qualité ou en surface de végétation naturelle assuré par un contrat permanent inscrit sur le titre foncier.
- Les offsets sont protégés en permanence et liés à un site précis de défrichage.
- BushBroker facilite l'identification des sites d'offset qui correspondent à des impacts particuliers.
- BushBroker fournit un système de création, d'enregistrement et d'échange de crédits de végétation naturelle, notamment pour les offsets

Voir BushBroker Introduction, State of Victoria, Australis

Australie – Pourquoi BushBroker ?

Les aménageurs se plaignaient de :

- Règles complexes
- Inefficacité
- Manque d'information sur les prix, l'offre et la demande
- Coûts de transaction élevés
- Bureaucratie

Bushbroker a aidé à :

- Trouver des vendeurs et des acheteurs
- Vente aux enchères de crédits
- Sécurité juridique

Premier marché en mai 2007

En juillet 2011 : 300 négociations

Montant total de plus de A\$34 millions



Exemple d'Etude de cas – L'Oléoduc Tchad Cameroun



Projet conçu comme mécanisme de compensation des impacts d'un oléoduc. Un fonds d'amortissement a été créé dans le cadre des discussions entre:

- La Banque Mondiale
- Le consortium ExxonMobil-Chevron-Petronas
- Le Gouvernement du Cameroun
- La société civile camerounaise appuyée par la communauté internationale
- Le FEDEC, créé et enregistré à la Haye le 29 mars 2001
- La Compagnie du Pipeline a alloué un capital de démarrage de 3,5 millions USD à la création du Fonds (FEDEC)

Les deux principales zones d'impact du projet sur la biodiversité sont les suivants :

- Impacts directs par le défrichement et la fragmentation de la végétation le long de l'emprise de l'oléoduc et des infrastructures correspondantes, et la perturbation de la faune et son déplacement forcé. On estime la perte d'habitat à près de 10 000 hectares ; et
- Impacts indirects et accumulés potentiels par les nouveaux accès donnés à des endroits auparavant inaccessibles aux chasseurs, aux agriculteurs ou aux forestiers.

COMPENSATION/OFFSETS (hors site)

- Aide à la protection de l'environnement et à la conservation de la biodiversité dans les parcs nationaux de Campo-Ma'an (275 000 ha et 420 000 ha de zone tampon) et de Mbam-Djerem (415 000 ha) ;
- Aide au développement et à l'autopromotion des populations autochtones vivant entre Lolodorf, Bipindi et Kribi ;
- Les aménageurs verseront 3,5 millions USD sur 28 ans et comptent sur la contribution d'autres bailleurs (ces montants sont considérés comme partiels et ne couvrent que les dépenses essentielles de fonctionnement.

Enjeux financiers

- Les rendements du placement de 3,5 millions USD sont insuffisants pour couvrir les frais de fonctionnement de la Fondation, assurer la protection des deux sites et les investissements sociaux.
- Pour couvrir l'ensemble de ces dépenses, le FEDEC a estimé le capital nécessaire à un minimum de 12 millions de dollars.
- Des pertes sur le marché n'ont fait qu'exacerber les difficultés financières.

Leçons tirées

- Les études de ligne de base ayant servi à prévoir les impacts sur l'environnement étaient de qualité insuffisante et ont provoqué des conflits sur les ressources ;
- Les liens n'étaient pas clairement établis entre les données de la ligne de base, l'évaluation des impacts du projet et l'application qui devait en découler des mesures d'atténuation et de gestion ;
- Des ressources financières insuffisantes et non durables pour la gestion des deux parcs nationaux ont été considérées comme le principal défi/contrainte du projet ;
- Manque de capacité institutionnelle – les objectifs du projet dépassaient les capacités de l'État ou de la société civile
- Les impacts régionaux potentiels résultant d'impacts accumulés n'ont pas été traités de façon adéquate dans l'EIE ou dans le PGE ; les impacts accumulés n'ont été traités que sur l'emprise étroite de l'oléoduc ;
- Le niveau de participation des parties prenantes a été considéré insuffisant par les organisations de terrain, ce qui se traduit par un manque d'attention envers les questions de condition de vie directement liées au projet et à ses compensations ;
- Le ratio élevé de la surface placée sous protection et gestion environnementale par rapport à la surface directement affectée par le projet suggère que l'offset excèderait en toute probabilité les proportions nécessaires pour assurer une absence de perte nette, à condition bien sûr que les ressources financières et humaines aient été au rendez-vous



Étude de cas et Discussion

Quels sont les rôles des FE dans les systèmes d'offset et de compensation ?



Module 7
Exercices interactifs : Planifier un offset
pour une ferme d'éoliennes

Exercice de planification d'un offset pour Windy Ventures

Le but de cet exercice est de planifier un offset qui permette à Windy Ventures de mettre en œuvre un offset obéissant aux meilleurs critères. Chaque groupe de participants recevra une liste d'informations et devra se valoir de son expérience, de ce qu'il aura appris au cours des modules précédents, sur les principes du BBOP et les indicateurs sélectionnés qui serviront d'axes d'orientation. L'idée est d'identifier les principales étapes nécessaires à la conception et à la mise en œuvre de l'offset, d'évaluer la portée et les impacts du projet sur la biodiversité sur ce territoire précis et, le cas échéant, de proposer des modifications du projet pour éviter des zones irremplaçables, identifier un offset à partir d'une liste de choix qui répondent au principe de l'APN, d'identifier les façons dont des FE pourraient s'impliquer et les rôles qu'ils pourraient jouer, notamment concernant la mise en œuvre.

Exercice WINDY VENTURES, ZEDERBURG :

Planifier un offset de biodiversité répondant aux critères provisoires et aux IFC PS6

Explorer le rôle des FE

1. Description du projet et du contexte :

Windy Ventures Inc. prévoit la construction d'une ferme éolienne de 120 MW et de 60 à 80 turbines sur une ferme de 5 400 ha, située dans la chaîne montagneuse des Zederburg, en Afrique du Sud. Plusieurs fermes de la région ont récemment été vendues à des entreprises ayant l'intention de devenir des producteurs indépendants d'électricité sur le nouveau marché des énergies renouvelables et souhaitant développer des champs d'éoliennes dans la région. Un bureau d'études local est en train de réaliser l'EIE de Windy Ventures, qui devrait être déposé devant les autorités compétentes dans les prochains mois.

L'entreprise a l'intention d'installer les turbines sur une crête montagneuse N/S parcourant la ferme, qui est interrompue par une petite vallée abritant une zone humide. L'avant-projet d'EIE indique des impacts importants du projet sur une espèce endémique d'arbres, les zéders, sur la face Nord de la crête, où un quart des turbines sont prévues. Les zéders sont considérés comme « en péril » (EN) sur la Liste rouge de l'IUCN des espèces menacées (information à actualiser) et comme « en péril critique » sur la Liste rouge nationale. Dû à leur irremplaçabilité et à leur vulnérabilité élevée, leur habitat a été déclaré Zone de Biodiversité Critique (CR) par l'Évaluation nationale de la Biodiversité de 2009, et comme Habitat critique par la SFI-PS6. Un récent incendie a détruit deux des cinq populations restantes de zéders de la région, et il ne reste donc plus en tout que trois populations de zéders matures.

La face Sud de la montagne, où seront construites les turbines restantes, doivent être considérées comme « habitat naturel » selon les critères de la SFI-PS6. L'écosystème dominant y est le fynbos de Clanwilliam, classé comme très faiblement menacé par l'Évaluation nationale. La surface totale de végétation à défricher est de 252 ha, pour permettre d'installer les turbines, les voies d'accès et les infrastructures d'appui.

Les experts affirment que la grande chauve-souris de Clanwilliam est particulièrement vulnérable aux chocs avec les pales des turbines, et avancent des chiffres moyens de mortalité de 26 chauves-souris par an. Une grande caverne de reproduction de ces chauves-souris est située sur une ferme voisine, et on y a observé une augmentation de la prédation de ces animaux par un serpent exogène, le rinkhals.

Il a aussi été observé que le chemin ouvert pour prospecter le projet, qui deviendra la route principale d'accès pour la maintenance des turbines, est de plus en plus utilisé par des personnes cueillant des plantes et capturant certains batraciens rares (vivant dans la zone humide) qu'ils revendent ensuite sur le marché noir des fleurs sauvages et des animaux. L'EIE suggère aussi que la route d'accès provoquera une érosion qui sédimentera la zone humide de la vallée entre la crête Nord et la crête Sud, nuira à la qualité de l'eau au détriment des populations agricoles en contrebas, dont l'eau potable et le poisson proviennent directement de la rivière.

Windy Ventures a étudié plusieurs possibilités de financement et a choisi SAbank, une banque sud-africaine ayant adopté les principes de l'Équateur pour concéder ses concours après que les permis environnementaux aient été délivrés. Pour se distinguer de ses concurrents, Windy Ventures s'est publiquement engagé à l'APN pour son nouveau projet de Zederburg. L'entreprise aimerait aussi explorer les possibilités de la finance de la conservation,

pour être en mesure de vendre des crédits de biodiversité à certaines des autres entreprises souhaitant construire des éoliennes dans la région. L'entreprise s'est rapprochée d'un grand Fonds environnemental sud-africain, EFSA, pour discuter de la pérennité de son projet et de ses plans d'offset, et donc du choix des montages financiers et des processus de suivi les plus appropriés, ainsi que des rôles que EFSA pourrait jouer dans ce système

Keep the Zeder in the Burg, une ONG locale renommée et très bien réseautée, a fait part de ses inquiétudes lors d'une réunion publique tenue dans le cadre de l'EIE. Sa principale opposition au projet concerne les impacts prévus sur les zéders ainsi que la sédimentation de la zone humide et la diminution de la qualité de l'eau pour la population en aval. Un de ses arguments concerne des peintures rupestres dans une caverne de la face Nord. Elle souligne que la zone protégée locale a peu de moyens et est peu suivie, que la biodiversité de la région est sous pression croissante suite à la transformation des habitats – en partie à cause des fermes d'éoliennes supplémentaires prévues dans le secteur – mais aussi à cause de la cueillette illégale de fleurs sauvages, de la surpêche et du braconnage. Il existe un programme régional de protection des zéders financé à la fois par l'État et par des dons et qui emploie de la main d'œuvre locale pour les activités de restauration. Plusieurs sites localisés sur des terres privées et dans des espaces protégés ont déjà été identifiés comme étant propices à la restauration, mais le programme manque de fonds pour faire avancer ses activités. L'ONG maintient que ce qu'il manque, ce sont des moyens pour le projet de restauration et un réseau d'espaces protégés reliés entre eux dans le Zederburg pour lesquels ce sont les moyens financiers, et pas l'expertise technique, qui font défaut.

2. Consignes et équipes :

Consignes :

Le but de l'exercice est de trouver ce que Windy Ventures doit faire pour respecter son propre engagement d'APN de biodiversité et obtenir le concours de la SABank pour son projet Zederburg, et ce sous quels termes et conditions en matière d'évitement et d'atténuation d'impacts ainsi que d'offsets de biodiversité.

Les participants travailleront en groupe, chaque groupe représentant l'une des parties en présence : SABank, Windy Ventures et Keep the Zeder in the Burg. Vous disposez de ce document d'introduction, de quelques cartes, du PS6 et des Critères provisoires du BBOP (Principes, Critères et Indicateurs). Dans les Critères provisoires, un sous-ensemble d'indicateurs a été surligné pour vous aider à vous orienter dans l'exercice

▶ Les groupes peuvent-ils arriver à un accord sur les mesures d'atténuation et la conception de l'offset qui satisfasse SABank?

▶ Les groupes résumeront leurs conclusions sous forme d'une proposition pour le projet Windy Ventures qui inclura un plan de conception et de réalisation de l'offset de biodiversité.

Equipes :

Equipe SABank : Vous ne pouvez concéder de concours qu'à des projets qui remplissent pleinement les critères du PS6. L'avant-projet d'EIE mentionne brièvement un offset de biodiversité, mais sans fournir le moindre détail sur ses activités spécifiques, sa localisation ou l'échelle des investissements nécessaires. L'ingénieur indépendant a déjà souligné que les mesures d'atténuation de l'EIE ne respectent pas le PS6. Vous avez quelques craintes quant à la faisabilité du projet sur la chaîne Nord, mais tenez à ce que le projet de Windy Ventures soit aussi profitable que possible. Vous êtes conscients du fait que de bien meilleurs résultats sont nécessaires sur les impacts environnementaux spécifiques, notamment sur les habitats critiques, ainsi qu'un véritable plan de gestion des offsets de biodiversité.

Equipe Windy Ventures : Vous pensez que l'avant-projet d'EIE remis par le consultant est du bon boulot que vous aimeriez voir discuter le plus rapidement possible pour pouvoir le déposer, obtenir le permis et commencer enfin les travaux. Mais face aux objections de certaines parties prenantes et à de récentes réunions avec l'ingénieur indépendant, vous vous rendez compte qu'il faudra peut-être retourner à la planche à dessiner. Votre entreprise n'a pas l'argent nécessaire pour financer le projet à elle seule et a passé deux ans à chercher des cofinanceurs. Accepter les conditions de la SABank vous semble à l'heure actuelle le seul choix commercialement possible. Mais pour maintenir la faisabilité financière du projet, vous ne pouvez vous permettre de perdre plus de 30% de sa taille.

EFSA : Ceci est votre premier contact avec un projet d'offset de biodiversité. Vous avez hâte de vous impliquer dans cette possibilité de gérer des ressources du privé pour des activités de protection de l'environnement dans la région, où vous intervenez déjà en contribuant au financement de plusieurs autres projets de protection, notamment de dons destinés à soutenir le réseau des espaces protégés régionaux, l'équipe d'assistance rurale et environnemen-

tales qui vient en aide aux exploitants agricoles de la région, un projet de protection d'un lapin local et un autre d'une abeille à miel. Vous êtes intéressés par les rôles les plus appropriés pour l'EFSA dans l'offset de Windy Ventures, tout en étant largement conscients des risques d'image pour votre Fonds si l'entreprise et ses partenaires échouaient.

Equipe Keep the Zeder in the Burg : Vous êtes persuadés qu'il est impossible de continuer le projet sur la chaîne Nord tout en respectant les critères PS6 ou BBOP PCI et vous mettez la pression sur la SABank et sur l'EFSA pour vous assurer que les meilleures pratiques seront suivies. Vous avez étudié la possibilité d'un offset conforme au BBOP PCI pour un projet limité à la chaîne Sud, et vous y voyez une possibilité d'absence de perte nette à condition qu'une série de mesures soit conçues et mises en place : renforcement et extension de l'espace protégé local, limitation de la fragmentation, conversion d'espaces naturels et délimitation de réserves potentielles pour la restauration des zéders sur des terres privées à travers les divers programmes de gestion durable existants, soutien des efforts de restauration en cours, protection de la zone humide et travail auprès des populations locales, et aide aux frais de fonctionnement de votre ONG pour que vous puissiez continuer vos importants programmes de protection dans la région.

Questions clés dont les équipes devraient tenir compte (avec les indicateurs pertinents sélectionnés dans les critères provisoires du BBOP) :

Questions clés	Quelques indicateurs du BBOP à considérer
1. De quels impacts de son projet Windy Ventures doit-elle tenir compte ?	INDICATEUR 1-1-1: le maître d'ouvrage doit s'engager, dans un document accessible au public, à atteindre la perte nette nulle ou un gain net pour toutes les composantes de la biodiversité affectées par le projet. INDICATEUR 3-1-1: Une évaluation des impacts du projet sur la biodiversité (impacts directs, indirects et, dans la mesure du possible, accumulés) sera effectuée en présence des parties prenantes.
2. Certains de ces impacts ne sont-ils pas compensables ?	INDICATEUR 4-1-1: Une évaluation des risques sera effectuée pour prévoir le niveau probable de non compensation des impacts résiduels du projet sur la biodiversité, notamment pour les composantes de la biodiversité irremplaçables et hautement vulnérables.
3. Le projet doit-il être reformulé, et si oui, sera-t-il toujours économiquement faisable ?	INDICATEUR 3-1-2: Des mesures pour éviter et atténuer les pertes de biodiversité et pour restaurer la biodiversité affectée par le projet seront définies et documentées, puis mises en œuvre, suivies et gérées pendant toute la durée des impacts du projet.
4. Quelles sont les possibilités et les contraintes sur l'offset dans la région ?	INDICATEUR 5-1-1: On identifiera les sites potentiels d'offsets dans le cadre d'une analyse territoriale, et l'approche écosystémique présidera à la planification de l'offset.
5. Quelles sont les possibilités d'offset (sites et activités), sont-elles toutes additionnelles, et permettront-elles toutes d'atteindre l'APN ?	INDICATEUR 1-2-5: Les méthodes de calcul du bilan et de l'équivalence des pertes et des gains (INDICATEUR 1-2-2) seront aussi appliquées à la conception de l'offset et à la démonstration de l'absence de perte nette ou du gain net de biodiversité.
6. A quoi ressemblerait un offset faisable pour ce projet, ses dimensions permettraient-elles de monter une banque de conservation vendant des crédits supplémentaires à d'autres entreprises ?	
7. Les impacts sur les populations locales ont-ils été pris en compte ?	INDICATEUR 6-1-3: Les rôles des acteurs pertinents dans la mise en œuvre d'un offset de biodiversité, y compris dans son évaluation et dans son suivi, ont été établis et clairement définis dans le Plan de gestion des Offsets de la Biodiversité.
8. Quels sont les facteurs clés de la planification qui en assurent le succès sur le long terme ?	INDICATEUR 8-1-2: Les mécanismes juridiques et financiers doivent être prévus pour garantir la faisabilité financière et institutionnelle de l'offset, au moins pendant la durée des impacts du projet, y compris en cas de vente, de transfert des droits ou de la gestion du projet.
9. Quel rôle peut et doit jouer le fonds environnemental EFSA ?	

Projet proposé par Windy Ventures :

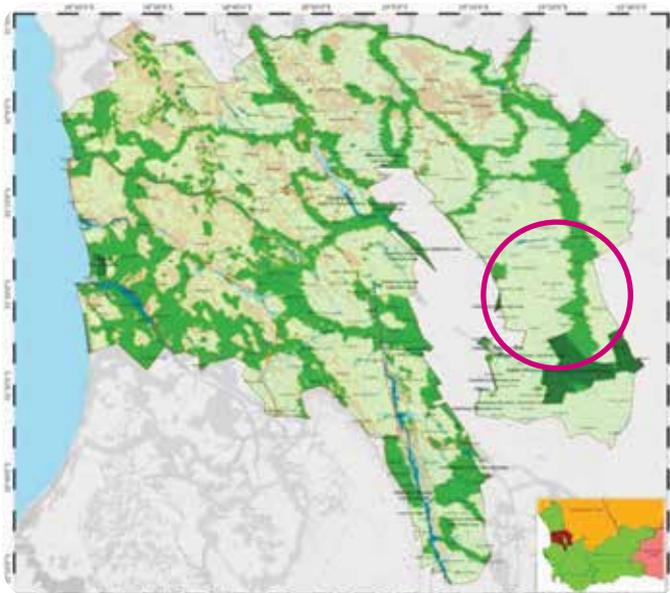
- Énergie éolienne : 60-80 turbines sur une ferme de 5 400 ha dans la chaîne des Zederburg en Afrique du Sud
- Windy Ventures est à la tête de plusieurs entreprises souhaitant implanter des fermes éoliennes dans la région
- L'entreprise a pris un engagement APN pour ce projet
- EIE bien en cours, fonds d'offset proposé

Impacts prévus :

- Turbines, routes, infrastructure entraînant le retrait de 252 ha de végétation (moins vulnérable)
- Une de 3 populations restantes d'arbres Zeder (« en danger critique d'extinction » sur la liste rouge sud-africaine) est endémique dans la partie N du périmètre du projet.
- Dégradation possible d'une zone humide et impacts sur la population en aval (consommation de l'eau, pêche)
- Mortalité des chauves-souris causée par les turbines

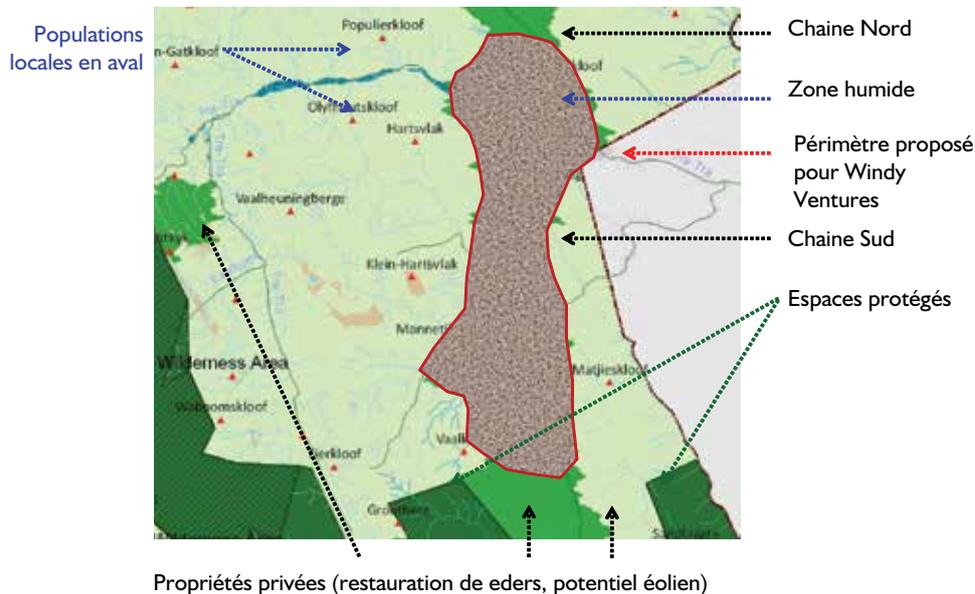
Parties concernées, financement

- Réunions publiques : l'ONG locale 'Keep the Zeder in the Burg' s'oppose au projet
- Arguments : impact sur les Zéders, sur la végétation du fynbos ("garrigue" locale), sur la zone humide, la population locale, l'augmentation de la cueillette clandestine de fleurs sauvages, la protection des peintures rupestres des environs
- L'ONG demande que l'annulation ou la modification du projet et l'application des critères provisoires de la biodiversité du BBOP
- SABank, Banque Équatorienne, serait intéressée par une participation au financement sous réserve de l'application du critère SFI-PS6.
- EFSA, un FE solide, a participé dès le début aux discussions avec Windy Ventures et souhaite jouer un rôle dans le cadre des meilleures pratiques sociales et environnementales



Contexte régional :

- Planification territoriale : écosystèmes classés
- Listes des espèces de la faune et de la flore menacées disponibles (Listes rouges nationales et de l'IUCN)
- Espaces protégés (sous financés)
- Initiative régionale de restauration des zeder
- Incitation aux projets privés de protection environnementale

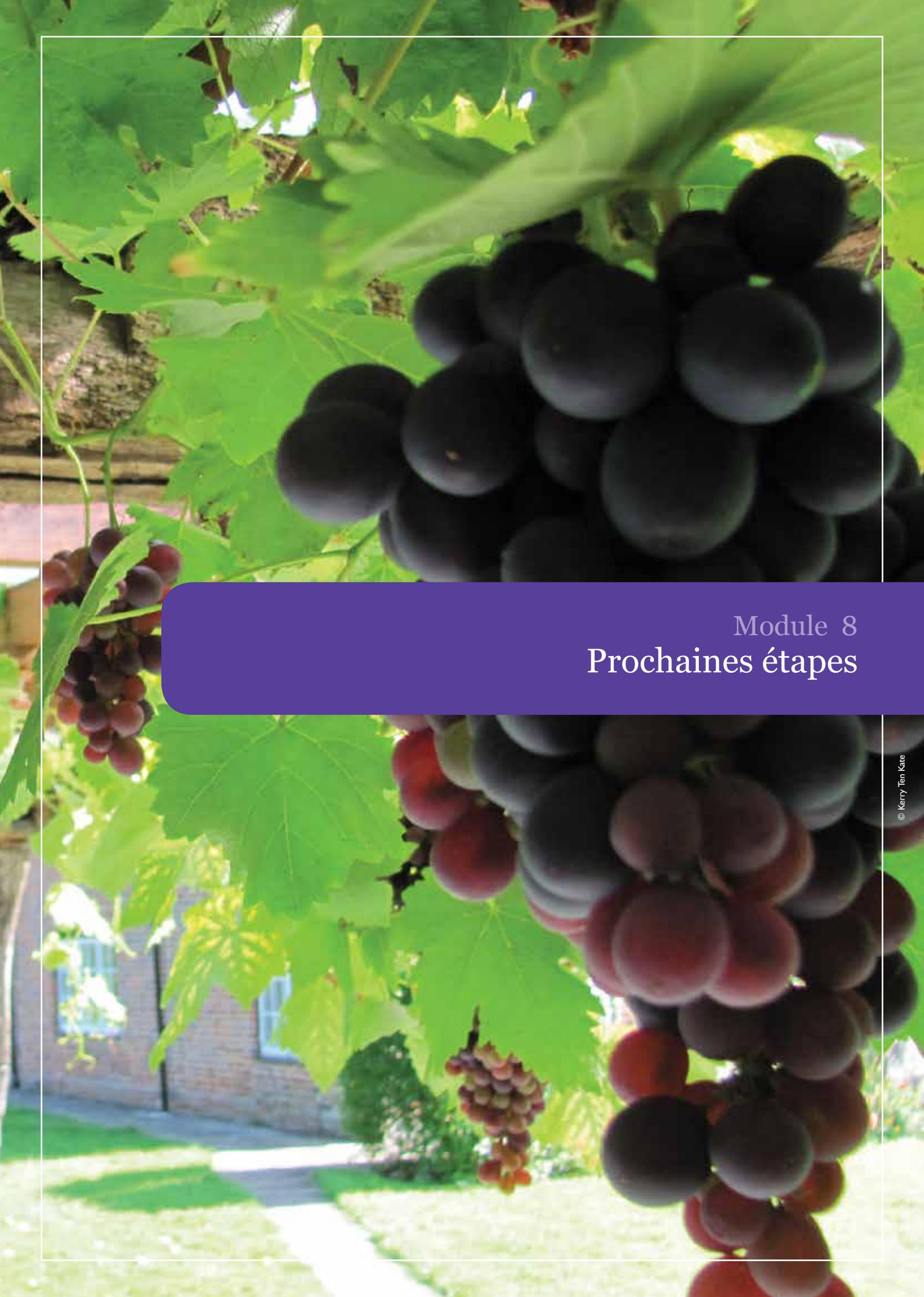


Que doit faire Windy Ventures pour respecter son engagement APN et obtenir le financement de la SABank pour son projet, notamment en matière d'évitement, d'atténuation et d'offsets de biodiversité?

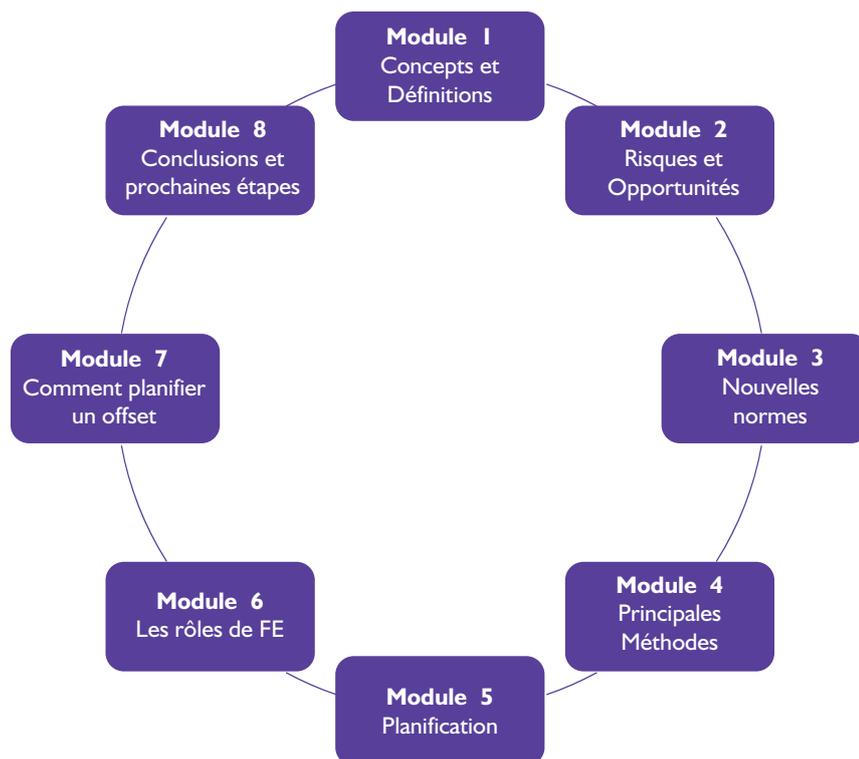
Quels sont les divers rôles qu'un Fonds environnemental pourrait jouer?

Consignes, matériel, questions d'orientation :

1. Travail de groupe (rôles : Entreprise, Banque, ONG, FE)
2. Matériel : Cartes, tableau d'informations générales, PS6, critères provisoires du BBOP
3. Concevez la ferme d'éoliennes et son offset de façon à ce qu'elle réponde aux exigences NNL et PS6 et soit aux critères du BBOP.
4. Utilisez les questions d'orientation, les principes du BBOP et les indicateurs sélectionnés comme des guides.
5. Communiquez vos résultats aux autres groupes



Module 8
Prochaines étapes



Exercice interactif : Concevoir un plan d'engagement en offset/ compensation pour votre FE

Votre FE a décidé de se lancer dans les offsets et la compensation des atteintes à la biodiversité.

Vous et un groupe de collègues avez été chargés de développer un plan interne de travail pour faciliter cette nouvelle ligne d'action.

Voici quelques questions pour vous aider à développer ce plan :

- Quels sont les projets ou les industries clés qui se développent actuellement dans le pays et où s'installent-elles? Quelles entreprises en font partie ? Pouvez-vous découvrir des projets pilotes ?
- Existe-t-il aujourd'hui dans votre pays des expériences d'offsets ou de compensations? Quelles ont été leurs forces et leurs faiblesses ?
- Le mécanisme d'EIE de votre pays évalue-t-il et répond-t-il efficacement aux atteintes à la biodiversité? Les parties concernées sont-elles véritablement consultées ?
- Quelles autorités gouvernementales devraient-elles véritablement être engagées dans les processus d'offset ?
- Existe-t-il dans votre pays des possibilités de discuter avec des établissements financiers ou des bailleurs de la finance du développement ou commerciaux ?
- Y a-t-il moyen de développer des approches territoriales ou régionales de la planification en vue de réduire les impacts?
- Vu la structure et les rôles actuels de votre FE, quel rôle pensez-vous qu'il serait amené à jouer dans ce nouveau scénario?
- De quel type de formation pensez-vous que votre FE aurait besoin pour travailler sur des offsets?

Études de Cas
Le Mécanisme de Conservation de
la Biodiversité et les initiatives de
compensations de l'Etat de Rio de Janeiro

Contexte

La compensation environnementale est au Brésil la source de financement hors-budget la plus importante pour les Espaces Protégés.

A la différence d'autres pays, les compensations servent à « compenser » des dommages environnementaux provoqués par des aménagements, et qui n'ont pu être évités ni atténués, bien que les permis environnementaux délivrés aient exigé l'emploi des meilleures techniques disponibles. Les mesures d'atténuation d'un aménagement, un préalable à la délivrance d'un permis d'installation ou de mise en service, représentent des montants 10 fois supérieurs aux compensations. Malgré ce, la somme des versements à ce titre, au niveau national et local, atteint près de deux milliards de réals (soit environ 1 187 000 USD). Mais depuis leur mise en place, leur exécution rencontre sur le terrain de graves problèmes, qui vont de litiges judiciaires entre le secteur privé et les organismes environnementaux publics, aux capacités limitées des organismes gestionnaires des Espaces Protégés à élaborer leurs demandes et à absorber les fonds.



Le modèle original prévoyait que l'application des fonds issus de la compensation incomberait aux aménageurs. Cette manière de procéder entraîne des « déséconomies », dans la mesure où les activités mises en œuvre sont très éloignées du cœur de métier de ces entreprises et de leur échelle d'action.

Le contexte légal

La Compensation Environnementale, prévue à l'article 36 de la Loi 9.985/00¹, est exigée dans le cadre d'aménagements ayant un impact environnemental majeur, sur la base de l'étude d'impact environnemental et du rapport correspondant - EIA/RIMA, le maître d'ouvrage étant obligé de fournir un soutien à la mise en place et à l'entretien d'espaces protégés classés « Protection intégrale ».

Certains aménagements, bien que porteurs d'impacts environnementaux négatifs inévitables, doivent être réalisés, au nom de l'intérêt public. Dans de tels cas, une fois épuisées toutes les mesures préventives ou d'atténuation, on fera appel à la compensation environnementale² afin de compenser ces externalités négatives. Au Brésil, autant l'Union fédérale que les États et les Villes délivrent les permis d'implantation d'activités économiques.

¹ « Dans le cas des permis environnementaux d'aménagements ayant des impacts majeurs sur l'environnement, selon les critères de l'organisme environnemental compétent, sur la base de l'étude d'impact environnemental et du rapport correspondant - EIA/RIMA, le maître d'ouvrage est tenu d'apporter son soutien à la mise en place et à l'entretien de l'espace protégé classé 'Protection intégrale', conformément aux dispositions de cet article et au décret d'application de la présente loi. » (Art. 36 de la loi 9 985/00)

² « Quand un aménagement affecte un espace protégé particulier sa zone tampon, le permis dont traite l'en-tête du présent article ne pourra être délivré que sur autorisation de l'organisme chargé de sa gestion, et l'espace protégé touché, classé ou non 'Protection intégrale', devra être l'un des bénéficiaires de la compensation dont traite cet article. » (§ Art. 36 de la loi 9 985/00)

Il revient à l'organisme environnemental compétent de désigner les espaces protégés bénéficiaires de la compensation. Priorité est donnée aux Espaces Protégés classés en protection intégrale. Mais, exceptionnellement, lorsqu'une intervention affecte directement, soit la zone tampon d'Espaces Protégés de la catégorie « utilisation durable », celle-ci sera également bénéficiaire. La règle est que tout espace protégé touché reçoive une compensation.

Actuellement, du point de vue des critères d'application, quelques points restent encore à définir, tels que la nature des fonds, s'ils sont considérés publics ou privés, mais aussi les méthodes de calcul des montants à verser au titre de la compensation.

Rappel historique

Désireuse de trouver une solution aux difficultés rapportées par les entrepreneurs et de maximiser la portée des résultats positifs, le Secrétariat à l'Environnement de l'État de Rio de Janeiro – SEA/RJ – a demandé, en décembre 2007, au Fonds Brésilien pour la Biodiversité – FUNBIO – de mettre au point un mécanisme qui permette une gestion et une application rapide et transparente des fonds issus de la compensation environnementale dans cet État.

Ce mécanisme, appelé Mécanisme pour la Conservation de la Biodiversité dans l'État de Rio de Janeiro - FMA/RJ – permet la gestion et l'application de financements issus de sources diverses, telles que la compensation environnementale, les dons et les nouveaux outils économiques.

La phase expérimentale du FMA/RJ a démarré en décembre 2008, uniquement sur des fonds issus de la compensation environnementale et de dons. C'est ainsi qu'on a affecté 3,1 millions BRL provenant de la compensation environnementale de la construction de l'usine du groupe Thyssenkrupp CSA Siderúrgica do Atlântico, et un don de la Banque Allemande KfW, de près de 500 000 BRL.

À la conclusion, jugée satisfaisante, de la phase pilote, en décembre 2009, le SEA et FUNBIO ont signé une convention concernant la poursuite, la gestion et le contrôle du FMA/RJ.

Les prochaines étapes prévoient la constitution d'un Fonds de Dotation, assurant la couverture des dépenses courantes des Espaces Protégés de l'État de Rio, sur le long terme, et la mise au point d'une planification de l'affectation des fonds.



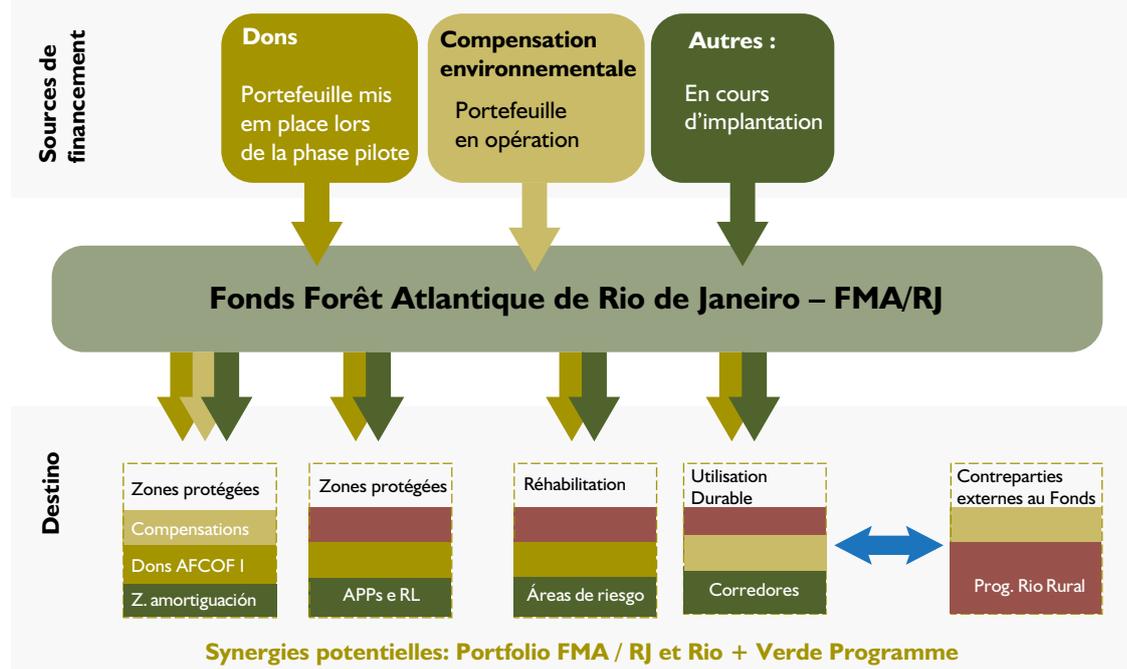
La structure de gouvernance

Les principaux acteurs de la gouvernance du FMA/RJ sont:

- Le Secrétariat à l'Environnement de l'État de Rio de Janeiro – SEA/RJ- cosignataire de la Convention, chargé de coordonner la gestion, le maintien et le contrôle du mécanisme.
- La Chambre de compensation environnementale – CCA/RJ – rattachée au Secrétariat à l'Environnement – SEA/RJ – chargée de l'approbation des projets qui seront financés et d'assigner les fonds issus de la compensation environnementale.
- L'Institut de l'Environnement de l'État – INEA/RJ – l'organisme qui gère les Espaces Protégés de l'État de Rio ; il est l'un des bénéficiaires des fonds issus de la compensation environnementale versés au FMA/RJ, les autres bénéficiaires étant : ICMBio, organisme qui gère les Espaces Protégés fédéraux et les organismes municipaux de l'environnement qui gèrent les Espaces Protégés municipaux.
- C'est au gestionnaire du FMA/RJ, actuellement Funbio, qu'il revient d'assurer le suivi technique et financier des projets approuvés par la Chambre de compensation environnementale, de réaliser les acquisitions (achats et contrats), la gestion financière des fonds (y compris de proposer et d'exécuter une politique de gestion des actifs), la liaison avec les organismes environnementaux, l'élaboration des rapports de suivi financier et des réalisations, ainsi que la reddition de comptes et la mise au point l'installation d'un système informatique d'exécution, de suivi et de compte-rendu des projets.

Conception Globale du FMA/RJ

Les caractéristiques des sources de financement d'un portefeuille définissent les actions financiables.





Chaque année, l'application du mécanisme est évaluée par des audits indépendants, et le remboursement des frais de fonctionnement de Funbio est autorisé par le SEA/RJ, sur les rendements des fonds issus de la compensation environnementale gérés par le FMA/RJ.

Règles et procédures

Dans le cadre de la procédure de délivrance du permis environnemental, l'INEA/RJ présente à l'entrepreneur les diverses alternatives d'exécution de la compensation environnementale : directe, sous-traitée (sous sa responsabilité), ou adhésion au FMA/RJ. Son choix sera formalisé par la signature d'un protocole d'engagement de compensation environnementale avec l'INEA/RJ.

Si son choix se porte sur le FMA/RJ, l'entreprise signera le protocole d'engagement ainsi qu'une lettre d'adhésion qui sera transmise à la Direction des permis de l'INEA/RJ à SEA/RJ et à Funbio. Elle effectuera ses versements, dans les conditions fixées par le protocole, sur un compte bancaire dédié, désigné par Funbio.

Les bénéficiaires auront accès aux fonds dans le cadre des projets approuvés par la CCA/RJ, dans les conditions stipulées par les résolutions du SEA/RJ. Ces projets sont transmis par le SEA/RJ à Funbio, qui fait le lien avec les bénéficiaires pour l'exécution de ce qui a été approuvé.

Les avantages de l'adhésion au FMA/RJ

Du point de vue du secteur privé :

Le principal avantage pour l'entreprise est qu'elle est déchargée de la responsabilité d'exécuter la compensation environnementale, ce qui permet une exécution plus rapide et efficace de ces financements.

Un second aspect est lié au faible risque d'une telle opération, grâce à la gouvernance publique du FMA/RJ, qui crée ça confiance chez les entrepreneurs, dans la mesure où l'affectation des fonds est définie et contrôlée par les organismes environnementaux concernés.

Du point de vue du secteur public :

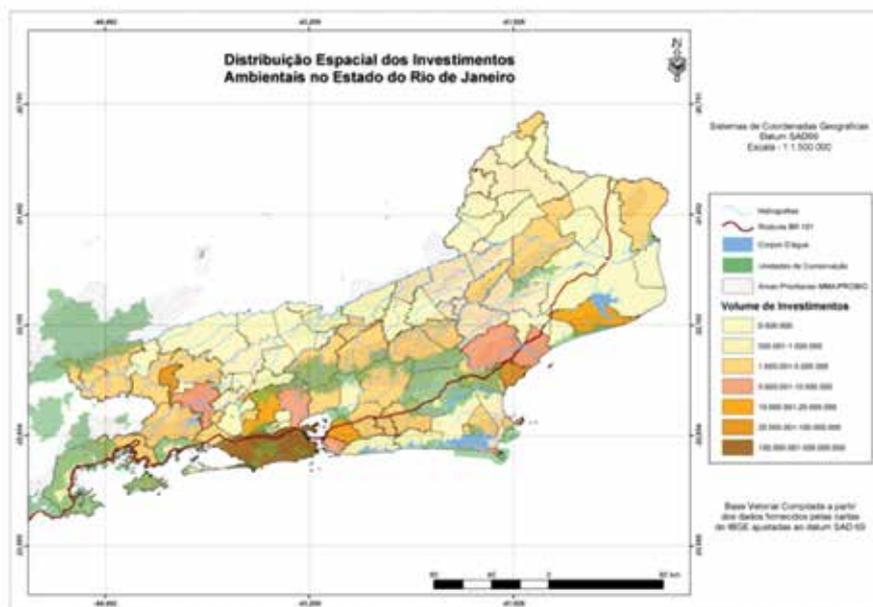
La constitution du FMA/RJ apporte une solution aux conflits provoqués par la mise en place des Espaces Protégés, par exemple, en accélérant les démarches de régularisation du foncier, ce qui minimise les « effets Tiebout » (mobilité des populations) et le comportement de « rentseeking » (réaction négatives des agents économiques) .

Les Espaces Protégés sont généralement considérés comme chers. Outre les coûts d'opportunité, qui découlent de l'existence d'une zone où les activités économiques courantes sont limitées, ils demandent des finances qui leur

permettent de remplir le rôle pour lequel ils ont été créés. L'opinion publique a une idée claire de ces coûts. Par ailleurs, les Espaces Protégés occupent une place importante dans l'économie, que ce soit par le biais de la création de biens et de services environnementaux ou grâce à l'injection directe de moyens financiers au niveau local, régional ou national. Elles peuvent augmenter ou diversifier l'activité économique des villes, en général, par une petite activité, et permettre ainsi un changement d'attitude tant du secteur privé que public à l'égard des organismes environnementaux. Mais l'opinion publique a du mal à percevoir ces externalités positives, d'autant que certaines d'entre elles n'ont pas de valeur marchande.

La carte ci-dessous démontre la convergence qui existe entre la présence des Espaces Protégés et les investissements d'origine « environnementale » qui peut, ces prochaines années, atteindre le milliard de réais (environ 600 millions de dollars), ce qui les place aux 12ème rang parmi les secteurs économique de l'État de Rio de Janeiro.

Répartition géographique des investissements environnementaux dans l'État de Rio de Janeiro



Du point de vue de la société civile :

Les fonds apportés par le FMA/RJ augmentent la capacité de réaliser des investissements dans les Espaces Protégés, ce qui a un impact direct à la fois sur la qualité et la quantité des services environnementaux qu'ils fournissent, avec en particulier l'ouverture de parcs au public, ce qui crée, à son tour, de nouvelles sources de revenus, et un cercle vertueux.

Les résultats

Le Mécanisme pour la Conservation de la Biodiversité détient aujourd'hui un portefeuille de près de 227 millions BRL (soit environ 135 million de dollars) et finance 15 Espaces Protégés, fédéraux, de l'État de Rio ou municipaux.

Conclusions

Introduction

Les animateurs et les participants ont discuté des **besoins d'informations des fonds environnementaux (FE) en matière d'offsets et de compensations de la biodiversité**, et de ce que l'atelier devait couvrir. Le but du cours était d'aider :

Les cadres dirigeants des FE :

- à prendre conscience des possibilités et des risques impliqués par la compensation et les offsets de biodiversité et de comprendre le *business case*.
- à se rendre compte de la diversité des rôles que les FE pouvaient jouer dans la conception et la mise en œuvre des compensations et des offsets de biodiversité.
- à acquérir une connaissance générale des concepts clés du domaine, afin de devenir capables de communiquer à l'interne (avec le conseil et les équipes du FE) et à l'externe avec les parties prenantes telles que le gouvernement, les entreprises, les ONG et les populations.
- à évaluer les coûts d'intervention, notamment les provisions financières nécessaires à la création du fonds et à la gestion des risques.
- à s'assurer que leurs collaborateurs et leurs partenaires possédaient les compétences nécessaires.
- à être capables de communiquer avec les principales parties prenantes,

et d'aider le personnel, les conseillers, les partenaires et les consultants des FE :

- à savoir manipuler les évaluations techniques nécessaires à l'évaluation des risques et des opportunités.

- à évaluer le business case en le discutant avec les parties prenantes. A comprendre et être capable de jouer leur rôle.
- à savoir comment acquérir une compréhension fine des thématiques ; à savoir utiliser les outils et les méthodes ; à identifier les experts et à travailler avec eux.
- à savoir où trouver les outils nécessaires, et à déterminer les moyens humains et financiers nécessaires à la conception et à la mise en œuvre des offsets.
- à comprendre les éléments clés nécessaires à l'élaboration de plans de gestion budgétisés.
- à posséder les compétences, les outils et l'information permettant de travailler avec le secteur privé, les partenaires et les principales parties impliquées dans la conception et la mise en œuvre des compensations et des offsets de biodiversité.

Le Dr Scott Lampman de l'USAID a présenté certaines des conclusions d'un atelier organisé par le RedLAC en novembre 2011 sur un éventail d'expériences de FE dans le domaine de l'atténuation et de la collaboration avec des entreprises ayant une empreinte sur la biodiversité. Ces activités n'impliquaient généralement pas d'offsets ou de compensations, mais plutôt des mesures d'atténuation à caractère plus ample. Il a souligné que peu de FE étaient à l'heure actuelle capables de s'engager dans des activités lucratives liées à la compensation ou à l'offset, domaines situés hors de leur cœur de métier. Les participants à l'atelier ont examiné ce qu'il leur était possible de faire aujourd'hui, et ce qu'il leur faudrait développer (y compris en matière de *due diligence*) pour se lancer dans ce genre d'activités. M. Scott a aussi décrit des expériences contrastantes en provenance de la Colombie et des Philippines

EXERCICE INTERACTIF : Application de la séquence de l'atténuation au projet Ambatovy

Cet exercice concernait l'analyse de certaines composantes du projet d'offset (à plusieurs volets) du Projet Ambatovy à Madagascar. Les participants devaient placer chacune des actions à sa place exacte dans la séquence de l'atténuation (éviter et atténuer des impacts prévisibles, récupération ou restauration de ces impacts atténués, offset et compensation des impacts résiduels). Voici leurs conclusions:

- Délimitation d'espaces protégés sur le site minier : il s'agit d'atténuation, mais cela pourrait devenir un offset si le statut de protection de l'espace protégé était renforcé et si cette protection était prolongée à très long terme, bien au delà de la durée des impacts du projet.
- Déviation du pipeline pour éviter certaines poches de forêt : évitement.
- Récupération le long du pipeline : il s'agit surtout de restauration suite aux impacts causés par la construction, mais cela pourrait se transformer en offset si cette restauration englobait non seulement les dommages causés par le projet, mais aussi les pertes causées depuis toujours par l'agriculture sur brûlis pratiquée dans la région.
- Protection de la forêt d'Ankerana : offset.

ETUDE DE CAS : Présentation du Fonds de compensation de l'état de Rio de Janeiro

Manoel Serrao, du Funbio, a présenté le Fonds pour la Forêt atlantique de l'état de Rio de Janeiro, qui a reçu près de 130 millions de dollars en un an et demi. Il a décrit la difficulté d'obtention de permis environnementaux et la complexité des politiques qui déclenchent l'obligation de compensation au Brésil. Celles-ci ne sont pas les mêmes pour le public et le privé, qui a souvent du mal à se mettre en conformité. Manoel estime que 500 millions de dollars de compensation seront générés dans les cinq prochaines années, mais que seule une faible part de ce montant sera destiné à des activités de protection (les espaces protégés n'étant pas en mesure d'absorber tout ce financement). La compensation pourrait devenir la douzième source la plus importante de recettes pour l'état de Rio.

Le groupe a discuté des **deux grandes catégories d'activités permettant de dégager les «gains» de protection** nécessaires pour contrebalancer les «pertes» provoquées par les impacts d'un projet et donc être considérées comme des activités d'offset: **les pertes ou les risques évités** (en conservant une biodiversité clairement menacée) et la récupération active et l'arrêt de la dégradation (c'est-à-dire **l'amélioration de l'état de la biodiversité**). Les participants ont aussi noté qu'il existait **trois façons de mettre en œuvre** des offsets ou des mesures compensatoires. Dans la première, le maître d'ouvrage et/ou ses partenaires (ONG, consultants, groupe des parties prenantes) peuvent s'en charger. La seconde consiste à payer une indemnité aux autorités compétentes en guise de compensation. Enfin, le maître d'ouvrage peut acheter suffisamment de «crédits» pour compenser ses impacts auprès d'un propriétaire foncier ou d'une banque de conservation, dans les pays où de tels systèmes existent.

Le groupe a étudié **les impacts résiduels (directs, indirects et accumulés)** et constaté que les deux dernières catégories ont souvent des effets plus profonds que l’empreinte directe d’un projet. La création de partenariats est souvent nécessaire pour combattre les impacts indirects et accumulés, dont la responsabilité est généralement partagée avec d’autres parties prenantes et qui requièrent une planification au niveau territorial. Enfin, les membres de l’atelier ont examiné les **processus d’évaluation des impacts**. Bien que les Évaluations d’Impacts environnementaux (EIE) ne soient généralement pas conçues pour mesurer «l’absence de perte nette» de biodiversité, il est possible d’y intégrer le concept d’offsets de biodiversité.

Module 2 : Risques et opportunités pour les Fonds environnementaux

Le groupe a examiné les **opportunités** fournies par l’offset et la compensation sous deux angles : **pour la société en général et pour les FE en particulier**. La question posée était la suivante : quels avantages en tirent les gouvernements et la société? Il a aussi étudié les **risques** inhérents à l’offset et à la compensation, **et les mesures à prendre pour les gérer**.

Puis les participants ont réalisé une analyse FFOM (SWOT) de la compensation et des offsets de biodiversité mis en œuvre par des fonds environnementaux.

EXERCICE : Analyse FFOM pour les FE. Les points identifiés par les participants sont les suivants :

FORCES

- Capacité et institutions de financement déjà existantes dans les FE
- Crédibilité des FE dans la maîtrise des questions financières / image de marque
- Reconnaissance que l’action des FE est complémentaire à celle du gouvernement
- Implication et participation du secteur privé dans les conseils des FE. La présence des parties prenantes au CA facilite le rôle de médiateur.
- Expérience des FE dans le domaine de la biodiversité et expérience du rôle d’agent fiduciaire dans les projets locaux
- Reddition de comptes
- Compétences comptables et de gestion d’actifs
- Indépendance/autonomie
- Capacité de créer des relations étroites avec les maîtres d’ouvrage et les espaces protégés
- Capacité d’assurer la pérennité par des fonds de dotation
- Capacité d’absorber rapidement des montants élevés pour assurer une distribution régulière.
- Proximité du terrain.
- Suivi et contrôle étroit
- Réseau solide d’alliés pour travailler ces questions.

FAIBLESSES :

- Manque de maîtrise de l’évaluation environnementale et de la gestion de la prise de décision dans ce domaine
- Manque de souplesse des mandats de certains FE et bureaucratie pesante
- Manque de capacité de quantifier les pertes et les gains nécessaires pour l’offset
- Manque d’expertise dans le travail avec le secteur privé
- Les CA des FE ne sont pas encore pleinement préparés à cette approche de la protection.
- Manque de vision et de compétences commerciales
- Tendance des FE à ne pas communiquer leurs résultats et à ne pas travailler leur image de marque
- Difficulté des FE à changer d’échelle et à s’adapter à une croissance rapide
- Conflit entre les offsets/compensations et les mandats ou les objectifs de certains FE

OPPORTUNITÉS :

- Plus de ressources pour les initiatives de protection
- Participation à l’élaboration des politiques
- Bonnes relations publiques

- Amélioration de la prise de décision stratégique – approche plus riche de la planification et de la décision
- Occasion d'exiger plus de rigueur des entreprises dans leur approche de la séquence de l'atténuation
- Bénéfices éducatifs et de sensibilisation, notamment pour les populations locales
- Valorisation de la biodiversité
- Occasion d'établir des étalons de mesure des impacts, des pertes et des gains de biodiversité, non seulement pour les offsets mais pour le suivi de toutes les activités des FE
- Participation à des réseaux environnementaux permettant d'augmenter les compétences des FE
- Aide à la croissance économique durable du pays
- Aide à la gestion des risques environnementaux par les entreprises
- Participation à des enceintes internationales
- Aide au rapprochement entre les secteurs public et privé

MENACES :

- Absence de cadre juridique réglementant le suivi et la mise en œuvre des mécanismes d'offset et de compensation
- Menace éventuelle sur les relations avec le gouvernement
- Possibilité de se faire manipuler dans le cadre d'une fausse mesure de compensation.
- Diminution de l'intérêt pour ces domaines depuis la crise financière
- L'administration n'a pas l'expertise nécessaire pour faire un bon travail en matière d'offsets et de compensation.
- Risque de détourner les FE de leur cœur de métier.
- Risque d'affaiblir l'indépendance des FE et leur capacité de critiquer ou de s'engager dans des politiques ou des projets spécifiques
- Risque d'annulation des statuts d'espaces protégés
- Manque de volonté politique. Faiblesse du cadre politique, faiblesse du cadre juridique.
- Retrait des donateurs favorables à la protection de la biodiversité.
- Risque que les offsets nuisent à d'autres activités de PSE, par exemple en affectant la qualité de l'eau en aval
- Sans une gestion rigoureuse, risque de subventions croisées entre FE
- Corruption.
- Position dominante des ONG internationales

Module 3: Nouvelles normes devant être appliquées par les Fonds environnementaux

Le module suivant était consacré à deux nouvelles normes en matière de séquence de l'atténuation et d'absence de perte nette (APN) : Les **Normes de performance n. 6 d'International Finance Corporation** (le PS6 d'IFC sur la protection de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles vivantes), une version révisée entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2012, et les Normes sur les offsets de biodiversité du BBOP (Business and Biodiversity Offsets Programme).

Sur cette toile de fond, les représentants de trois FE différents ont partagé un ensemble «d'études de cas» sur des projets mis en place en collaboration avec le secteur privé. La discussion de ces expériences a permis de dégager les différences entre les offsets de biodiversité (qui visent l'APN ou le gain net, conformément aux recommandations des PS6 de l'IFC et des Normes du BBOP), la compensation (qui ne vise pas ou n'atteignent pas nécessairement l'APN), et d'autres types de collaborations avec les entreprises (dans un but de responsabilité sociale, par exemple). Le groupe a reconnu que les collaborations des FE avec les entreprises n'avaient pas eu jusqu'à présent le but de mettre en place des offsets de biodiversité, mais que le travail avec le secteur privé pourrait dans certains cas évoluer et intégrer ces derniers.

- **TABLE RONDE : Expérience de collaboration entre FE et entreprises dans les pays des participants**

Jose Luis Gomez et Maria Claudia Fandiño ont présenté l'intervention commune de Fondo Accion et d'AngloGoldAshanti dans le cadre du projet La Colosa en Colombie. La compagnie minière s'était adressée au fonds à la recherche d'une institution capable de gérer ses dons. Notons qu'il ne s'agit ni de mesures compensatoires ni d'un offset. Le fonds a examiné les procédures de due diligences développées par le CELB, puis a développé ses propres procédures en engageant un consultant externe d'études de risque et en allant visiter d'autres opérations de l'entreprise en Colombie. Un protocole d'entente a permis de déterminer les rôles et les responsabilités des partenaires ainsi que les produits attendus. Les impacts des activités de la

compagnie minière sont réduits pour l'instant, le projet n'ayant pas encore dépassé la phase de prospection. La compagnie pourrait envisager de discuter d'offsets avec le fonds dans le futur.

Manoel Serrao a donné trois exemples de collaboration entre le Funbio et le secteur privé au Brésil dans sa présentation. L'une d'elle a servi à illustrer la discussion : la mine de Juruti d'Alcoa, qui a dépensé près de BRL 40M sur des mesures compensatoires. Dans un premier temps, le Funbio a reçu USD 2M d'Alcoa pour financer 22 interventions sélectionnées par des appels à projets effectués en toute transparence.

Humberto Cabrera, du Profonanpe, qui administre des fonds destinés aux espaces protégés, a décrit l'expérience de son fonds avec Pluspetrol Peruvian Corporation, qui exploite du gaz dans les forêts d'altitude du Pérou. L'entreprise a effectué un versement volontaire de USD 7M, dont 6M ont servi à constituer le capital d'un fonds de dotation, et 1M à financer les dépenses de fonctionnement des cinq premières années d'exploitation (de 2004 à 2008). Humberto a aussi décrit les expériences du Profonanpe avec ConocoPhillips, PlusPetrol Norte et Hunt Oil (qui concernent toutes des montants considérablement moindres).

Module 4 : Principales méthodes à l'usage des Fonds environnementaux

EXERCICE INTERACTIF : Formes de mise en place d'offsets

La consigne donnée aux participants dans cet exercice consistait à choisir la forme la plus appropriée d'offset dans trois scénarios différents.

Leurs réponses sont les suivantes :

- Situation A: Moulins d'huile de palme en Indonésie : Offset combiné/Compensation
- Situation B: Mine d'or en Afrique centrale : Offset individuel/Compensation
- Situation C: Logements sociaux en Australie : Banque de Conservation

Le groupe s'est penché sur les aspects scientifiques et techniques des offsets de biodiversité, en explorant les principes de « seuils » et d'impacts « non offsetables » (il existe en effet des limites aux impacts susceptibles d'offset). Le thème suivant était au cœur de la définition des offsets de biodiversité : qu'est-ce que « l'équivalence écologique » et « du pareil au même ou mieux » ? Un autre des grands défis de l'offset est l'impossibilité de mesurer individuellement chacune des composantes de la biodiversité (chaque insecte, chaque microbe, chaque plante ou chaque animal) et que les valeurs de ces composantes diffèrent selon les populations (pour leur valeur intrinsèque, un usage économique, ou pour des valeurs sociales et culturelles). Les participants ont pu examiner une Matrice des composantes clés de la biodiversité, un outil permettant de vérifier si toute la biodiversité affectée a bien été prise en compte dans la conception de l'offset et si l'approche de l'équivalence écologique a bien été respectée. Puis ils sont passés au cœur des offsets de biodiversité : les méthodes servant à quantifier les pertes résiduelles de biodiversité provoquées par un projet et les gains obtenus par les activités d'offset. Ils ont pris connaissance d'un éventail « d'unités » (ou d'étalons) de calcul des pertes et des gains, de l'usage aujourd'hui généralisé de l'unité « surface x situation » et d'une analyse comparative (benchmarking) pour les utiliser. Les participants ont pris conscience, à partir de calculs de pertes/gains appliqués à un exemple précis, qu'il faut généralement une surface plusieurs fois plus grande que celle de l'impact pour atteindre l'absence de perte, car les gains en situation sur les sites d'offset sont souvent inférieurs aux pertes en situation (par hectare) sur le site de l'impact. Depuis la publication de plusieurs rapports du TEEB (The Economics of Ecosystems and Biodiversity) l'intérêt pour la « valorisation économique » a considérablement crû, notamment en matière d'élaboration des compensations et des offsets. Bien que les unités fondées sur la biodiversité plutôt que sur la valeur économique soient à la base de la plupart des systèmes d'offset du monde, la valorisation économique peut être utile en tant qu'outil complémentaire, notamment pour s'assurer que les populations locales soient convenablement compensées des pertes de qualité de vie subies en conséquence des projets ou des activités de protection destinées aux offsets.

L'importance des activités d'offset concernant **la qualité de vie des populations locales** a été soulignée. Les offsets conçus pour s'attaquer aux causes sous-jacentes des pertes de biodiversité, pour répondre aux besoins liés à la biodiversité des populations locales (nourriture, énergie...) et pour contribuer à atteindre leurs objectifs prioritaires de développement ont plus de chances de réussir sur le long terme et de bénéficier de l'appui essentiel de ces populations.

Le dernier point abordé par les participants dans ce module était le type d'activités qui créaient des gains de protection pouvant être considérés comme des compensations ou des offsets.

EXERCICE INTERACTIF : Quelles activités peuvent-elles être considérées comme des activités d'offset?

La consigne des participants dans cet exercice était d'examiner une série d'activités proposées pour un offset et de déterminer lesquelles génèrent des résultats mesurables de protection in situ et pouvaient donc être considérées comme de l'offset. Voici leurs conclusions :

- Financer la publication d'un journal sur l'écologie : non
- Contribuer à un espace protégé : à condition de générer des résultats mesurables additionnels, c'est-à-dire au-delà du plan de gestion et du budget de l'espace protégé.
- Renforcement des compétences de l'équipe de l'espace protégé : non, sauf si vous arrivez à démontrer des résultats de protection mesurables sur le terrain.
- Sensibilisation des populations locales : non
- Recherche en écologie : peu probable, sauf si vous arrivez à démontrer des résultats de protection mesurables sur le terrain.
- Délimitation d'un espace qui ne sera pas développé : il s'agit plutôt d'évitement que d'offset, sauf si les statuts de protection de cet espace sont augmentés et si cette protection s'étend sur le long terme, au-delà de la durée des impacts du projet.
- Créer une pépinière de plantes médicinales avec les populations locales : non. Par contre, planter des espèces médicinales pour la récupération du site ou pour compenser les populations locales des pertes de biodiversité provoquée par le projet (ou par l'offset) pourrait être considéré comme une activité d'offset.

Module 5 : La planification et le rôle des FE dans cette dernière

Le groupe s'est penché sur le contexte de la **planification** des offsets et de la compensation. L'exemple choisi était le Brésil et son cadre juridique et administratif (Code forestier, loi du SNUC, dispositions fédérales, des états et des communes). La première constatation du groupe était la difficulté d'appliquer des cadres réglementaires aussi complexes. La solution consiste à adopter **une approche imbriquée** (nested approach) partant du niveau national, ou la planification et la hiérarchisation du développement et de la protection de l'environnement sont souvent fixées, puis passant par les évaluations environnementales stratégiques souvent réalisées par les états fédérés et par la planification au niveau territorial, pour arriver finalement à l'évaluation des impacts environnementaux des projets individuels. Les participants ont alors examiné les façons d'inclure dans la planification des domaines aussi variés que la biodiversité, le carbone, l'eau et la diminution de la pauvreté sur un même territoire : c'est la planification des **«offsets à bénéfiques multiples»**. Ils ont identifié une série de défis pour les fonds environnementaux souhaitant s'engager dans la compensation et les offsets de biodiversité, parmi lesquels la mobilisation des parties prenantes, le respect des lois nationales, la mise en place de mesures supplémentaires «volontaires» de gestion des risques et l'obtention des moyens humains et financiers nécessaires.

EXERCICE : Planification territoriale d'un FE pour l'absence de perte nette ou pour la compensation des impacts de l'expansion agricole

Les consignes des participants consistaient à identifier les bénéfiques d'une planification territoriale pour la biodiversité et l'expansion agricole en Colombie et les opportunités qui peuvent surgir d'une bonne planification, tout en identifiant les risques de ne pas procéder à cette planification.

Les bénéfiques et les d'une planification territoriale effectuée en temps opportun sont les suivants :

- Approche stratégique et itérative de la planification des espaces – possibilité d'optimiser le zonage et les usages des sols dans le temps.
- Possibilité de limiter les conflits entre des usages des sols souvent incompatibles (agriculture et exploitation minière, développement urbain à grande échelle et protection de la biodiversité...).
- Possibilité (à un niveau de planification plus détaillé) de maximiser les bénéfiques des divers mécanismes ou usages des sols compatibles avec la protection de l'environnement grâce à un bon zonage.
- La planification stratégique des offsets :
 - Guide l'application de la séquence de l'atténuation
 - Étaye la sélection des sites d'offset
 - Vient en appui à la planification des offsets combinés et de la finance de la conservation
 - Aide à répondre aux impacts accumulés causés par plusieurs projets et affectant les personnes, la faune, les processus et les fonctions écosystémiques
 - Aide à intégrer les processus et les modèles de biodiversité interrégionaux

- Permet de ne pas se limiter aux espaces protégés
- Aide à la prise de décision stratégique fondée sur des scénarios de développement/protection et comparant les diverses possibilités, les coûts et les bénéfices
- Crée un cadre pour la planification et la prise de décision au niveau local
- Crée un cadre pour la collaboration entre les diverses parties prenantes
- Est la clé de la création d'un "territoire vivant"

Parmi les risques associés à l'absence de planification territoriale identifiés par les participants se trouvaient les suivants :

- Approche fragmentaire des impacts et de la protection de l'environnement
- De nombreux impacts, notamment les impacts accumulés, ne sont pas tenus en compte
- Manque de prise de décision stratégique sur les options durables et les solutions à long terme (notamment dans les zones de développement rapide)
- Usages des sols contradictoires et superposés – leur hiérarchisation se fait au cas par cas, sans informations suffisantes sur les contextes, ce qui débouche sur des décisions souvent irréversibles et incompatibles avec les intérêts à long terme de la région.
- La protection de la biodiversité et des services écosystémiques ne fait pas le poids face au développement à grande échelle
- Perte de résilience écosystémique face aux changements climatiques
- Dégradation et perte de fonctions et d'infrastructures écologiques, perte de ressources naturelles et coûts résultants (environnementaux, sociaux, économiques...)
- Constitution d'espaces protégés dans des endroits où les coûts d'opportunité pour la protection sont très élevés mais si importants en termes de biodiversité
- Localisation des activités agricoles dans des zones très peu productives
- Duplication des efforts de planification (à petite échelle) et gaspillage des moyens financiers et humains

Module 6 : Le rôles des FE dans la compensation et l'offset de biodiversité

Les participants ont examiné le grand **éventail des rôles potentiels** que pouvaient jouer les FE dans les projets d'offset et de compensation. Plusieurs **modèles de financement d'offsets à long terme** ont été présentés et discutés, ainsi que des **structures de gouvernance** pour le financement des offsets de biodiversité. Le groupe a conclu que des représentants de l'administration, des maîtres d'ouvrage, des ONG, des associations locales et des bailleurs pouvaient jouer de nombreux rôles : **direction/orientation/suivi** de l'offset, activités **de terrain, suivi financier et gouvernance**, exécution financière. Deux exemples ont été examinés : BushBroker à Victoria en tant que modèle public réussi, et les déficiences du modèle de compensation mis en **œuvre** pour le pipeline Tchad Cameroun.

EXERCICE : Quels rôles les FE peuvent-ils jouer? Quelles sont les lacunes juridiques, institutionnelles (compétences et moyens) et financières qui devraient être comblées pour intervenir dans ce domaine?

Les rôles possibles identifiés par les participants pour les FE en matière de compensation et d'offsets de biodiversité sont les suivants :

- vente de crédits,
- achat de crédits
- courtage de crédits
- opérateur d'enregistrement des crédits (ce rôle demande une forte infrastructure technologique qui est hors du cœur de métier des FE. C'est un rôle possible, mais les investissements en informatique doivent être pris en compte)
- gestionnaire des espaces (dans le cadre d'un fonds fiduciaire destiné à créer des offsets)
- agent de la protection (en contribuant à la conception et à la mise en œuvre, à la mobilisation des parties prenantes du public)
- révision des EIE et réalisation d'évaluations de la biodiversité
- appui aux élus pour améliorer les pratiques d'EIE, de planification de l'usage des sols et de respect de la séquence d'atténuation.
- conception des montages financiers
- formation des populations locales
- médiation à long terme entre toutes les parties de l'initiative
- suivi de la mise en œuvre du projet, et éventuellement suivi des impacts

- conseiller des ventes
- garant de la pérennité (fonds de dotation)
- classement des projets (évaluation des projets et des risques)
- création de “fonds de levier” pour cofinancer des projets d’offset (contrepartie au secteur privé)

Module 7 : Exercice : Windy Ventures

Les participants se sont partagés en deux groupes pour un exercice interactif destiné à concevoir un offset pour une ferme d’éoliennes. Leur consigne était d’arriver à concilier les exigences et les perspectives divergentes de l’ONG locale «**Keep the Zeder in the Burg**», opposée au projet, de **SABank**, une «banque équatoriale», qui exige l’application des principes de l’ IFC-PS6 et veut financer un projet économiquement faisable, et d’**EFSA**, un fonds environnemental renommé, qui participe depuis le début aux côtés de Windy Ventures à la conception du projet et des possibilités d’offset.

Les deux groupes de participants ont trouvé une “solution” au problème posé, sous la forme d’offsets combinés de plusieurs activités sur des sites différents qui, pris ensemble, permettent d’atteindre l’absence de perte nette ou – selon le succès et les produits de certaines activités – un gain net de biodiversité.

Module 8 : Conclusions et prochaines étapes :

Les participants ont revu les objectifs d’apprentissage de l’atelier et certaines des principales leçons des trois derniers jours. Ils en ont conclu :

- La compensation et les offsets de biodiversité représentent un domaine d’action pour les Fonds environnementaux : plus de financement, promotion de la planification stratégique de la biodiversité, renforcement des valeurs entourant la biodiversité, et possibilité de changer les façons de gérer les impacts sur la biodiversité par le secteur privé.
- Les entreprises se rapprochent déjà des FE à la recherche de partenariats. Et les FE peuvent tendre la main aux entreprises.
- Intervenir dans le domaine de la compensation et des offsets n’est pas une mince affaire.
- Des risques existent : manipulation par les entreprises, risques de réputation et d’image des FE, perte d’indépendance, manque de volonté politique de la part des autorités, des entreprises et des autres acteurs, manque de compétences dans les FE (concernant notamment la séquence de l’atténuation, les calculs de pertes et de gains, la collaboration avec les entreprises).
- Les FE souhaitant intervenir dans ce domaine devraient ne prendre aucune décision à la hâte, évaluer et gérer les risques et s’entourer d’experts en la matière.
- Quelques points clés : vérifier la séquence d’atténuation prévue, identifier les impacts résiduels susceptibles d’offset, vérifier que les calculs de pertes/gains démontent l’absence de perte nette ou un gain net, vérifier que les parties prenantes soient pleinement mobilisées, s’assurer que les mécanismes de mise en œuvre sont correctement conçus, notamment en matière de définition des rôles et des définitions, de montages juridiques et institutionnels, et de financement à long terme.
- Les FE représentés à l’atelier souhaitent intervenir et sont bien placés pour le faire. Ils possèdent les compétences nécessaires dans les domaines de l’administration, de la comptabilité et de la gestion de capitaux. Ils sont ancrés dans leur communauté : ONG, administration (y compris des espaces protégés), réseaux. Ils utilisent des mécanismes qui assurent la pérennité. Et ils peuvent absorber et distribuer des fonds
- L’équipe du BBOP qui a dirigé l’atelier s’est déclarée prête à aider RedLAC et ses membres à travailler le domaine des compensations et des offsets de biodiversité.

Bibliographie

RÉFÉRENCES POUR LE MODULE 1

- BBOP (Business and Biodiversity Offsets Programme). 2009. Principles on Biodiversity Offsets Supported by the BBOP Advisory Committee (2009). Available at: <http://bbop.forest-trends.org/guidelines/index.php>
- BBOP (Business and Biodiversity Offsets Programme). 2009. Biodiversity Offset Design Handbook and Appendices (ODH, 2009). Available at: <http://bbop.forest-trends.org/guidelines/index.php>
- BBOP (Business and Biodiversity Offsets Programme). 2009. Biodiversity Offset Implementation Handbook (OIH, 2009). Available at: <http://bbop.forest-trends.org/guidelines/index.php>
- BBOP (Business and Biodiversity Offsets Programme). 2009. Biodiversity Offset Cost-Benefit Handbook (CBH, 2009). Available at: <http://bbop.forest-trends.org/guidelines/index.php>
- BBOP (Business and Biodiversity Offsets Programme). 2009. Business, Biodiversity Offsets and BBOP – An Overview (2009). Available at: <http://bbop.forest-trends.org/guidelines/index.php>
- BBOP (Business and Biodiversity Offsets Programme). 2009. Pilot Project Case Study – The Ambatovy Project (2009). Available at: <http://bbop.forest-trends.org/guidelines/index.php>
- BBOP (Business and Biodiversity Offsets Programme). 2009. The Relationship between Biodiversity Offsets and Impact Assessment (EIA, 2009). Available at: <http://bbop.forest-trends.org/guidelines/index.php>
- BBOP (Business and Biodiversity Offsets Programme). 2011. Biodiversity Offsets Draft Standard – Principles, Criteria and Indicators. (BBOP9 Draft Standard 2011).
- CBBIA. Capacity Building for Biodiversity-inclusive Impact Assessment. Biodiversity in the EIA Toolkit. <http://www3.webng.com/jerbarker/home/eia-toolkit/eia/monitoring.html>
- CEJA. Available at http://www.ceja.org.mx/IMG/Estudio_para_determinar_la_compensacion_ambiental_caso_manglar.pdf
- Crowe, M. and ten Kate, K. 2010. BBOP, Biodiversity Offset: Policy Options for Governments (BBOP8 Policy Options, 2010).
- de Bie, S. and van Dessel, B. 2011. Compensation for biodiversity loss – Advice to the Netherlands Taskforce on Biodiversity and Natural Resources. De Gemeynt, Klarenbeek (the Netherlands). Pb2011-002.
- European Commission. 2007. Guidance document on Article 6(4) of the 'Habitats Directive' 92/43/EEC Clarification of the concepts of: Alternative solutions, Imperative Reasons of overriding public interest, Compensatory measures, Overall coherence, Opinion of the commission. January 2007 http://ec.europa.eu/environment/nature/natura2000/management/docs/art6/guidance_art6_4_en.pdf
- Faith D.P. and Walker P.A. 2002. The role of trade-offs in biodiversity conservation planning. *Journal of Bioscience* 27 (Suppl. 2) 393–407.
- IAIA (International Association for Impact Assessment). Principles of Impact Assessment. Available at: http://www.iaia.org/publicdocuments/special-publications/Principles%20of%20IA_web.pdf

IAIA (International Association for Impact Assessment). 2005. Biodiversity in Impact Assessment, IAIA Special Publications Series No. 3. Available from www.iaia.org/publicdocuments/special-publications/SP3.pdf

IFC (International Finance Corporation). August 2011. Updated Performance Standard 6, Biodiversity Conservation and Sustainable Management of Living Natural Resources (2011). <http://www.ifc.org/ifcext/policyreview.nsf> (accessed September 2011).

Kiesecker, J. M., Copeland, H., Pocewicz, A., and McKenney, B. 2009. Development by design: blending landscape-level planning with the mitigation hierarchy. *Frontiers in Ecology and Evolution*, doi:10.1890/090005.

Madsen, B., Carroll, N., Moore Brands, K. 2010. State of Biodiversity Markets Report: Offset and Compensation Programs Worldwide. Available at: http://www.forest-trends.org/documents/files/doc_2388.pdf

Madsen, B., Carroll, N., Kandy, D., and Bennett, G. 2011. Update: State of Biodiversity Markets. Washington, DC: Forest Trends, 2011. Available at: http://www.forest-trends.org/documents/files/doc_2848.pdf

McKenney, B. A. and Kiesecker, J. M. 2010. Policy Development for Biodiversity Offsets: A Review of Offset Frameworks. *Environmental Management*, 45:165–176.

Tanaka, Akira. 2001. Changing Ecological Assessment and Mitigation in Japan. *Built Environment*, Vol.27, No.1, p35-41. http://www.yc.tcu.ac.jp/~tanaka-semi2/pdf/tanaka/tanaka2001_59.pdf

UNEP FI (UNEP Finance Initiative), BBOP, and PWC (Price Waterhouse Coopers). 2010. Biodiversity Offsets and the Mitigation Hierarchy: A review of current application in the banking sector (report prepared for BBOP, 2010). http://www.unepfi.org/fileadmin/documents/biodiversity_offsets.pdf

UNEP FI (UNEP Finance Initiative). 2010. CEO Briefing: Demystifying Materiality – hardwiring biodiversity and ecosystem services into finance. http://www.unepfi.org/fileadmin/documents/CEO_DemystifyingMateriality.pdf (accessed September 2011).

RÉFÉRENCES POUR LE MODULE 2

Business and Biodiversity. The business case for taking action http://www.businessandbiodiversity.org/taking_action.html. (accessed September 2011).

BBOP (Business and Biodiversity Offsets Programme). 2010. Government and Society Value Proposition. Available at: <http://bbop.forest-trends.org/committee.php>

BBOP (Business and Biodiversity Offsets Programme). 2010. Company Value Proposition (March 2010). Available at: <http://bbop.forest-trends.org/committee.php>.

BBOP (Business and Biodiversity Offsets Programme). 2010. Finance Value Proposition. Available at: <http://bbop.forest-trends.org/committee.php>.

CBD (Convention on Biological Diversity). 2010. Strategic plan 2010 to 2020, including Aichi targets. Available at: <http://www.cbd.int/decision/cop/?id=12268>

Crowe, M. and ten Kate, K. 2010. Biodiversity Offsets: Policy Options for Governments. BBOP.

Eftec. 2011. Innovative use of Financial Instruments and Approaches to Enhance Private Sector Finance of Biodiversity. Interim summary report to the European Commission Directorate-General Environment.

Grigg, A., Cullen, Z., Foxall, J. Harris, M. and Strumpf, R. 2009a. Linking shareholder and natural value: managing biodiversity and ecosystem services risk in companies with an agricultural supply chain. Report prepared for the Natural Value Initiative, UNEP FI, FGV, and FFI. 75 pp.

OECD (Organization for Economic Cooperation and Development). 2010. Paying for Biodiversity: enhancing the cost-effectiveness of payments for ecosystem services.

PRI (Principles for Responsible Investment) and UNEP FI (UNEP Finance Initiative). 2010. Universal Ownership: Why environmental externalities matter to institutional investors. www.unpri.org (accessed September 2011).

Rio Tinto. Final Biodiversity. http://www.riotinto.com/documents/ReportsPublications/RTBiodiversity_strategyfinal.pdf (accessed September 2011).

UNEP FI (UNEP Finance Initiative). 2010. CEO Briefing: Demystifying Materiality – hardwiring biodiversity and ecosystem services into finance. http://www.unepfi.org/fileadmin/documents/_CEO_DemystifyingMateriality.pdf (accessed September 2011).

UNEP FI (UNEP Finance Initiative), BBOP, and PWC (Price Waterhouse Coopers). 2010. Biodiversity Offsets and the Mitigation Hierarchy: A review of current application in the banking sector (report prepared for BBOP, 2010). http://www.unepfi.org/fileadmin/documents/biodiversity_offsets.pdf

RÉFÉRENCES POUR LE MODULE 3

BBOP (Business and Biodiversity Offsets Programme). 2009. Biodiversity Offset Design Handbook and Appendices (ODH, 2009). Available at: <http://bbop.forest-trends.org/guidelines/index.php>

BBOP (Business and Biodiversity Offsets Programme). 2009. Biodiversity Offset Implementation Handbook (OIH, 2009). Available at: <http://bbop.forest-trends.org/guidelines/index.php>

BBOP (Business and Biodiversity Offsets Programme). 2009. Biodiversity Offset Cost-Benefit Handbook (CBH, 2009). Available at: <http://bbop.forest-trends.org/guidelines/index.php>

BBOP (Business and Biodiversity Offsets Programme). 2009. Principles on Biodiversity Offsets Supported by the BBOP Advisory Committee (2009). Available at: <http://bbop.forest-trends.org/guidelines/index.php>

BBOP (Business and Biodiversity Offsets Programme). 2011. Biodiversity Offsets Draft Standard – Principles, Criteria and Indicators. (BBOP9 Draft Standard 2011).

BBOP (Business and Biodiversity Offsets Programme). 2011. Biodiversity Offset Guidance Notes for the Draft Standard (BBOP9 Guidance Notes 2011).

EPFI (Equator Principles Financial Institutions). 2010. Equator Principles. http://www.equator-principles.com/resources/equator_principles.pdf (accessed September 2011).

IFC (International Finance Corporation). 2011. Updated Framework on Sustainability: International Finance Corporation's Policy on Environmental and Social Sustainability. Available at: [http://www.ifc.org/ifcext/policyreview.nsf/AttachmentsByTitle/Updated_IFC_SFCompounded_August1-2011/\\$FILE/Updated_IFC_SustainabilityFramework-Compounded_August1-2011.pdf](http://www.ifc.org/ifcext/policyreview.nsf/AttachmentsByTitle/Updated_IFC_SFCompounded_August1-2011/$FILE/Updated_IFC_SustainabilityFramework-Compounded_August1-2011.pdf)

IFC (International Finance Corporation). 2011. Summary of Key Changes in Sustainability and Performance Standards, August 2011. <http://www.ifc.org/ifcext/policyreview.nsf> (accessed September 2011).

IFC (International Finance Corporation). 2011. Updated Performance Standard 6 Biodiversity Conservation and Sustainable Management of Living Natural Resources (2011). <http://www.ifc.org/ifcext/policyreview.nsf> (accessed September 2011).

RÉFÉRENCES POUR LE MODULE 4

Berkessy, S. A. and Wintle, B. A. 2008. Using carbon investment to grow the biodiversity bank. *Conservation Biology*, Volume 22, No. 3, 510–513.

BBOP (Business and Biodiversity Offsets Programme). 2009. Biodiversity Offset Cost-Benefit Handbook (CBH, 2009). Available at: <http://bbop.forest-trends.org/guidelines/index.php>

BBOP (Business and Biodiversity Offsets Programme). 2009. Biodiversity Offset Design Handbook and Appendices (ODH, 2009). Available at: <http://bbop.forest-trends.org/guidelines/index.php>

BBOP (Business and Biodiversity Offsets Programme). 2009. Pilot Project Case Study – The Ambatovy Project (2009). Available at: <http://bbop.forest-trends.org/guidelines/index.php>

BBOP (Business and Biodiversity Offsets Programme). 2011. Resource Paper on Limits to what can be Offset (2011).

BBOP (Business and Biodiversity Offsets Programme). 2011. Resource Paper on No Net Loss and Loss-Gain Calculations (2011).

Carroll, N., Fox, J., and Bayon, R., eds. 2008, *Conservation and Biodiversity Banking: A Guide to Setting Up and Running Biodiversity Credit Trading Systems*, Earthscan, London and Sterling, VA.

Euro-sif. 2011. Biodiversity Theme Report (biodiversity and ecosystem services risks and opportunities by business sector. www.eurosif.org (accessed September 2011).

Jenkins, M., Scherr, S., and Inbar M. 2004. Markets for Biodiversity Services – Potential Roles and Challenges. *Environment*, Volume 46, Number 6, pp. 32-42.

Hruby, T. 2011. Calculating Credits and Debits for Compensatory Mitigation in Wetlands of Western Washington: an Operational Draft. Dept of Ecology: Washington State. [URL www.ecy.wa.gov/biblio/1006011.html]

NSW (New South Wales). 2007. Department of Environment and Climate Change, BioBanking: An Overview. http://www.environment.nsw.gov.au/resources/biobanking/biobankingover_view07528.pdf (accessed September 2011).

NSW (New South Wales). 2009. Department of Environment and Climate Change, BioBanking: The Science Behind BioBanking. http://www.environment.nsw.gov.au/resources/biobanking/09476bio_bankingscience.pdf (accessed September 2011).

Tanaka, A. 2008. How to assess 'no net loss' of habitats – a case study of Habitat Evaluation Procedure in Japan's EIA. Available at http://www.yc.tcu.ac.jp/~tanaka-semi2/pdf/tanaka/tanaka2008_152.pdf

TEEB (The Economics of Ecosystems and Biodiversity). 2008. *The Economics of Ecosystems and Biodiversity: Interim Report*.

TEEB (The Economics of Ecosystems and Biodiversity). 2009. *TEEB: Climate Issues Update*.

TEEB (The Economics of Ecosystems and Biodiversity). 2010. *The Economics of Ecosystems and Biodiversity: Mainstreaming the Economics of Nature: A synthesis of the approach, conclusions and recommendations of TEEB*.

TEEB (The Economics of Ecosystems and Biodiversity). 2010. *A Quick Guide to the Economics of Ecosystems and Biodiversity for Local and Regional Policy Makers*.

TEEB (The Economics of Ecosystems and Biodiversity). 2010. *TEEB - The Economics of Ecosystems and Biodiversity Report for Business, Executive Summary*.

UNDP and PWC. 2010. *Habitat Banking in Latin America and Caribbean – A Feasibility Assessment (2010)*.

Willamette Partnership. 2011. *Measuring Up: Synchronizing Biodiversity Measurement Systems for Markets and other Incentive Programs*.

RÉFÉRENCES POUR LE MODULE 5

IAIA (International Association for Impact Assessment). 2002. *SEA Performance Criteria*, IAIA Special Publication Series No. 1. Available from www.iaia.org/publicdocuments/special-publications/sp1.pdf

Alshuwaikhat, H. M. 2005. Strategic Environmental Assessment can help solve environmental impact assessment failures (2005). *Environmental Impact Assessment Review* 25: 307–317.

BBOP (Business and Biodiversity Offsets Programme). 2009. *Biodiversity Offset Design Handbook and Appendices (ODH, 2009)*. Available at: <http://bbop.forest-trends.org/guidelines/index.php>

BBOP (Business and Biodiversity Offsets Programme). 2011. *Resource Paper on Limits to what can be Offset (2011)*.

BBOP (Business and Biodiversity Offsets Programme). 2011. *Resource Paper on No Net Loss and Loss-Gain Calculations (2011)*.

Faith D.P. and Walker P.A. 2002. The role of trade-offs in biodiversity conservation planning. *Journal of Bioscience* 27 (Suppl. 2) 393–407.

Faith, D.P., Walker, P.A. and Margules, C. 2001. Some future prospects for systematic biodiversity planning in Papua New Guinea and for biodiversity planning in general. *Pacific Conservation Biology* 6:325-343.

FT (Forest Trends). 2011. *Investing in Forest Carbon: Lessons from the First 20 Years*. Available at: http://forest-trends.org/publication_details.php?publicationID=2677.

Herbert, T., Vonada, R., Jenkins, M., Bayon, R, and Leyva, J. M. 2010. *Environmental Funds and Payments for Ecosystem Services*. Redlac Capacity Building Project for Environmental Funds.

Kiesecker, J. M., Copeland, H., Pocewicz, A., and McKenney, B. 2009. Development by design: blending landscape-level planning with the mitigation hierarchy. *Frontiers in Ecology and Evolution*, doi:10.1890/090005.

McKenney, B. A. and Kiesecker, J. M. 2010. Policy Development for Biodiversity Offsets: A Review of Offset Frameworks. *Environmental Management*, 45:165–176.

Milder, J.C., Scherr, S., and Bracer, C. 2010. Trends and Future Potential of Payments for Ecosystem Services to Alleviate Rural Poverty in Developing Countries. *Ecology and Society* 15(2): 4. URL: <http://www.ecologyandsociety.org/vol15/iss2/art4/>

OECD (Organization for Economic Cooperation and Development). 2010. Paying for Biodiversity: enhancing the cost-effectiveness of payments for ecosystem services.

Tarr, P. and Figueria, M. 1999. Namibia's Environmental Assessment Framework – the evolution of policy and practice. Research Discussion Paper No. 34, September 1999. Directorate of Environmental Affairs, Ministry of Environment and Tourism, Namibia.

RÉFÉRENCES POUR LE MODULE 6

Adams, J. and Victurine, R. 2010. Permanent Conservation Trusts – A study of the long-term benefits of conservation endowments. Conservation Finance Alliance. Available at: <http://www.conservationfinance.org/upload/library/arquivo20110718175220.pdf>

Bush Broker. 2010. Introduction. State of Victoria, Australia, Department of Sustainability and Environment (accessed September 2010, www.dse.vic.gov.au/nativevegetation)

Crowe, M. and ten Kate, K. 2010. Biodiversity Offsets: Policy Options for Governments. BBOP.

Financé par

GORDON AND BETTY
MOORE
FOUNDATION

